



ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie 2016 - 2022



haute
savoie
le Département

CONTACT

daedr@hautesavoie.fr - T / 04 50 33 51 53

SOMMAIRE

1. Le contexte du nouveau schéma des ENS.....	4
1.1 La perte de la biodiversité, une menace pour l'homme ?	4
1.2 Une nouvelle démarche qui s'appuie sur le bilan du précédent schéma	5
1.3 Une élaboration réalisée dans la concertation et le partenariat.....	6
1.4 Un nouveau schéma qui s'appuie sur la réglementation pour protéger la biodiversité.....	7
1.5 Un nouveau schéma qui s'articule avec les autres documents.....	7
2. La Haute-Savoie, un territoire à forts enjeux.....	10
A – Une croissance du territoire haut-savoyard qui implique des pressions sur les espaces naturels et les paysages.....	10
B – Un patrimoine haut-savoyard exceptionnel à préserver et à partager.....	11
3. Le nouveau schéma : les fondements d'une nouvelle politique.....	12
3.1 La nouvelle ambition du Conseil départemental de la Haute-Savoie	15
3.2 Les axes stratégiques et les orientations	16
4. Le nouveau schéma 2016-2022 en 57 actions	18
4.1 Les engagements du Département (14 actions).....	20
4.2 Le plan d'action (43 actions).....	50
4.3 Les modalités de financement, de suivi et d'évaluation du schéma	138
4.3.1 Les modalités de financement	138
4.3.2 Les taux d'aides (en cours de définition).....	139
4.3.3 Les modalités de suivi et d'évaluation.....	139

ANNEXES

Bilan du précédent schéma des ENS
Résultats de l'enquête menée auprès des partenaires



NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

1. Le contexte



1. Le contexte du nouveau schéma des ENS

1.1 La perte de la biodiversité, une menace pour l'homme ?

La biodiversité (diversité des milieux, des espèces et des individus) est le produit d'une longue et lente évolution du monde vivant sur la planète, enrichie de toutes les relations tissées entre les êtres vivants et leur milieu de vie.

Cette richesse est vitale puisqu'elle nous fournit chaque jour l'oxygène que nous respirons, la nourriture que nous mangeons, la base des médicaments qui nous soignent (qui proviennent pour la plupart des molécules issues des plantes ou des animaux) ou les matières premières pour fabriquer des biens.

Mais la biodiversité nous rend également des services irremplaçables comme la pollinisation (70 % des cultures dépendent d'une pollinisation animale), la fertilisation des sols, l'épuration de l'eau, la prévention des inondations et nous y puisions de nombreuses innovations technologiques.

Elle nous permet donc de satisfaire nos besoins primaires et secondaires.

Enfin, elle joue auprès des populations locales un rôle éducatif et récréatif et est ainsi un support très fort de l'économie du tourisme, notamment dans des territoires comme la Haute-Savoie.

D'ailleurs, la Haute-Savoie présente une richesse spécifique parmi les plus importantes de France. On y trouve :

- Environ 1/3 de la flore vasculaire connue en France : 2 400 taxons identifiés (sur 6 500 en France), dont 244 menacés
- Une bryoflore haut-savoyarde très diversifiée, avec la présence de plus de la moitié des espèces connues en France (dont 7 espèces protégées pour 14 au niveau national)
- Une très grande diversité d'habitats (508, pour 1 050 en France), avec une forte proportion d'habitats rares et menacés (155 habitats menacés ou rares pour 400 au niveau national)

Dans le cadre d'un réchauffement climatique mondial de 2 à 3°C, particulièrement marqué sur le massif alpin, les experts prévoient une augmentation de 20 à 30 % du risque de disparition d'espèces animales et végétales. Cette perte de biodiversité constitue donc une grande menace pour l'environnement, mais aussi pour l'homme.

Acteurs et décideurs d'aujourd'hui ont entre leurs mains une part de responsabilité dans la transmission de ce Patrimoine naturel aux haut-savoyards de demain.

1.2 Une nouvelle démarche qui s'appuie sur le bilan du précédent schéma

Tous les éléments concernant l'analyse du schéma précédent sont dans le bilan annexé au présent document, cependant on peut mettre en avant les éléments suivants :

1. Des résultats dans le développement de la gestion des espaces naturels

Avec près de 9 200 ha d'espaces naturels labélisés ENS (181 sites, 6 contrats de territoire ENS validés, 1 en finalisation, 2 en émergence), le SDENS a amplifié la **mise en œuvre et la structuration de la gestion des espaces naturels** et notamment dans les secteurs les plus soumis à pression d'artificialisation hors des grands massifs.

La politique ENS a entre autres facilité le développement des moyens de gestion là où ils étaient absents jusqu'à présent (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, ZNIEFF) et permis de compléter ceux existants (Natura 2000, Réserves Naturelles Nationales).

Le Département a confirmé ses engagements sur les deux grands types d'espaces naturels dans lesquels il s'était historiquement impliqué, rivières et alpages :

- Il a pris en charge les dossiers sommaires de candidatures des contrats de rivière Fier & Lac d'Annecy et Dranses & Est Lémanique ; il s'est engagé dans les contrats de rivières Usses, Giffre, Arly-Chaise-Doron ;
- Il a confirmé sa reconnaissance des espaces pastoraux (63 000 ha) comme espaces pouvant bénéficier de sa politique en faveur des ENS (près de 13 000 ha en ont bénéficié).

2. Le partenariat comme fondement de la mise en œuvre du Schéma

La gouvernance et les partenariats se sont largement accrus : des comités de sites ou de territoires ENS ont été installés, épaulant les élus locaux dans la conduite des projets.

Il convient de noter **l'engagement très fort des collectivités locales** : plus de 80 communes, et plus d'une vingtaine d'EPCI ont collaboré à la mise en œuvre de cette politique.

Auprès des collectivités, **le réseau associatif est également très présent** pour accompagner la gestion des sites, améliorer la connaissance fondamentale du patrimoine naturel ou contribuer à l'éducation et la sensibilisation des Haut-Savoyards. Ainsi, l'Appel à Projet « découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie » n'aurait pu voir jour sans une véritable synergie entre les collectivités et les associations représentées au travers du Réseau Empreintes 74.

3. Des avancées significatives et des axes de progrès

Au-delà des outils contractuels et des partenariats, le 1^{er} schéma départemental des ENS aura amené deux éléments véritablement nouveaux en Haute-Savoie : **la prise en compte de la nature ordinaire dans la gestion des sites et des territoires et la systématisation de la prise en compte de la valorisation/sensibilisation** dans les programmes de gestion (plans de sensibilisation).

Cependant, la préservation des **paysages** aura été peu prise en compte dans la mise en œuvre de cette politique, notamment en bordure des lacs Léman et d'Annecy où l'outil zone de préemption n'a pas été

exploité faute d'une stratégie préalable claire. Un seul dossier structurant aura été développé pendant la période.

Si ce bilan est globalement positif, son analyse met en évidence des axes de progrès : un besoin de coordination des procédures voire des financements entre partenaires financiers et institutionnels et la nécessité de cadrages préalables pour prioriser les actions (territoires, milieux, espèces).

Enfin, la visibilité de l'action du Département reste peu évidente malgré son engagement technique et financier.

4. Un territoire encore fragile, une politique à poursuivre et amplifier

D'une façon générale, les acteurs locaux s'accordent pour dire que les milieux gérés sont plutôt en bon état et que les actions menées sont efficaces (conservation de la qualité des habitats, espèces patrimoniales en développement, etc.).

Cependant, la nature demeure fragile et certaines espèces indicatrices montrent qu'en dehors des noyaux de biodiversité, la nature ordinaire subit l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles. Celles-ci doivent donc être développées.

Enfin, la pression de l'urbanisation (+ 10 000 habitants par an) impose une bien meilleure considération des corridors écologiques y compris en développant la nature en ville. Elle impacte également la qualité et la quantité disponible de la ressource en eau, ainsi que la préservation des grands espaces dans le sens où la demande sociale de nature s'accroît d'autant. Les enjeux de sur-fréquentation des sites (dérangement, piétinement) ont d'ailleurs été bien mis en évidence lors de la consultation des partenaires pour l'élaboration du nouveau SDENS.

1.3 Une élaboration réalisée dans la concertation et le partenariat

L'élaboration du nouveau schéma des ENS de Haute-Savoie a été engagée en octobre 2015 et s'est appuyée sur une large consultation des partenaires :

- Une enquête dématérialisée (210 partenaires consultés, 120 contributions) ;
- Des entretiens bilatéraux pour les partenaires institutionnels et les partenaires à périmètre d'action départementale ;
- Des réunions thématiques collectives (milieux aquatiques, milieux terrestres, espaces naturels et tourisme et loisirs).

Par ailleurs, deux rencontres ont été organisées (15 mars et 3 juin 2016) en invitant l'ensemble des partenaires, ainsi que toutes les collectivités locales (mairies et intercommunalités), pour présenter et échanger sur les points d'avancée du nouveau schéma. 150 personnes ont participé à chacune de ces rencontres.

Parallèlement, un comité de pilotage du schéma, sous la présidence du Président du Conseil départemental, a été mis en place. Il a regroupé l'ensemble des 34 conseillers départementaux et s'est réuni à 5 reprises. Il a travaillé en concertation étroite avec les membres de la 7ème commission en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Politique de l'Habitat, du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Forêt, de la Coopération Européenne et Transfrontalière. Les services du Département ont assuré la rédaction du schéma.

1.4 Un nouveau schéma qui s'appuie sur la réglementation pour protéger la biodiversité

Dans le cadre des compétences du Département, définies par le code de l'urbanisme, est incluse la protection des milieux naturels et des paysages (art L-113-8). Sur cette base, la politique « Espaces Naturels Sensibles » des Départements est régie par les articles L 113-10 à L113-14 du même code. La législation définit comme objectif général la **préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, et des champs d'expansion des crues et la sauvegarde des habitats naturels**. Pour la protection, **la gestion et l'ouverture au public** des espaces naturels sensibles, la législation définit un outil financier, la Taxe Départementale d'Aménagement (TA), et un outil foncier, le droit de préemption.

Chaque Département a ses propres critères de définition d'un Espace Naturel Sensible, dans le cadre de la loi.

A noter que **l'outil ENS n'est pas un outil de portée réglementaire**, il n'a pas de portée juridique et n'est opposable ni aux tiers ni à l'administration. C'est un outil technique, financier et foncier pour gérer des espaces naturels ou semi naturels.

Enfin, la compétence ENS des Départements n'a pas été remise en cause par la Loi NOTRe et ne l'est pas par le projet de loi Biodiversité. Le Conseil départemental a toute latitude pour poursuivre et renforcer son intervention pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des paysages en Haute-Savoie.

1.5 Un nouveau schéma qui s'articule avec les autres documents

Depuis l'approbation du premier schéma, différents textes ont fait et feront évoluer les modalités d'appréhension et de préservation des espaces naturels. Peuvent être ainsi cités :

- La loi du 03 août 2009 (dite Grenelle I) et la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (dite Grenelle II) introduisent la notion de **trames vertes et bleues** afin de préserver la fonctionnalité des corridors écologiques. Elles instaurent le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**.

L'article 23 de la loi Grenelle I a également instauré la « **stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP)** » afin de concourir à stopper la perte de biodiversité. La SCAP est déclinée à l'échelle régionale.

- La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - article 3), a introduit une nouvelle compétence obligatoire dévolue aux intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (**GEMAPI**).
- Le projet de loi Biodiversité (approbation prévue courant 2016) introduit le concept « d'offre de compensation » afin de rendre plus efficace la compensation issue de la destruction des milieux naturels par le développement de l'artificialisation des espaces. Elle crée également **l'Agence Française de biodiversité** avec ses déclinaisons régionales.



NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

2. La Haute-Savoie, un territoire à forts enjeux



2. La Haute-Savoie, un territoire à forts enjeux

Les enjeux de la Haute-Savoie ont été identifiés à partir du bilan du précédent schéma des ENS et de l'expertise des services du Département, ainsi que des contributions des partenaires au travers de l'enquête, des réunions thématiques et des entretiens. Ils ont ensuite fait l'objet d'un débat lors de la 1^{ère} rencontre organisée le 15 mars 2016, à Annecy.

A – Une croissance du territoire haut-savoyard qui implique des pressions sur les espaces naturels et les paysages

La Haute-Savoie est un territoire à la démographie et à l'économie dynamique. Cela implique aussi une pression sur les espaces naturels et les paysages.

Enjeu 1 - Une urbanisation dynamique & consommatrice en espaces

- + 10 000 hab/an, +/- 200 hectares de foncier artificialisés/an
- fragmentation des espaces naturels, fragilisant les trames vertes et bleues
- pression sur la ressource en eau
- Diverses pollutions : lumineuse, atmosphérique, sonore

Enjeu 2 - Des pratiques agricoles qui évoluent entre intensification et déprise

- Selon les secteurs : renforcement des chargements (nombre de têtes /ha), augmentation du niveau de fertilisation ou de traitements phytosanitaires
- Déprise agricole de certains secteurs (pentes, alpages, prairies sèches...), abandon de certaines pratiques ou productions (vergers hautes-tiges, saules têtards...),

Enjeu 3 - Une fréquentation croissante des espaces naturels

- Des secteurs de montagne de plus en plus investis (ski hors piste, ski de rando, raquettes, VVT...)
- Des pratiques nouvelles : slack line, base jump, traileurs, développement des pratiques de nuit...
- Accentuation des conflits d'usages entre professionnels ou avec certains acteurs du territoire
- Dérangement de la faune, dégradation de milieux naturels

Enjeu 4 - Un changement climatique particulièrement marqué dans les Alpes

- + 2.1 °C depuis 1959 dans les Alpes du Nord
- Modification des étages de végétation
- Recul des glaciers, fonte du permafrost, modification de l'hydrologie des cours d'eau, augmentation des risques naturels

B – Un patrimoine haut-savoyard exceptionnel à préserver et à partager

La Haute-Savoie fait partie des départements où la biodiversité est la plus riche en France, d'où l'importance d'agir pour sa préservation. Loin de l'idée de nature « sous cloche » dépassée et inopérante, il est déterminant de l'offrir à la découverte de tous les publics.

Enjeu 5 – Des milieux remarquables et prioritaires

- Par sa situation géographique, la Haute-Savoie accueille des milieux identifiés comme d'intérêt national ou européen
- Parmi ces milieux, certains apparaissent plus prioritaires :
 - Zones humides
 - Rivières
 - Forêts naturelles
 - Espaces pastoraux
 - Grands lacs et lacs d'altitude

Enjeu 6 – Des paysages exceptionnels

- Les grands paysages qui contribuent à l'identité et à l'image de marque de la Haute-Savoie : grands lacs, haute montagne, alpages...
- Une banalisation des paysages principalement liée à l'urbanisation (péri-urbain et stations de sports d'hiver)
- Des points de vue remarquables à conforter (cols, sommets...)

Enjeu 7 – Des espèces envahissantes à maîtriser et des espèces remarquables à valoriser

- Des espèces envahissantes à très forte dynamique, impactantes sur les milieux et la santé
- Des espèces animales et végétales présentes en Haute-Savoie mais rares à l'échelle nationale ou européenne, pour certaines en situation fragile

Enjeu 8 – Des territoires prioritaires qui concentrent de nombreux enjeux

- Des territoires géographiques et naturels originaux à fort intérêt en termes de biodiversité
- Des territoires pressentis, mais une identification à réaliser (exemples : Glières, Plateau des Daines...)



NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

3. Les fondements d'une nouvelle politique



3. Le nouveau schéma : les fondements d'une nouvelle politique

La biodiversité et les paysages hors du commun dont dispose la Haute-Savoie constituent un véritable Capital, son « **Capital Nature** ». Ce Patrimoine, délivre chaque jour des biens et des services qui font l'attrait du territoire, **le plaisir d'y vivre et aussi la fierté** de nombreux haut-savoyards.

Au vu des pressions et menaces, **l'objectif fondamental** et premier du Schéma est de contribuer à **préserver les espaces naturels du territoire** - voire à en reconquérir – afin de ne pas affaiblir ce capital et pouvoir le léguer, au moins à valeur équivalente, aux futures générations.

Le Conseil départemental a décidé de **renforcer significativement son implication** dans cette politique dans le cadre de ce 2^{ème} schéma des ENS. C'est pourquoi, il souhaite afficher 4 Engagements déclinés en 14 actions. Il propose d'assurer l'animation de la politique biodiversité à l'échelle du département, d'assurer **un rôle de chef de file dans le cadre d'une nouvelle gouvernance**. Cette dernière regrouperait tous les acteurs impliqués jour après jour dans la préservation et la mise en valeur de la nature et des paysages. Il s'agit **des institutionnels** - au premier rang desquels l'Etat et la Région - , **des collectivités locales ou des associations** qui tous, depuis plusieurs années interviennent avec efficacité et résultats.

Cette nouvelle ambition s'exprimera entre autres en assurant la maîtrise d'ouvrage de nouvelles actions et en renforçant la gestion et les investissements sur les propriétés départementales. Cependant, l'atteinte des objectifs en termes de préservation de la biodiversité passe **avant tout par l'implication et l'action des élus locaux** et de leurs collectivités : Communes, Communautés de communes et autres regroupements de collectivités. C'est pourquoi, le Département souhaite, encore plus qu'hier, **les aider pour accroître le nombre de projets qu'elles porteront les six prochaines années**. Un accompagnement au montage, des contractualisations adaptées (Contrats de territoire (CTENS) et contrats de sites(CSENS)), **des financements renforcés** pour les actions à venir et un soutien au financement de postes dédiés à la biodiversité seront développés. Ces moyens déployés permettront l'émergence plus rapide de projets locaux et contribueront à **engendrer des investissements nouveaux** sur les sites ou à proximité. Ces investissements constituent une volonté affirmée de la part du Département.

La **maîtrise du foncier** constitue une base toujours souhaitable, parfois incontournable, de toute politique publique de préservation des milieux naturels. Le Département, souhaite **renforcer son concours** pour accroître les surfaces acquises à l'issue du nouveau schéma, pour le compte des collectivités ou le sien.

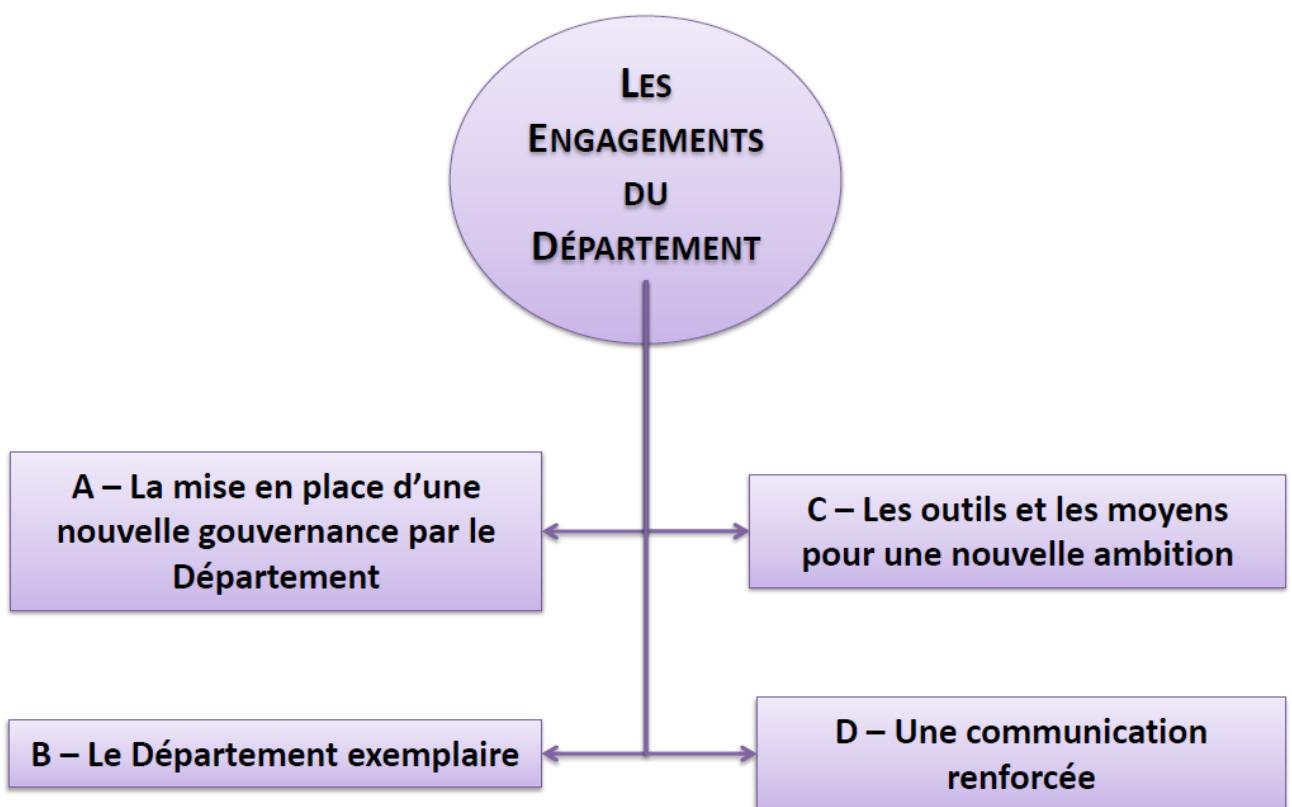
Les acteurs associatifs très présents et impliqués sur le département depuis de nombreuses années doivent pouvoir poursuivre leur concours à une meilleure connaissance, préservation et mise en valeur de la nature et des paysages. Le Département, qui a mis en place des **Conventions pluriannuelles d'objectifs**, souhaite **les renforcer** durant le nouveau schéma.

Au total, sur les 43 actions du nouveau schéma (hors engagements), 24 sont totalement nouvelles. 19 existaient au préalable mais seront amplifiées. La **thématique « paysage »** apparaît plus largement, elle était peu présente dans le premier schéma.

L'ensemble de la nouvelle politique souhaitée par le Département représente des projections de financements de la collectivité de l'ordre **de 14 à 18 millions d'euros par an**, en moyenne, sur la période du futur schéma. Ses perspectives d'investissement ambitieuses, au-delà de l'apport à l'économie et au dynamisme du territoire en particulier rural, associées avec l'engagement des partenaires, devraient contribuer largement à préserver et promouvoir notre « Capital Nature ».

3.1 La nouvelle ambition du Conseil départemental de la Haute-Savoie

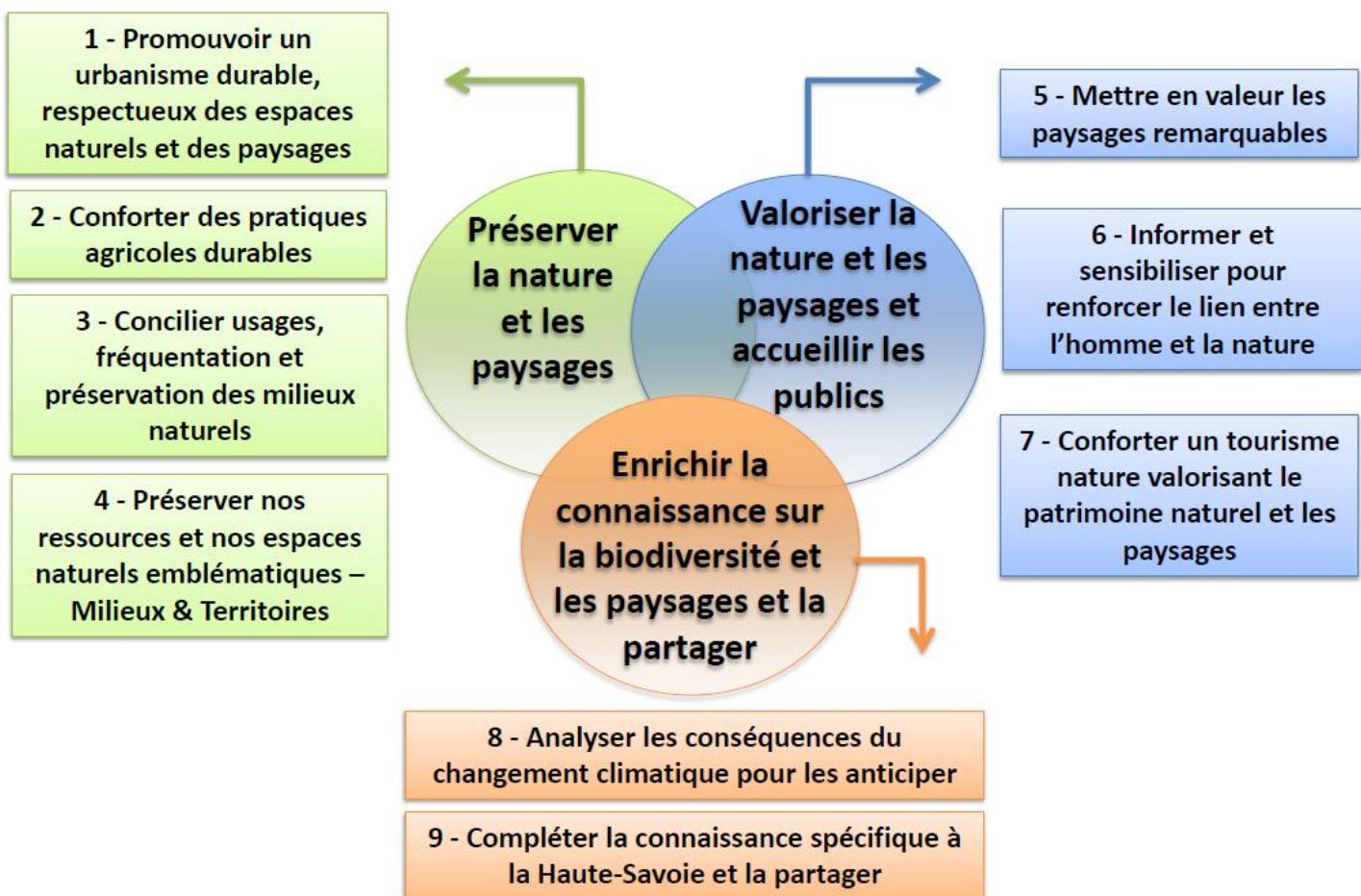
Les 4 engagements du Département



3.2 Les axes stratégiques et les orientations

A partir de ces enjeux, il a été possible de proposer pour le nouveau schéma 3 axes stratégiques qui se déclinent en 9 orientations. Ces éléments ont été présentés lors de la 1^{ère} rencontre le 15 mars 2016 et ont fait l'objet d'une validation.

3 axes stratégiques et 9 orientations





NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

4. Le schéma en 57 actions



4. Le nouveau schéma 2016-2022 en 57 actions

Le schéma se compose de 57 actions au total qui se répartissent de la manière suivante : 14 fiches action au titre des engagements du Département et 43 fiches action au titre du programme d'actions.

Ces fiches ont été élaborées selon le même modèle qui se décompose en plusieurs parties :

Au recto :

- **Le titre de l'action et une référence**, soit à l'engagement, soit à l'axe stratégique / orientation de référence
- **Un tableau synthétique avec une partie « action »** présentant, à titre indicatif pour faciliter la lecture :
 - *La priorité d'action (de 1 à 4 étoiles), définie en croisant les paramètres suivant : impact sur la biodiversité, facilité de mise en place, quantité de travail préalable à sa mise en place, coût*
 - *L'impact sur la biodiversité (de 1 à 3 fleurs)*
 - *Un calendrier de mise en place, échelonné de 2016 à 2022*
- **Un tableau synthétique avec une partie « rôle du CD74 »** présentant l'implication du Conseil départemental dans la réalisation de l'action. Il peut être suivant les cas :
 - *Coordinateur / animateur*
 - *Subventionneur*
 - *Maître d'ouvrage (d'actions ou de travaux)*
- **Un constat**, qui décrit les raisons qui justifient pourquoi il est nécessaire d'engager la fiche action correspondante
- **Des objectifs** : les principaux objectifs de la fiche action sont présentés

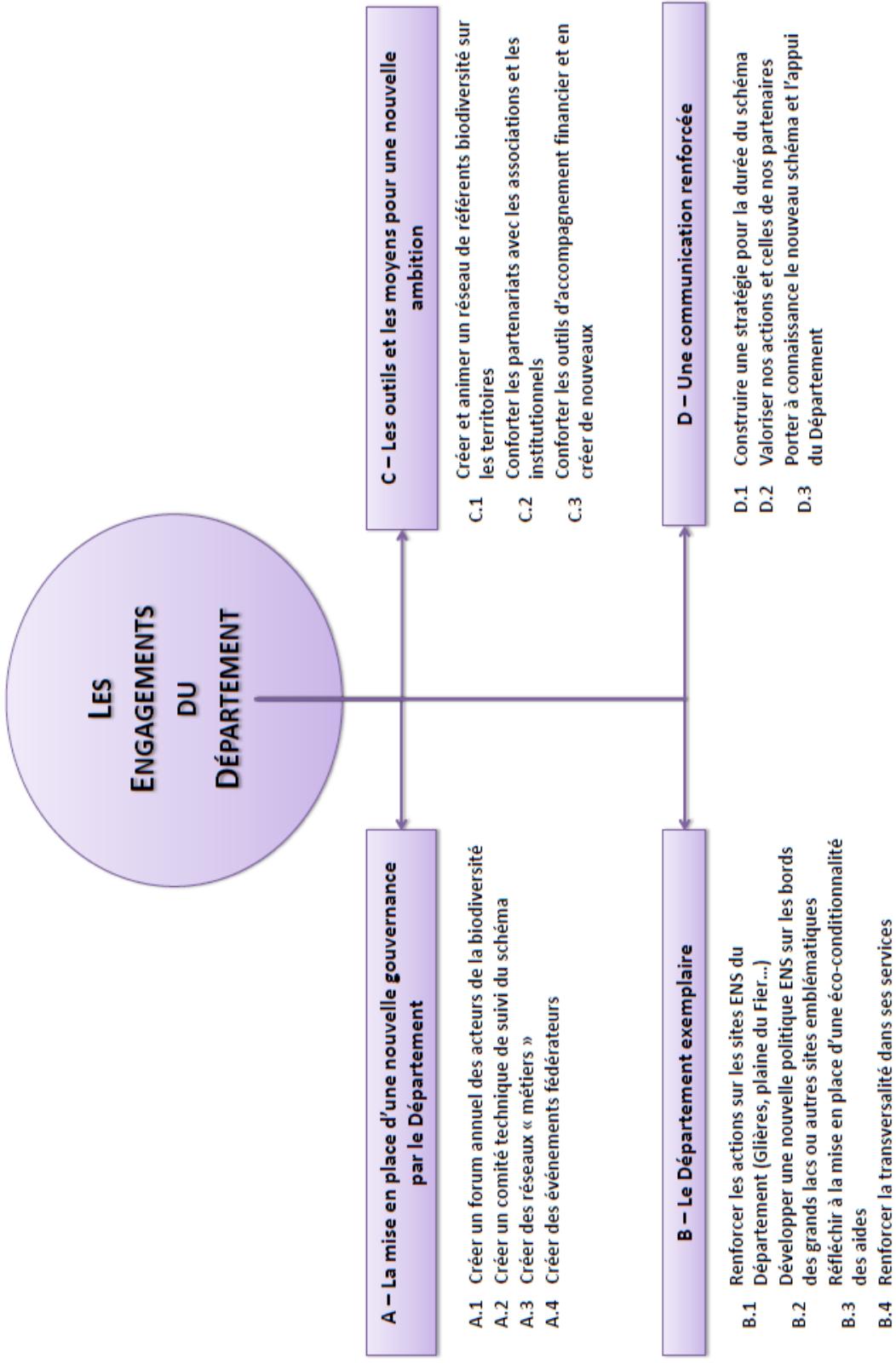
Au verso :

- **Contenu et modalités de mise en œuvre** : selon les cas, un tableau ou un texte de présentation des opérations est rédigé. Le tableau est privilégié pour des actions dont le contour est d'ores et déjà apprécié assez précisément. La forme texte est privilégiée pour des actions qui souvent demandent à être encore discutées et travaillées. Dans le tableau apparaît :
 - *La nature de l'investissement (investissement ou fonctionnement)*
 - *Le maître d'ouvrage envisagé des opérations*
 - *Les modalités financières d'intervention du Conseil départemental*
- **Les partenaires** : les partenaires envisagées peuvent être les collectivités, les institutions, les associations ou autres. Les éléments portés sont à titre indicatif et peuvent l'objet de modification
- **La contribution prévisionnelle du Département** : malgré les difficultés d'estimer un budget pour des opérations sur une programmation de 6 ans, une estimation de la participation financière que pourrait consacrer le Département a été réalisée
- **Les indicateurs de suivi** : des indicateurs quantitatifs ont été définis afin de suivre et d'évaluer au mieux l'avancée de l'action
- **Fiches actions liées** : apparaissent les principales fiches actions pouvant avoir un lien avec la présente fiche action

4.1 Les engagements du Département (14 actions)

Les engagements du Département se déclinent en 14 actions.

4 engagements du Département



Action A.1 – Créer un forum annuel des acteurs de la biodiversité

ENGAGEMENT A : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ORCHESTREE PAR LE DEPARTEMENT

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
***			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

D'une part, il est ressenti un besoin d'information et de transmission de cette information entre acteurs locaux de la biodiversité. D'autre part, il est indispensable de présenter aux partenaires un point d'étape régulier de la mise en œuvre du schéma des ENS. La mobilisation des partenaires du schéma lors de son élaboration (enquête, rencontres, réunions, contributions...) montre le très grand intérêt des acteurs et leur volonté de suivre la phase de réalisation.

Objectifs visés

- Organiser une rencontre annuelle avec tous les partenaires acteurs de la biodiversité (collectivités, associations, institutionnels et autres) pour présenter l'état d'avancement du schéma et échanger sur les perspectives
- Présenter l'état de la connaissance acquise dans l'année, les actions et projets du Département et ceux des partenaires

Cet événement pourrait s'appeler « les rencontres de la biodiversité et des paysages » et serait un prolongement du comité de pilotage existant et des réunions organisées avec les partenaires lors de l'élaboration du nouveau schéma.

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées			
Organisation d'une rencontre annuelle, avec l'ensemble des partenaires acteurs de la biodiversité et des paysages	F		
Diffusion de l'information et bilan annuel du schéma des ENS	F		

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 10 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de participants et de structures représentées

Fiches actions liées : D.2 (valoriser nos actions et celles de nos partenaires) ; A.2 (créer un comité technique de suivi du schéma)

Action A.2 – Créer un comité technique de suivi du schéma

ENGAGEMENT A : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ORCHESTREE PAR LE DEPARTEMENT

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur	Rôle du CD74	Maître d'ouvrage
Priorité d'action ***			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Constat

Les actions envisagées dans ce nouveau schéma 2016-2022 sont portées par de multiples acteurs de la nature et des paysages. La synergie entre les acteurs, bonne au demeurant, peut être renforcée. La bonne avancée de la réalisation du schéma et son suivi nécessitent des espaces de dialogue et d'échanges réguliers.

Objectifs visés

- Favoriser les échanges techniques entre acteurs du SDENS autour du Département (exemples : milieux naturels, paysage, urbanisme...)
- Contribuer au suivi et à l'évaluation du schéma
- Contribuer à l'échange d'informations sur les projets en cours ou à venir

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées			
Définir les contours plus précis du Comité technique et des acteurs participants	F		
Mettre en place une première rencontre et les suivantes	F		

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels

Contribution prévisionnelle du Département : 10 000 €/an

Indicateurs de suivi : comité mis en place (O/N), nombre de réunions annuelles, nombre de participants et niveau de satisfaction

Fiches actions liées : A.1 (créer un forum des acteurs de la biodiversité) ; A.3 (créer des réseaux « métiers ») ; 9.4 (étudier l'opportunité et mettre en place un dispositif de partage de la connaissance)

Action A.3 – Créer des réseaux « métiers »

ENGAGEMENT A : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ORCHESTRÉE PAR LE DEPARTEMENT

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
***	 		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

Lors du bilan du 1^{er} SDENS, malgré les réseaux déjà existants (Natura 2000, Espèces invasives, Eau), les acteurs du territoire ont exprimé un besoin de se rencontrer pour pouvoir échanger, avoir des retours d'expérience ou de connaissances, mutualiser des outils, voir des projets, réfléchir à des démarches ou à des stratégies plus larges que leur territoire.

Objectifs visés

Le Département a pour objectif de créer et d'animer des réseaux composés de techniciens, ayant des métiers ou des préoccupations similaires, appartenant à des structures partenaires en charge de la gestion des espaces naturels (collectivités locales, services de l'Etat, institutions, associations...) pour favoriser :

- Le partage d'expériences et de la connaissance
- La mutualisation d'outils
- La création d'actions communes
- La définition de stratégies collectives (amélioration de la connaissance, gestion de la fréquentation de sites naturels, sensibilisation des acteurs...)
- Le développement de formations

Dans ce cadre, il pourra être proposé des groupes de travail thématiques (milieux aquatiques, milieux agricoles, urbanisme, gestion de certaines pratiques sportives en espaces naturels...) et l'intégration de personnes ressources spécifiques au cas par cas (scientifiques, comités sportifs...). Par ailleurs, le comité technique (action A.2) pourra être intégré à ce réseau « métiers ».

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD		
	Modéliste d'ouvrage	Modéliste d'intervention du CD	Subventionnelle ponctuelle
Définition des différents réseaux à créer et de la liste des partenaires à inviter, en lien avec le comité technique	F		
Définition d'un programme de travail et de la fréquence des rencontres pour chacun des réseaux	F		
Organisation les premières rencontres en 2017	F		

Partenaires : collectivités, associations, institutions, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 10 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre de rencontres organisées ; Nombre de participants et de structures représentées

Fiches actions liées : A.2 (créer un comité technique de suivi du schéma) ; C.1 (créer une plateforme d'ingénierie Départementale)

Action A.4 – Créer des événements fédérateurs

ENGAGEMENT A : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ORCHESTREE PAR LE DEPARTEMENT

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Si les journées de l'environnement existent depuis plusieurs années, le Département s'est peu investi dans cet événement à ce jour. Il n'existe pas non plus d'événements de portée départementale en matière de biodiversité.

Objectifs visés

- Imaginer et créer un événement annuel de rassemblement grand public sur un ENS du Département ou sur un ENS emblématique de Haute-Savoie.
- S'inscrire plus largement dans les événements de portée départementale, nationale et internationale.

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées			
Définir et mettre en place un événement annuel de rassemblement festif	F		
S'impliquer plus régulièrement dans des événements de portée départementale, nationale et internationale	F		

Partenaires : Collectivités locales, associations...

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 € / an

Indicateurs de suivi : Evénement départemental annuel O/N ; nb de participations du Département à des événements d'envergure départementale ou au-delà et portés par des partenaires

Fiches actions liées : fiche A1 (créer un forum des acteurs de la biodiversité)

Action B.1 - Renforcer les actions sur les sites ENS du Département (Glières, Plaine du Fier...)

ENGAGEMENT B : LE DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Rôle du CD74	Subventionneur	Maitre d'ouvrage
Priorité d'action ***			Coordonnateur/animateur		

Constat

Le Département de Haute-Savoie est propriétaire d'environ 1 200 ha en espaces naturels répartis sur 9 sites : Domaine de Rovorée – La Châtaignière, Plateau des Glières, Alpages du Saleve, Alpage des Vorets (Tournette), Forêts du Chablais (2 espaces), espaces alluviaux de long du Fier (dite Plaine du Fier), des Usses et du Giffre.
Lors du premier schéma, des plans de gestion ont été réalisés, d'autres doivent être finalisés. Certains sites disposent d'un potentiel élevé en termes de conservation et de valorisation encore peu développé.

Par ailleurs, le Département en tant que propriétaire de l'Abbaye de Sixt-Fer à Cheval, est membre du syndicat mixte du grand site du Fer à Cheval. Il est ainsi engagé dans la démarche de labellisation Grand Site de France et dans les études d'aménagement associées.

Objectifs visés

- Pourvoir chaque site ENS d'un plan de gestion intégrant l'ensemble des procédures en cours (Natura 2000, etc),
- Mettre en œuvre les plans de gestion des sites, en intégrant autant que possible des actions innovantes et exemplaires ;
- Renforcer l'ambition de préservation et de valorisation sur les sites de la Plaine du Fier, Rovorée – La Châtaignière, Abbaye de Sixt Fer à Cheval et Plateau des Glières ;
 - Sur le site du Plateau des Glières : développer un contrat de territoire ENS au-delà des propriétés départementales ;
 - Sur le site du Fer à Cheval : contribuer à la démarche de labellisation Grand Site de France et en faire un site phare du Département ;
 - Développer l'accueil du public dans les 3 bâtiments départementaux : Maison du Plateau des Glières, Manoir de la Châtaignière à Rovorée, Abbaye de Sixt Fer à Cheval en lien avec les résultats du schéma départemental des centres d'interprétation.
 - Développer les liens entre les propriétés du Département.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD	Subvention ponctuelle
Rédaction et renouvellement des plans de gestion des sites ENS départementaux	F	I / F		
Mise en œuvre des plans de gestion des sites départementaux	F			
Elaboration et mise en œuvre du contrat de territoire Glières				
Elaboration d'une étude stratégique sur le site de Fer à Cheval et travailler à la labellisation Grand Site de France				
Etude de positionnement du Domaine de Rovorée - La Chataignière avec parc historique/arboretum et positionnement du manoir	F			
Etudes de faisabilité et de programmation sur les bâtiments départementaux (Abbaye de Sixt, manoir de la Chataignière, Maison du Plateau des Glières)	I / F			
Mise en œuvre de 3 centres d'interprétation départementaux	I / F			

Partenaires : collectivités, associations, institutions, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 2,2 M €/an

Indicateurs de suivi : nombre de plans de gestion validés, nombre de plans de gestion mis en œuvre, nombre d'études de faisabilité et/ou de programmation réalisées, nombre de centres d'interprétation réalisés

Fiches actions liées : 4.2 (Agir par territoires), 5.3 (Identifier et préserver des sites emblématiques ou remarquables), 6.1 (Elaborer un « schéma départemental » des centres d'interprétation)

Action B.2 – Développer une nouvelle politique ENS sur les bords des grands lacs et autres sites emblématiques

ENGAGEMENT B : LE DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
****		2016-2022 	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les lacs d'Annecy et du Léman constituent des joyaux sur le plan de l'image de la Haute-Savoie. Ils sont supports d'activités touristiques majeures et sont également des paysages et des milieux remarquables sous très forte pression. Aujourd'hui quelques parcelles restent non bâties sur le lac d'Annecy, d'autres pourraient être reconquises. Sur le Léman si le littoral est moins urbanisé, il est également grand temps d'agir.

Sur d'autres espaces naturels à forts enjeux (par exemple, les 3 à 5 territoires biogéographiques/écologiques à identifier – fiche action 4.2), le Département pourra intervenir de manière active.

Objectifs visés

- Rendre public plus d'espaces en bord de lac et préserver ou renaturer la bande littorale et les milieux naturels adjacents
- Identifier, conserver et reconquérir les fenêtres paysagères restantes, en particulier depuis les voiries départementales.

Pour cela, la maîtrise foncière départementale doit être renforcée fortement. Une politique active pour acquérir ces espaces sera entreprise basée sur une refonte de la zone de préemption du Département et une animation foncière ambitieuse. Ces actions seront menées en lien avec les collectivités et le Conservatoire du littoral.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé/ocial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
Définir les zones d'intervention prioritaires sur les 2 lacs	F									
Redéfinir les zones de préemption du Département	F									
Engager une animation foncière sur les parcelles prioritaires	F									
Acquérir, mettre en place des plans de gestion, gérer	IF									

Partenaires : collectivités, institutionnels (dont le conservatoire du littoral), associations, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 1.5 M €/an

Indicateurs de suivi : Définition des zones d'action (o/n), désignation des zones de préemption (o/N), mise en place animation foncière (O/N), Nombre de parcelles/ha acquis.

Fiches actions liées : 4.1 (agir par milieux prioritaires), 4.2 (agir par territoires)

Action B.3 – Etudier la mise en place d'un dispositif d'éco-conditionnalité des aides

ENGAGEMENT B : LE DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

Action	Impact sur la biodiversité	Rôle du CD74	Subventionneur	Maitre d'ouvrage
Priorité d'action **	 2017-2018	Coordinateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Le Département de la Haute-Savoie apporte de nombreuses aides financières dans différents domaines (tourisme, culture, équipement publics, agriculture, etc.). Les projets soutenus peuvent avoir un effet plus ou moins impactant sur la biodiversité et les paysages.

Au travers d'un dispositif éco-conditionné des aides, il est possible d'inciter les maitres d'ouvrage à faire évoluer leurs pratiques, leurs projets vers une prise en considération renforcée de la préservation de la biodiversité et des paysages.

Objectifs visés

- Inciter les collectivités et porteurs de projets à s'équiper de biens, à utiliser des services ou matériaux, à réaliser des aménagements respectueux de l'Homme et de son environnement naturel,
- Etudier la faisabilité de la mise en place d'un dispositif applicable aux différentes politiques du Département consistant à subordonner l'attribution ou le taux d'aides à des collectivités au respect de critères environnementaux favorisant par exemple :
 - L'économie de l'espace naturel et agricole
 - La lutte contre la pollution chimique du milieu naturel et des eaux en particulier
 - L'économie de ressources en eau, en matériaux, ...
 - La protection de la biodiversité
 - La préservation et la mise en valeur des paysages
 - L'utilisation d'espèces floristiques ou arbustives locales pour le réaménagement de sites
 - La lutte contre la pollution lumineuse
 - Le traitement paysager qualitatif des limites avec l'espace avoisinant naturel ou agricole

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Pluriannuelle d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
											Maitrise d'ouvrage
Etude de faisabilité d'un dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales Mise en place le cas échéant du dispositif (modalités à définir)	F										
	F										

Partenaires : Interne Conseil départemental

Contribution prévisionnelle du Département : moyens humains du Département

Indicateurs de suivi : Etude réalisée O/N, nombre de politiques où le dispositif est mis en place

Fiches actions liées : C.3 Conforter les outils d'accompagnement financier et en créer de nouveau ; C.1 Créer une plateforme d'ingénierie Départementale

Action B.4 - Renforcer la transversalité entre les services du Conseil départemental

ENGAGEMENT B : LE DEPARTEMENT EXEMPLAIRE

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur	Maitre d'ouvrage
Priorité d'action ***			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les porteurs de projets font parfois le constat d'une coordination/concertation insuffisante entre les services du Département qui peut conduire à une difficulté lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, le cloisonnement entre les directions et les services reste parfois marqué. La transversalité réussie est pourtant un gage d'efficacité de l'action de la collectivité.
Un groupe de travail des référents « biodiversité » inter directions du Département a été mis en place à l'occasion de l'élaboration du nouveau SDENS.

Objectifs visés

- Renforcer la coordination entre services départementaux lors de l'instruction des dossiers de demande de subvention
- Prendre en compte la biodiversité, la nature et les paysages par les différents services et directions
- Appréhender les politiques dans une vision globale, et non plus raisonner de manière sectorielle et cloisonnée. Conforter le mode « projet »,
- Mieux faire connaître aux agents des différents services les pratiques et les dossiers en cours

Contenu et modalités de mise en œuvre

- Créer des espaces et des moments d'échange entre les agents
- Poursuivre l'animation d'un comité inter direction « des référents biodiversité »
- Associer des agents des différentes directions au forum annuel
- Conduire des actions de sensibilisation des agents du Département à la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Développer le travail en mode projet

Partenaires : Toutes les directions

Contribution prévisionnelle du Département : moyens humains du Département

Indicateurs de suivi : nombre de séances de travail inter-directions, nombre de directions concernées, nombre de séances du groupe de travail des référents « biodiversité »

Action C.1 – Créer et animer un réseau de référents biodiversité sur les territoires

ENGAGEMENT C : LES OUTILS ET LES MOYENS POUR UNE NOUVELLE AMBITION

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
****			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Lors du 1^{er} schéma des ENS, il a été constaté le manque de moyens humains et d'expertise dans certaines collectivités locales pour faire émerger, construire et suivre des projets. Par ailleurs, le temps consacré par ces acteurs à la constitution des dossiers (notamment de financement) et au suivi des procédures (marchés publics...) constitue un handicap. Dans certains cas, cette situation ralentit l'émergence de dossiers et limite aussi l'investissement « biodiversité ».

Nos partenaires ont souligné l'intérêt de l'aide que le Département pouvait déjà apporter, mais souvent trop réduite. De plus, ils ont émis le souhait d'être soutenu sur les postes d'ingénierie développés en interne à leurs collectivités.

Objectifs visés

- conforter l'appui technique et l'expertise pour atteindre les objectifs du nouveau SDENS, le Département développera une assistance technique départementale qui permettra d'animer et de coordonner la mise en œuvre du SDENS, de soutenir les élus et les territoires (collectivités locales) et les autres partenaires (associations entre autres) dans l'émergence, la construction et la mise en œuvre de leurs projets, de mettre en œuvre le cas échéant le « guichet unique » (fiche action C.3).
- conforter les collectivités (échelle supra communale) dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique « milieux naturels et paysage » par le soutien financier à la création de postes de chargés de mission « biodiversité ».
- Crée un réseau des techniciens référents biodiversité des collectivités et des associations, animé par le Département.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Appui technique, juridique, administratif des partenaires (collectivités et associations) par le Département (marchés publics, ingénierie financière...):	F										
Soutien à la mise en place d'une ingénierie « biodiversité » au sein des collectivités, aide dégressive incitative	F										
Animation un réseau des correspondants biodiversité issu des collectivités et associations	F										

Partenaires : collectivités, associations, institutions, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 300 000 €/an dont participation à une aide aux postes dégressive sur 3 ans

Indicateurs de suivi : Nombre collectivités accompagnées par le Département/an ; nombre de postes accompagnés ; nombre de réunions des référents « biodiversité » / an

Fiches actions liées : A.3 (créer des réseaux métiers) ; 4.2 (Agir par territoires)

Observation : la plateforme est constituée des moyens humains du Département et des correspondants « biodiversité » des collectivités et des associations. Elle assurera également l'animation du réseau « métiers » (fiche A.3) et du comité technique (fiche A.2).

Action C.2 – Conforter les partenariats avec les associations et les institutionnels

ENGAGEMENT C : LES OUTILS ET LES MOYENS POUR UNE NOUVELLE AMBITION

Action			
		Rôle du CD74	
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
***			Maitre d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

Une politique et des actions réussies en faveur de la biodiversité et des paysages ne peuvent s'envisager qu'avec une collaboration, la plus étroite possible, avec les acteurs du département. Chaque acteur apporte sa contribution à la préservation du capital nature de la Haute-Savoie. Le Conseil départemental a largement initié ces rapprochements et constructions communes lors du premier schéma. Des conventions ont été passées avec des acteurs du monde associatif de portée départementale (ASTER, FDC, LPO, FRAPNA, SEA, Réseau Empreintes 74) et des institutionnels (Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau).

Les interventions du Département en sites protégés type réserves naturelles ou Natura 2000 n'ont été abordées qu'au cas par cas. Compte tenu des enjeux en termes de milieux naturels et de paysages de la Haute-Savoie, il apparaît indispensable de poursuivre et de développer les partenariats.

Objectifs visés

- Poursuivre, renforcer, développer les partenariats avec les institutionnels,
- Poursuivre, renforcer, développer les partenariats avec les associations de portée départementale

Contenu et modalités de mise en œuvre

	Investissement / Fonctionnement	CD	Associations	Collectivités	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Conventionnelle d'objets	Subventionnelle ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées											
Conforter les relations et collaborations avec l'Etat, Région AURA, Agence de l'eau, Conservatoire du littoral...											
Signer des partenariats et conventions	F/I										
Conforter les relations et collaborations avec les acteurs associatifs											
Signer des CPO ou autres dispositifs	F/I										

Partenaires : institutionnels, associations

Contribution prévisionnelle du Département : 850 000 €

Indicateurs de suivi : nombre de conventions, nombre de CPO

Fiches actions liées : B.3 (réfléchir à la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides) ; C.3 (conforter les outils d'accompagnement financier et en créer de nouveaux)

Observations : les partenariats avec les collectivités sont traités dans les fiches 4.2 et C.3

Action C.3 – Conforter les outils d'accompagnement financier et en créer de nouveaux

ENGAGEMENT C : OUTILS ET MOYENS POUR UNE NOUVELLE AMBITION

Action	Impact sur la biodiversité	2016	Rôle du CD74	Subventionneur	Maitre d'ouvrage
Priorité d'action ***			Coordinateur/animateur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Lors du premier SDENS, le Département de la Haute-Savoie a mis en place différentes modalités d'accompagnement financier des projets des collectivités, associations, et autres partenaires. Ces modalités sont souvent rattachées à différents dispositifs : contrats de site ENS, contrats de territoire ENS, Conservatoires des terres agricoles ou agro-pastorales,... Le bilan du précédent schéma a mis en évidence leur efficacité. Ces outils et les règles financières associées sont appréciés des partenaires.

Par contre, la consommation des crédits est dépendante de l'avancée des projets des partenaires.

D'autres dispositifs pourraient être envisagés afin de stimuler l'émergence de projet et assurer un meilleur engagement des crédits.

Alors qu'il existe plusieurs financeurs sur certains projets (Union européenne, Région, Etat, Agence de l'eau,...), il n'y a pas à ce jour de « guichet unique » pour les porteurs de projets.

Objectifs visés

- Disposer d'une palette de dispositifs d'aides incitatifs et performants
- Etudier l'intérêt d'un guichet unique des aides

Contenu et modalités de mise en œuvre

Actualisation de la grille de classement financier des communes
Mise au point d'un dispositif d'appel à projets
Etude de l'intérêt d'un guichet unique
Elaboration d'un guide des aides

Partenaires :

Direction des finances du Conseil départemental
Institutionnels disposant de politiques de financement des projets « milieux naturels et paysage »
Services des financeurs des politiques des milieux naturels et des paysages

Contribution prévisionnelle du Département : Moyens humains du Département**Indicateurs de suivi :**

Nombre d'appels à projets, actualisation des taux d'intervention du Département, réalisation d'un guichet unique (O/N)

Fiches actions liées :

B.3 Réfléchir à la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides

Action D.1 – Construire une stratégie pour la durée du schéma

ENGAGEMENT D : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Role du CD74	Subventionneur	Maître d'ouvrage
Priorité d'action ***			Coordinateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Lors du premier schéma des Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie, différentes opérations de communication ont été menées et réussies. Pour son propre compte, ou lorsqu'il a apporté son soutien à des partenaires, le retour d'image pour le Département n'a pas toujours été à la hauteur de ses investissements. Une stratégie construite apparaît comme l'outil indispensable pour être plus efficace pour le nouveau schéma.

Objectifs visés

- Informer et communiquer efficacement sur l'action du Département et des partenaires en matière de biodiversité et de paysages, auprès des habitants de la Haute-Savoie et des publics ciblés
- Réaliser une stratégie de communication à 6 ans pour la mise en œuvre du schéma des ENS

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objets	Pluriannuelle d'objectifs	Subvention publique	Modalités d'intervention du CD
Réaliser un cahier des charges et engager une étude définissant la stratégie de communication biodiversité du Département Identifier les outils et supports pour informer et promouvoir la politique Départementale et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la Haute-Savoie	F	F									

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 10 000 € (coût de l'étude, actions fiche D.2)

Indicateurs de suivi : étude réalisée (O/N)

Fiches actions liées : D.2 (Valoriser nos actions et celles de nos partenaires); D.3 (porter à connaissance le nouveau schéma)

Action D.2 – Valoriser nos actions et celles de nos partenaires

ENGAGEMENT D : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
****			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Le Département de Haute-Savoie est propriétaire d'environ 1 200 ha en espaces naturels en ENS et de nombreuses infrastructures (bâtiments, routes, ouvrages d'art). En tant que propriétaire, il mène des actions de gestion de sites naturels, de reconquête de corridors écologiques, de sensibilisation... De plus, il est partenaire majeur de la gestion et de la valorisation de sites naturels en soutenant fortement collectivités et associations.

Malgré son engagement technique et financier important, le Département est peu identifié comme acteur majeur de la biodiversité, en particulier par manque d'information des publics (grand public, élus) sur sa réelle implication dans les actions de gestion et de valorisation des milieux naturels.

Objectifs visés

- Faire connaître les actions réalisées en maîtrise d'ouvrage par le Département
- Faire connaître le soutien du Département aux actions menées par les partenaires publics et associatifs

Contenu et modalités de mise en œuvre

Il s'agira de :

- réaliser des actions de communication sur la politique ENS et sur les actions en maîtrise d'ouvrage départementale,
- S'assurer auprès des partenaires de la valorisation du soutien par le Département,
- Etre présent auprès de nos partenaires dans toute opération soutenue par le Département (éditions, publications, inaugurations, colloques, etc).

Partenaires : collectivités, associations, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre d'opérations de valorisation d'actions, quantification des retours presse

Fiches actions liées : D.1 (construire une stratégie de communication) ; D.3 (porter à connaissance le nouveau schéma et l'appui du Département)

Action D.3 – Porter à connaissance le nouveau schéma et l'appui du Département

ENGAGEMENT D : UNE COMMUNICATION RENFORCÉE

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Rôle du CD74	Maître d'ouvrage
Priorité d'action ***			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Lors de l'enquête réalisée auprès des partenaires, il est clairement ressorti que la politique d'appui du Département (financier ou expertise) n'était pas assez connue des acteurs locaux. Cela limite l'émergence de projets ou leur ambition, alors qu'un accompagnement existe pourtant.

Objectifs visés

- Informer des ambitions du nouveau schéma et des moyens d'accompagnement, plus importants, disponibles pour les collectivités et autres partenaires, afin que des projets plus nombreux puissent être engagés
- Organiser des rencontres et échanges avec ces élus (par territoire ou par collectivité), afin de permettre une sensibilisation ciblée, suivant les enjeux de chacun, et disposer de documents de communication de synthèse du nouveau schéma

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Convention plurianuelle d'objets	Subvention ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Réalisation d'un support d'information du nouveau schéma pour donner une information claire aux élus locaux	F										
Réalisation d'un support d'information du nouveau schéma à destination du grand public	F										
Organiser des rencontres avec les élus locaux pour les informer sur le nouveau dispositif et les sensibiliser pour initier de nouveaux projets	F										

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels

Contribution prévisionnelle du Département : moyens humains du Département

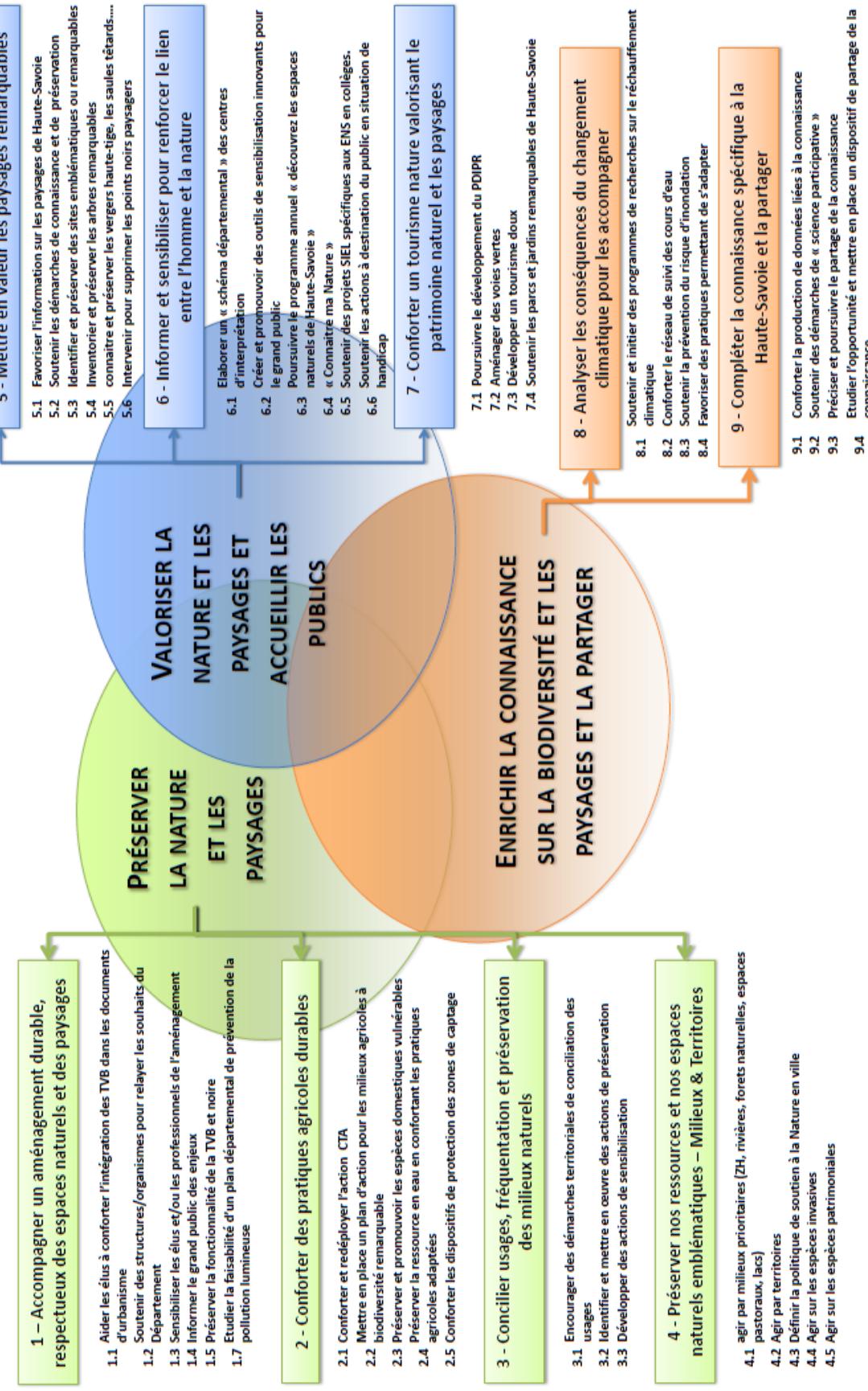
Indicateurs de suivi : nombre de réunions avec les élus ; nombre de personnes présentes ; réalisation de documents de présentation (O/N)

Fiches actions liées : D.1 (construire une stratégie de communication pour la durée du schéma) ; D.2 (valoriser nos actions et celles de nos partenaires)

4.2 Le plan d'action (43 actions)

Le plan d'action est issu des 3 axes stratégiques et des 9 orientations.

3 axes stratégiques et 9 orientations



Action 1.1 – Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme

AXE STRATEGIQUE : ACCOMPAGNER UN AMENAGEMENT DURABLE, RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

ORIENTATION : PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE, RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordonnateur/animateur <input type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

Le dynamisme économique de ces dernières décennies a entraîné une pression très élevée sur les espaces agricoles et naturels. Les noyaux de biodiversité tout comme les corridors ont été mis à mal. Parallèlement, les textes régissant l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT) ont évolué et la prise en compte des TVB est devenue obligatoire. Toutefois, le degré de précision des diagnostics est extrêmement variable, ils s'avèrent en effet souvent incomplets. Par ailleurs les préconisations pour assurer la présence des TVB dans les documents d'urbanisme sont inexistantes ou très limitées.

Objectifs visés

Le cadre légal étant fixé en rendant obligatoire la prise en compte de la continuité écologique dans les documents d'urbanisme (loi Grenelle 1 modifiant l'article L 110 du code de l'urbanisme), il s'agit d'élaborer une méthode qui permette d'optimiser cette prise en compte à une échelle pertinente. Trois grands axes peuvent être envisagés :

- Une action de sensibilisation auprès des différents BE intervenants dans les collectivités pour l'élaboration des PLU PLUi et SCOT
- Assurer une présence (réunions) et une assistance du Conseil départemental tout au long du processus de construction des documents d'urbanisme dans la prise en compte des continuités écologiques
- Emettre un avis argumenté concernant la préservation des continuités écologiques sur chaque document produit (PLU, PLUi, SCOT)
- Disposer de diagnostics performants des TVB
- Connaitre les actions à mettre en place afin de préserver efficacement la biodiversité et les paysages de leur territoire
- Apporter un appui technique aux élus pour l'approche « TVB » et dans leurs relations avec les bureaux d'études

Contenu et modalités de mise en œuvre

Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convénition d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
									Maitrise d'ouvrage
Apporter un soutien financier pour la partie étude des TVB dans les documents d'urbanisme sous conditions de respect d'un cahier des charges élaboré par le Conseil départemental.	F								
Accompagner les élus afin de les sensibiliser à la bonne prise en compte de la TVB dans les documents	F								
Assurer une présence récurrente du CD dans les réunions traitant de la thématique de la TVB	F								

Partenaires : collectivités, institutionnels, EPCI.

Contribution prévisionnelle du Département : 150 000 €/an (10 000 € par PLU PLUI / 20 000 € par SCOT)

Indicateurs de suivi : nombre de réunions par an auquel le Département participe ;

Montant total du soutien financier par an ;

Nombre de collectivités ayant sollicité le soutien financier du Département par an ;

Fiches actions liées :

1.6 (Préserver la fonctionnalité de la TVB et noire).

Action 1.2 – Soutenir les partenaires dans l'accompagnement des collectivités porteuses de documents d'urbanisme

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

Face à la pression d'artificialisation des milieux naturels et semi-naturels, certaines structures (en fonction de leur compétence ou connaissances propres) s'impliquent plus ou moins régulièrement pour aider et sensibiliser les élus locaux à la gestion économe des espaces agricoles et naturels : la Chambre d'Agriculture, le CAUE, ASTERS, la FRAPNA. Leur action précieuse est souvent contrainte par des moyens trop limités pour mobiliser le temps nécessaire.

Objectifs visés

Afin de renforcer la gestion économe des espaces agricoles et naturels et de manière complémentaire à l'action du Département (action 1.1) : maintenir et conforter la présence des partenaires institutionnels (CAUE, chambre d'agriculture, etc.) et associatifs dans l'établissement des documents d'urbanisme de la Haute-Savoie.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les partenaires concernés, une expertise sera menée pour accompagner le Département dans le suivi des PLU/PLUi/ SCOT en élaboration ou pour conseiller directement les élus locaux maîtres d'ouvrage (échanges avec les prestataires, les commissions d'urbanisme, les réunions avec les acteurs socio-professionnels, les réunions publiques...) sur des sujets spécifiques.

Des documents d'urbanisme ou secteurs prioritaires seront définis. Si les démarches SCOT et PLUi semblent à accompagner en priorité, les demandes pour PLU communaux pourront le cas échéant être également accompagnées.

Partenaires : institutionnels, associations

Contribution prévisionnelle du Département : 60 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de documents d'urbanisme suivis par les partenaires, nombre de réunions réalisées, niveau de satisfaction des maîtres d'ouvrage.

Fiches actions liées : 1.3 (sensibiliser les acteurs de l'aménagement) ; 1.4 (informer le grand public des enjeux)

Action 1.3 – Sensibiliser les élus et acteurs de l'aménagement

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur Subventionneur
**			Maitre d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

Chaque année, plus de 200 ha d'espaces agricoles et naturels sont artificialisés en Haute-Savoie afin de répondre aux besoins d'une population en forte croissance. Les documents de planification de l'urbanisme sous maîtrise d'ouvrage des élus locaux constituent le premier outil de préservation des espaces naturels et semi naturels. Le développement de formes urbaines innovantes constitue également un moyen de préserver ces espaces.

La complexité des procédures, le manque d'ingénierie dans les collectivités de taille limitée, rendent l'exercice des politiques d'urbanisme délicates pour nombre d'élus. Pourtant des solutions, des expériences, des méthodes existent pour rendre la tâche plus aisée et assurer une gestion des espaces plus économique et plus durable.

Un groupe de travail existant « les professionnels de l'aménagement » développe déjà des échanges sur les thématiques de l'aménagement (DDT, CD, CAUE, Teractem).

Objectifs visés

- Sensibiliser les élus et les acteurs de l'aménagement (bureaux d'études, architectes, aménageurs, associations, etc.) sur les modalités de gestion économique des espaces agricoles et naturels pour mieux préserver les corridors écologiques, les milieux et les paysages et aux formes urbaines peu consommatrices d'espaces.
- Partager les expériences réussies

Contenu et modalités de mise en œuvre

Il s'agira au vu des expériences déjà menées (DDT, CAUE, Association Des Maires, etc) et d'une enquête auprès des intéressés (élus locaux), de définir dans un premier temps les outils les plus adaptés puis dans un deuxième temps de mettre en place les actions retenues.

Exemples : développer des séances d'information et de formation collectives afin d'expliquer l'intérêt et les modalités de la gestion économe des espaces agricoles et naturels ; partager les expériences réussies : valorisation (ou production) de guides techniques, voyages d'études...

Partenaires : Association des Maires, collectivités, bureaux d'études, architectes, CAUE

Contribution prévisionnelle du Département : 30 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre de supports produits

Fiches actions liées : 1.1 (Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme) ; 1.2 (Soutenir les partenaires pour relayer les souhaits du Département).

Action 1.4 – Informer le grand public des enjeux d'un urbanisme durable

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

Face à l'évidence de mobilisation d'espaces supplémentaires à bâtir et/ou à équiper dans les PLU/PLUi et SCOT pour accueillir l'augmentation de population en Haute-Savoie (10 000 habitants supplémentaires par an), la nécessité de la préservation des corridors écologiques et de conservation des espaces agricoles, de supprimer des zones hier constructibles, paraît difficilement acceptable par le grand public. Cela concourt à des tensions locales avec les élus porteurs de la démarche et implique des avis défavorables dans les consultations du public préalables aux arrêts de PLU/PLUi ou SCOT (incompréhension du projet, intérêts divergents, etc.).

Pourtant, la gestion économe des espaces doit être partagée par le plus grand nombre sinon par tous.

Objectifs visés

En lien étroit avec les collectivités et dans l'objectif d'aide aux élus,

- Sensibiliser le grand public aux enjeux d'un urbanisme durable : concilier urbanisation, économie agricole locale, corridors écologiques et conservation du cadre de vie global (paysages)
- Sensibiliser le grand public aux nouvelles formes de densification urbaine.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Il s'agira de définir et développer divers supports afin d'expliquer l'intérêt de la gestion économe des espaces agricoles et naturels et de valoriser les expériences réussies en Haute-Savoie ou ailleurs. Les pistes de supports sont : conférences, documents de communication remis en réunions publiques, articles dans les sites internet et magazines des collectivités et du Département...

La sensibilisation du grand public peut se déployer selon 2 axes :

- En préalable au démarrage de la révision des documents d'urbanisme ;
- Hors cadre de rédaction de documents d'urbanisme.

Dans le cas de projets de sensibilisation prédictables à la révision des documents d'urbanisme, les débats publics seront préférentiellement menés par des acteurs neutres afin de dépassionner les débats.

Partenaires : collectivités, CAUE, associations

Contribution prévisionnelle du Département : 20 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre d'actions de sensibilisation réalisées, nombre de supports produits

Fiches actions liées : 1.3 (Soutenir les partenaires pour relayer les souhaits du Département).

Action 1.5 – Préserver la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue et de la trame noire

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE, RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74			
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
****			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

- La pression sur les TVB est très forte en Haute-Savoie du fait d'une forte croissance économique ;
- Les enjeux liés à la préservation des TVB sont difficiles à identifier du fait de moyens financiers et humains insuffisants ;
- La loi Grenelle II de 2010 définit la trame verte et bleue et impose sa prise en compte par les différentes administrations (Etat, collectivités). Les continuités écologiques sont également prises en compte dans le code de l'urbanisme (L121.1, L122.1, L123.1 et suivants) avec pour objectif la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Objectifs visés

- Il est recherché le maintien ou le rétablissement de la continuité écologique, concept défini comme la libre circulation des espèces biologiques et le libre transit des matériaux solides dans le lit des cours d'eau ;
- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objets	Pluriannuelle	Subventionnelle	Modalités d'intervention du CD
											Maitrise d'ouvrage
Aménagement de sites sous responsabilité Départementale	Reprise de 5 seuils sous RD Aménagement de passages à petite faune (2 à 4 sites) Aménagement de 4 sites de collision majeurs avec la grande faune (détection infra rouge)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Soutenir les collectivités locales pour le réaménagement des seuils prioritaires. (Frame Bleue)											
Soutenir les collectivités locales pour la restauration des continuités écologiques (Frame Verte)											

Partenaires : collectivités, institutionnelles

Contribution prévisionnelle du Département : 1 000 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre d'ouvrages restaurés ; nombre de continuités restaurées ; Etude de faisabilité réalisée pour la Frame Noire.

Fiches actions liées : 4.1 (agir sur les milieux prioritaires) ; 1.8 (Etudier la faisabilité d'un plan départemental de prévention de la pollution lumineuse) ; 1.1 (Soutenir la définition des TVB dans les SCOT et PLU) ; 1.6 (Préserver la fonctionnalité de la TVB et noire).

Action 1.6 – Etudier la faisabilité d'un Plan départemental de prévention de la pollution lumineuse

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES
ORIENTATION 1: PROMOUVOIR UN URBANISME DURABLE RESPECTUEUX DES ESPACES NATURELS ET DES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2018	Coordinateur ☒
		Subventionneur ☐	Maitre d'ouvrage ☒

Constat

Les images satellites de nuit montrent que notre planète s'éclaire de toute part. Cet éclairage artificiel nocturne a un impact sur la biodiversité et sur le fonctionnement des écosystèmes. Il concourt à la fragmentation des habitats naturels. Il désoriente et épouse jusqu'à la mort de nombreuses espèces faunistiques en jouant un rôle attractif ou répulsif. Par ailleurs, plusieurs études ont démontré que l'éclairage nocturne engendre pour l'être humain des perturbations du sommeil dommageables pour la santé. De plus, l'éclairage urbain engendre des dépenses énergétiques élevées.

La Haute-Savoie qui a connu un fort développement de son urbanisation depuis quelques décennies est particulièrement concernée par la pollution lumineuse. Il devient très difficile de jouir d'un beau ciel nocturne rempli d'étoiles.

Objectifs visés

Mise en œuvre d'une étude de faisabilité d'un Plan départemental de prévention de la pollution lumineuse dont les principaux objectifs pourraient être :

- Prévenir, réduire, limiter la pollution lumineuse afin de restaurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité ;
- Prise en compte de la notion de trame noire dans les documents d'urbanisme (PLU PLU) et dans les démarches d'aménagements locales (SCOT) ;
- Inscription de la démarche dans la trame Verte et Bleue ;
- Réduire la consommation d'énergie pour les collectivités (sobriété énergétique et financière) tout en respectant la notion de bien être et de santé de la population ;
- Mettre en place une démarche pédagogique auprès des citoyens et des partenaires sur l'éclairage durable afin de diffuser les bonnes pratiques d'éclairage durable.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD		
	Maintien d'ouvrage	Contrat territorial	Appel à projets
Mise en œuvre d'une étude de faisabilité d'un Plan départemental de prévention de la pollution lumineuse	F		

Partenaires : SYANE, Association des Maires, Associations

Contribution prévisionnelle du Département : 20 000 €/an

Indicateurs de suivi : Etude de faisabilité réalisée ; Nombre de partenaires participants

Fiches actions liées : 1.6 (Préserver la fonctionnalité de la TVB et noire) ;

Observations : Cette étude de faisabilité pourra déboucher sur un programme d'actions spécifiques à décliner dans les contrats de territoire ou dans des appels à projets.

Action 2.1 – Conforter et redéployer l'action Conservatoire des Terres Agricoles

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 2 : CONFORTER DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Rôle du CD74
Priorité d'action *		Coordonnateur/animateur ☑	Subventionneur ☑ Maître d'ouvrage ☐

Constat

Les espaces agricoles et naturels de Haute-Savoie sont sous une pression forte de l'urbanisation. Chaque année, ce sont près de 200 ha qui sont artificialisés.

Le Conservatoire des Terres Agricoles, a été mis en place par le Département en 2009 afin de contribuer à préserver le foncier agricole. Il permet un soutien financier du Département aux communes pour l'acquisition de foncier agricole et le maintien de sa vocation agricole à long terme.

Il a permis l'acquisition de près de 100 ha par les communes depuis 2010. Un soutien au titre du CTA implique la signature de baux agricoles à caractère environnemental, ce qui permet d'intégrer cette action au SDENS et son financement au titre de la TLA. Le CTA peut actuellement être utilisé pour toute acquisition de parcelle à vocation agricole. Certaines de ces parcelles ne présentent cependant pas d'enjeux agricoles ou environnemental particulier.

Objectifs visés

Après avoir reprécisé les critères d'éligibilité du dispositif, en renforcer la pertinence et l'efficacité en recentrant la maîtrise foncière publique sur des espaces agricoles stratégiques : enjeux environnementaux, et/ou agricoles spécifiques.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Convention d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
	Maitrise d'ouvrage									
Représenter les critères d'éligibilité et modalités du dispositif CTA	F									
Redynamiser la veille foncière et la communication sur le dispositif										
Animation foncière	F									
Acquisition foncière	—									

Partenaires : CASMB – SAFER – Communes – EPCI, ...

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre d'hectares acquis, nombre de communes concernées

Fiches actions liées : 4.2 (Agir sur les territoires), C.2 (conforter les partenariats)

Action 2.2 – Mettre en place un plan d'action pour les milieux agricoles à biodiversité remarquable

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : CONFORTER DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
***			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

A l'échelle nationale, la banalisation des paysages agricoles par la réduction des haies et bosquets, l'homogénéisation des cultures, l'usage d'engrais et de pesticides par les agriculteurs et les particuliers, entraînent la simplification des écosystèmes agricoles et la disparition de nombreuses espèces végétales ou animales. En Haute-Savoie, la présence d'AOP a limité le phénomène d'érosion de la biodiversité. Cependant, le Département reste largement confronté à la banalisation des écosystèmes.

Pour autant, certains secteurs et/ou milieux agricoles constituent encore des supports privilégiés de développement de biocénoses d'intérêt (prairies sèches, prairies de fauche extensives, zones humides extensivement exploitées, réseaux de haies et de bosquets...). Ils contribuent à la conservation des corridors écologiques ou d'entités paysagères particulières (réseaux de haies), et certaines espèces vulnérables s'y maintiennent encore.

La pérennisation des secteurs / sites / parcelles passe par la pérennisation économique de ces espaces ou l'exploitation agricole.

Objectifs visés

- Définir les écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité et les pratiques à maintenir ou à installer,
- Définir les modalités de soutien afin d'encourager et pérenniser les bonnes pratiques agricoles sur ces surfaces

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD					
	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Maitrise d'ouvrage
Identifier les espaces et les pratiques agricoles Haut-Savoyards d'intérêt pour la biodiversité	F					
Rédiger et mettre en œuvre des plans d'action par milieux (prairies sèches, prairies de fauche, zones humides)	F + I					
Décliner le plan d'action national « plantes messicoles » : étude d'opportunité et mise en œuvre	F					
Promouvoir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité (sensibilisation et formation des agriculteurs)	F					
Identifier l'opportunité et la possibilité de mettre en place des MAEC ou équivalent en sites ENS/CTA ou espaces stratégiques identifiés	F					
Etudier les partenariats spécifiques pour encourager la méthanisation des déchets organiques agricoles	F + I					
Soutenir l'animation des PAEC (programmes agri-environnementaux et climatiques) ou projets équivalents	F					
Etudier l'opportunité de déployer les projets PAEN/PLAN	F					

Partenaires : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, DDT, associations, collectivités, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de cartographies réalisées, nombre de plan d'action rédigés, nombre d'actions de conservation réalisées, nombre d'actions de sensibilisation, surfaces acquises, surfaces gérées, réalisation de l'étude d'opportunité « messicoles »

Fiches actions liées : 2.1 (conforter et redéployer le CTA) ; 2.4 (préserver la ressource en eau en confortant les pratiques agricoles adaptées).

Observations : Les espaces pastoraux font l'objet de la fiche action 4.1 (agir par milieux prioritaires) ; 5.5 (connaître et préserver les vergers de haute-tige, saules têtards, etc)

Action 2.3 – Préserver et promouvoir les espèces domestiques vulnérables

AXE STRATEGIQUE : Préserver la nature et les paysages

ORIENTATION : conforter des pratiques agricoles durables

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
***		2017-2022 	

Constat

L'évolution des pratiques agricoles depuis les années soixante a largement contribué à choisir un nombre limité de races animales ou d'espèces/varietés végétales sur lesquelles une sélection génétique poussée a été engagée. Ainsi, progressivement, certaines espèces ont été délaissées et leurs effectifs ont chuté, voire certaines ont disparu. Ces espèces représentent un patrimoine génétique qui constitue un capital économique important. En Haute-Savoie, des espèces animales sont encore en situation fragile (Thônes et Martod, chèvres des Savoie, abeilles des Savoie...), des espèces végétales sont également en situation précaire ou insuffisamment étudiées sur les plans génétique et agronomique (cépages « anciens », pruneau de Passy...)

Objectifs visés

- Contribuer à mieux connaître le patrimoine génétique domestique « local », animal et végétal
- Contribuer à préserver et à promouvoir ce patrimoine génétique
- Etudier les possibilités de soutien à une apiculture durable/races abeilles locales

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement / CD	Associations	Collectivités	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convénition d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modaliés d'intervention du CD
Diagnostic : identifier les espèces/variétés domestiques en situation critique et définir des priorités	F								
Soutenir des initiatives de recherche, de préservation et de développement des espèces/variétés domestiques fragiles									
Contribuer à la promotion et à la sensibilisation de ce patrimoine									
Soutenir des actions d'apiculture durable/abeilles locales	F								

Partenaires : associations (Divagri, Croqueurs, Croésons...), institutionnels (dont CASMB), autres

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €

Indicateurs de suivi : nombre de programmes suivis ou soutenus, nombre d'actions de promotion soutenues,

Fiches actions liées : 2.2 Mettre en place un plan d'action pour les milieux agricoles à biodiversité remarquable

Action 2.4 - Préserver la ressource en eau en confortant les pratiques agricoles adaptées

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 2 : CONFORTER DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>
*	  		2016-2022	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau est un enjeu crucial, accentué par les tensions à venir avec les conséquences du réchauffement climatique. Les pratiques agricoles, outre la consommation d'eau pour le bétail et l'irrigation des cultures spécifiques, peut contribuer à la pollution des eaux souterraines ou de surface en particulier par les nitrates, les pesticides ou la charge organique. Le ruissellement, en cas de fortes précipitations, peut entraîner localement l'érosion du sol et le départ des éléments fertiles, voire la migration d'éléments polluants.

Objectifs visés

- Favoriser la préservation de la ressource en eau (quantité, qualité) sur les territoires à enjeux, notamment ceux en déficit hydrique et/ou concernés par des pratiques telles que maraîchage, arboriculture, grandes cultures, élevages, coopératives laitières, et autres pratiques impactantes.
- Communiquer et/ou favoriser la communication sur les pratiques adaptées pour lutter contre les pollutions et limiter la consommation d'eau

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	
	Modalité d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Identifier les territoires d'action prioritaires et les pratiques à améliorer	CD	Conventions d'objectifs
Soutenir les programmes d'action retenus (sensibilisation, projets d'amélioration de pratique, etc.)	Associations	Appel à projets
Soutenir des programmes de connaissances scientifiques relatifs à la qualité de l'eau	Collectivités	Contrat territorial
	Autres	Subventionnelle ponctuelle
	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels dont chambre d'agriculture, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €/an

Indicateurs de suivi :

Qualité des eaux superficielles et souterraines : analyses quantitatives et qualitatives

Nombre d'actions subventionnées

Nombre d'actions réalisées sur les propriétés départementales

Fiches actions liées : 2.5 (Conforter les dispositifs de protection des zones de captage) ; 8.4 (Favoriser les pratiques permettant de s'adapter) ; B.4 (renforcer la transversalité dans les services du CD) B.2 (conforter le réseau de suivi des cours d'eau)

Observations : Exemples d'actions : réduction des intrants, diagnostics d'exploitations, etc.

Action 2.5 – Conforter les dispositifs de protection de captage

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : CONFORTER DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

Action	Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Role du CD74	Subventionneur	Maître d'ouvrage
*				Coordinateur/animateur <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Constat

Le Département entre en 2016 en phase d'élaboration d'un schéma départemental d'eau potable. Près de 900 captages d'eau potable sont répertoriés sur tout le territoire Haut-Savoïard. Si un important travail de protection a été réalisé depuis plusieurs années, certains doivent encore faire l'objet de mesures de préservation spécifiques, visant à améliorer la qualité des eaux collectées.

Le SDAGE Rhône Méditerranée identifie 3 captages prioritaires en Haute-Savoie (Chez Chemiguet à Val de Fier, le Lavoir à Marlizo et le Palaisu à Saint-Eusèbe) car pollués de manière significative par l'emploi d'intrants en agriculture : nitrates, pesticides.

Objectifs visés

Sur les aires d'alimentation de captage, il s'agit de contribuer à l'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

- Contribuer à améliorer la qualité de la ressource en eau sur les captages AEP posant problème :
- Soutenir les actions d'information, de sensibilisation, des travaux des exploitations agricoles et sylvicoles dans les aires d'alimentation des captages
- Soutenir les acquisitions foncières dans les périmètres de protection éloignés et rapprochés des captages

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Colléctivités	Associations	Autres	Contrat fermtorial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Piloter une nouvelle collectivité d'objectifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD	
											Maitrise d'ouvrage	Modularité
Soutenir les programmes d'action de prévention des pollutions des captages (sensibilisation, travaux, etc)												
Soutenir les acquisitions foncières en périmètre rapproché et éloigné												

Partenaires : Collectivités compétentes en gestion AEP, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et collectifs d'agriculteurs, SMDEA, ONF

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de dossiers suivis (travaux en périmètre de captage), nombre d'ha acquis par les collectivités,

Fiches actions liées : 2.4 (préserver la ressource en eau en confortant les pratiques agricoles adaptées)

Action 3.1 - Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 3 : CONCILIER USAGES, FREQUENTATION ET PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

Action	Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Rôle du CD74	Subventionneur	Maître d'ouvrage
	**			Coordinateur/animateur ☒	Subventionneur ☒	Maître d'ouvrage ☒

Constat

Le Département de la Haute-Savoie offre un terrain privilégié pour la pratique des sports de pleine nature sous toutes leurs formes : natation, vélo, randonnée, slack-line, trek, trail, vol libre, escalade, via ferrata, canyoning, spéléologie, ski de randonnée, ski alpin, de ski de fond et de biathlon, ski-joëring et chien de traîneau, sports motorisés, etc.

Le bilan du 1^{er} SDENS de Haute-Savoie a mis en évidence que la conciliation des usages et notamment la fréquentation croissante des espaces naturels avec la conservation des milieux (conservation des habitats, dérangement de la faune) était un enjeu majeur à traiter.

Des initiatives locales se développent déjà pour sensibiliser les acteurs (PNR du Massif des Bauges, divers sites Natura 2000).

Afin de limiter les impacts de ces activités sur les milieux, le Département souhaite mettre en place une/des démarches territoriales en relation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Objectifs visés

- Etablir un état des lieux départemental des conflits d'usages en espaces naturels.
- Définir les outils appropriés d'accompagnement des espaces, sites, territoires nécessitant une démarche de conciliation
- Le cas échéant, soutenir ces outils

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention plurianuelle d'objets	Subventionnelle ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Réalisation d'un état des lieux	F										
Définition des outils d'accompagnement	F										
Soutenir les démarches locales	F/I										

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : Réalisation de l'étude départementale (O/N) ; définition des outils d'accompagnement (O/N) ; Nombre de démarches locales accompagnées

Fiches actions liées : 3.2 (Identifier et mettre en œuvre des actions de prévention) ; 3.3 (Développer des actions de sensibilisation)

Action 3.2 - Identifier et mettre en œuvre des actions de prévention

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 3 : CONCILIER USAGES, FREQUENTATION ET PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**		2017-2022 	 Maître d'ouvrage

Constat

Le bilan du 1^{er} SDENS de Haute-Savoie a mis en évidence que la conciliation des usages, et notamment la fréquentation croissante des espaces naturels avec la conservation des milieux (conservation des habitats, dérangement de la faune), était un enjeu majeur à traiter. Cette problématique est particulièrement présente dans les massifs où se côtoient activité pastorale, zones refuge de grande faune hivernale, zones à tétras-lyre, milieux rupestres et sites de pratiques sportives (ski de randonnée, raquettes, escalade, slack-line, etc.). La pratique de véhicules à moteur en espaces naturels est également souvent signalée comme problématique. Des initiatives locales se développent déjà pour sensibiliser les acteurs (PNR du Massif des Bauges, divers sites Natura 2000) et pourraient être amplifiées et mutualisées.

Objectifs visés

- Identifier et mettre en œuvre sur le terrain les actions de prévention nécessaires en fonction des types d'usage, des milieux ou espèces concernées

Contenu et modalités de mise en œuvre

	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Concurrence d'objets	Subventionnelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées											
Identifier les actions à réaliser Aménagements sur sites (mise en défens de secteurs, développement d'une signalétique spécifique, requalification de sentiers dégradés, etc.)	F										

Partenaires : collectivités, institutionnels (DDT, DDCS), associations

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre d'opérations d'aménagement réalisées

Fiches actions liées : 3.1 (Etudier la faisabilité de démarches territoriales de conciliation des usages) ; 3.3 (Développer des actions de sensibilisation) ; 4.2 (Agir par territoires) ;

Action 3.3 – Développer des actions de sensibilisation

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 3 : CONCILIER USAGES, FREQUENTATION ET PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

Le Département de la Haute-Savoie offre un terrain privilégié et reconnu pour la pratique des sports de pleine nature entre autres : vélo, randonnée, vol libre, escalade, via ferrata, canyoning, spéléologie, ski de randonnée, VTT, chien de traîneau... Des observateurs s'accordent pour noter un accroissement significatif de certaines de ces pratiques et l'arrivée de nouvelles disciplines (base-jump, kite surf, slackline...).

Certaines de ces activités ont un impact sur les milieux et les espèces, animales en particulier. La pérennité de certains noyaux de population pourrait être compromise.

Objectifs visés

Au regard des références existantes et actions déjà entreprises, les objectifs sont :

- Engager ou soutenir des actions de sensibilisation grand public ou ciblées vers un public spécifique (pratiquants ou adhérents des clubs, par exemple)

Contenu et modalités de mise en œuvre

	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention plurinuelle d'objectifs	Subvention ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées											

Soutien d'actions de sensibilisation : outils de communication, guides techniques, séances d'information dans les clubs sportifs, animations sur sites sensibles,etc.

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre d'outils mis en place, nombre d'animations réalisées

Fiches actions liées : 3.1 (Etudier la faisabilité de démarches territoriales de conciliation) ; 3.2 (Identifier et mettre en œuvre des actions de prévention) ; 4.2 (Agir par territoires)

Action 4.1 - Agir par milieux prioritaires

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 4 : PRESERVER NOS RESSOURCES ET NOS ESPACES NATURELS EMBLEMATIQUES – MILIEUX ET TERRITOIRES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordinateur/animateur Subventionneur
****			Maitre d'ouvrage

Constat

Le bilan du premier schéma des ENS a mis en évidence que, malgré les actions engagées, trois grands milieux nécessitent de poursuivre et renforcer l'intervention du Département et de ses partenaires : les zones humides, les rivières et les espaces pastoraux. Deux méritent un investissement nouveau ou renouvelé : forêts « sauvages » (en évolution naturelle depuis longtemps) et lacs (grands lacs et lacs d'altitude). Les grands lacs font l'objet de la Fiche action B.2. En définissant 5 milieux prioritaires, le Département souhaite concentrer ses efforts d'animation et financiers afin d'augmenter les chances de réussite au terme du schéma.

Objectifs visés

Etablir et mettre en œuvre des programmes d'action par milieux pour conserver et reconquérir la qualité des milieux prioritaires selon les étapes suivantes :

- Etudier l'opportunité d'élaborer des plans d'action par milieux prioritaires
- Dresser l'état des lieux - diagnostic (cartographie, état des menaces et des enjeux)
- Définir la stratégie de conservation et de reconquête par milieux (y compris aspects fonciers)
- Mettre en œuvre les actions définies par les maitres d'ouvrage : foncier, élaboration des plans de gestion, gestion, valorisation

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Description des opérations envisagées		Inveshtissement / Fonctionnement /	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
		CD	Autres			
zones humides	Poursuivre la mise à jour de l'inventaire départemental Identifier par territoires cohérents les ZH à conserver et/ou reconquérir Elaborer les plans de gestion par ZH Mettre en œuvre les actions	F F I I		Conventionnelle d'Objets	Appel à projets	Contrat territorial
Rivières	Valider et mettre en œuvre les contrats de rivières Fier & Lac d'Annecy et Dranses & Est Lémanique Poursuivre les actions « rivières » intégrées dans les CVB, CTENS et autres Contrats de Rivières ou PAPI Développer des actions rivière à l'échelle pertinente, les intégrer dans de nouveaux CIENS	I/F I/F		Colléctivités	Associations	Autres
Espaces pastoraux	Identifier les alpages à enjeux biodiversité/paysages Etablir des plans de gestion par unité pastorale Poursuivre l'action Conservatoire des Terres Pastorales Mettre en œuvre les actions	F I I I		CD	Appel à projets	Contrat territorial
Forêts « sauvages »	Identifier une stratégie d'action départementale Mettre en œuvre et soutenir les actions	F I		Subventionnelle d'Objets	Conventionnelle d'Objets	Modularisé
lacs d'altitude	Identifier les lacs d'altitude d'intérêt départemental Etablir et mettre en œuvre les actions de gestion par site	F I		Suivi	d'intervention du CD	

Partenaires : collectivités, associations (dont associations foncières pastorales), institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 1 750 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de plans de gestion élaborés par milieux prioritaires, nombre de sites mis en en gestion par milieux prioritaires

Fiches actions liées : 4.2 (Agir par territoires) ; 2.5 (agir sur les espèces patrimoniales)

Action 4.2 – Agir par territoires

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 4 : PRESERVER NOS RESSOURCES ET NOS ESPACES NATURELS EMBLEMATIQUES – MILIEUX ET TERRITOIRES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur Subventionneur
****			Maitre d'ouvrage

Constat

Le patrimoine naturel et paysager de la Haute-Savoie est tout à la fois exceptionnellement riche, fragile et menacé. C'est pourquoi le Département a développé un premier schéma départemental des ENS pour la période 2008-2015. Ainsi, 151 sites ENS locaux (55 du Réseau Ecologique Départemental, 76 de Nature Ordinaire et 20 géosites) ont été labellisés. Ils sont définis « à la parcelle » et font l'objet de contrats de site ENS (CSENS) signés entre le gestionnaire et le Département. A mi-parcours du Schéma, cet outil a été complété par un outil à une échelle de territoire vaste : le Contrat de Territoire ENS (CTENS) à l'échelle supra communale. Par ailleurs, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) cadre la politique régionale en faveur de la reconquête des corridors écologiques, à décliner localement. De plus, les sites d'intérêt géologique sont des éléments du patrimoine naturel. La totalité de la Haute-Savoie n'est cependant pas couverte par un Contrat de Territoire (6 CTENS signés, soit 18,5 % du département). L'intercommunalité apparaît comme le meilleur échelon, mais pas unique, pour porter et mettre en œuvre l'outil CTENS. Les moyens humains insuffisants limitent le développement de la politique portée par le Département.

Objectifs visés

Renforcer l'appui du Département (animation, ingénierie, financement) pour la mise en place de nouveaux contrats de territoires (démarche à privilégier) et de nouveaux contrats de sites ENS :

- Aider à la mise en place de CTENS à l'échelle des communautés de communes ou de syndicats intercommunaux,
- Aider à la mise en place de CTENS sur 4 à 5 territoires prioritaires (critères biogéographiques/écologiques) après les avoir identifiés,
- Renforcer l'ingénierie du CD auprès des maitres d'ouvrage locaux pour le montage des projets et le suivi,
- Soutenir la mise en place d'une ingénierie « biodiversité » dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des CTENS,
- Signer et mettre en œuvre des CTENS et des contrats de sites ENS,
- Développer les démarches interdépartementales et/ou transfrontalières d'études et de gestion du patrimoine naturel,
- Mettre en œuvre le SRCE en Haute-Savoie

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Identifier 4 à 5 territoires prioritaires pour la durée du schéma pour la mise en place de CTENS	Soutien technique et financier des maîtres d'ouvrage pour la mise en place de CTENS et contrats de sites ENS	Soutien à la mise en place d'une «ingénierie biodiversité» au sein d'une collectivité lors d'une contractualisation de CTENS (aide financière dégressive pour un poste de chargé de mission)
Modalités d'intervention du CDI			
Subventionnelle ponctuelle			
Convention d'objectifs			
Appel d'projets			
Contrat territorial			
Maitrise d'ouvrage			
Investissement / fonctionnement			
Collectivités			
Associations			
Autres			
CD			

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 650 000 €/an

Indicateurs de suivi : « territoires prioritaires » déterminés O/N, nombre de contrats de sites et de contrats de territoire signés, nombre de postes «ingénierie biodiversité» aidés.

Fiches actions liées : 4.1 (Agir par milieux prioritaires), 4.5 (Agir sur les espèces patrimoniales), C.1 (Créer et animer un réseau de référents biodiversité sur les territoires)

Observations : La préservation du foncier s'inscrit dans le cadre des contrats de territoire et des contrats de sites

Action 4.3 – Définir la politique de soutien à la Nature en Ville

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 4 : PRESERVER NOS RESSOURCES ET NOS ESPACES NATURELS EMBLEMATIQUES – MILIEUX & TERRITOIRES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordinateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Depuis plusieurs années, la Haute-Savoie connaît une augmentation annuelle d'environ 10 000 habitants. Cette population habite principalement en ville ou en milieu périurbain. Pour autant une demande sociale forte s'exprime en faveur d'un retour de la « campagne en ville », pour plus de nature en ville.

La nature en ville ne présente pas les mêmes enjeux écologiques que les milieux naturels classiques. Cependant des enjeux en termes de cadre de vie et de trame verte et bleue existent. Ils ne sont pas ou peu pris en compte aujourd'hui.

Objectifs visés

- Préserver et restaurer les Trames Vertes et Bleues en milieu urbain
- Soutenir des initiatives visant à créer des îlots de nature/biodiversité

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Concurrence d'objets	Subventionnelle ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Inventaire des actions existantes ou en cours dans le département.											
Définition des éléments de stratégie d'actions pour le Département											
Soutien aux diagnostics et études préalables à la mise en place d'actions											
Soutien aux actions de qui favorisent la Nature en ville, en particulier les TVB, parcs urbains, jardins partagés											

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels (dont CAUE)

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : Etude de définition d'une stratégie O/N, nombre de villes ou agglomérations qui œuvrent pour la nature en ville, nombre d'actions mises en place, nombre d'espèces présentes lors d'inventaires dans les corridors de la TVB urbaine, présence d'un maillage continu d'« espaces naturels » en ville.

Fiches actions liées : 1.1 (définition des TVB) ; 5.2 (démarches de connaissance, préservation et reconquête des paysages) ; 7.4 (parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie),

Action 4.4 – Agir sur les espèces invasives

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : PRESERVER NOS RESSOURCES ET NOS ESPACES NATURELS EMBLEMATIQUES – MILIEUX & TERRITOIRES

Action	Priorité d'action *	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Role du CD74	Subventionneur	Maître d'ouvrage
				Coordinateur/animateur ☑	Subventionneur ☑	

Constat

Le Département a développé une politique départementale de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) depuis 2005. Les actions déclinées depuis 2005 sont les suivantes : cartographies des espèces principalement présentes dans le département, réalisation de chantiers vitrines et expérimentations, accompagnement des collectivités locales et animation d'un groupe de travail départemental. Bien que toutes ces actions aient été menées, la gestion des EEE reste d'actualité, notamment par rapport aux enjeux de santé publique que soulèvent certaines espèces comme l'ambroisie et la berce du Caucase.

Objectifs visés

Les objectifs en matière d'invasives sont multiples :

- Renforcer la communication, en particulier vers les professionnels (BTP, paysagistes ...)
- Sensibiliser le grand public sur les enjeux de santé humaine
- Limiter le développement des espèces invasives dans des secteurs et des milieux spécifiques (ENS, bords de cours d'eau, et autres milieux à forte valeur patrimoniale)
- Accompagner les techniques innovantes et/ou les expérimentations

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Associations	Collectivités	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Convention plurianuelle d'objets	Subvention ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Soutenir le développement des plans d'actions à l'échelle locale (intégration d'un volet « invasives » dans les Contrats de Territoire, Contrats de Sites et Contrats de rivière)	F										
Sensibiliser la population aux impacts et modalités de gestion des invasives à leur niveau	F										
Accompagner les socioprofessionnels du BIP, des espaces verts et du paysage	F										
Initier et soutenir des actions innovantes et/ou expérimentales de gestion des espèces invasives (massifs et déchets)	F										

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre de sites traités ; Carte à jour des massifs de plantes invasives ; Nombre d'actions de gestion soutenues ; Nombre de contrats de territoire ou contrats de sites qui intègrent la gestion des invasives ;

Fiches actions liées : B.4 (transversalité entre services) ; 9.1 (production de données liées à la connaissance)

Observations : Le Département, en tant que maître d'ouvrage, intègre la gestion des espèces invasives sur ses propriétés et la gestion des infrastructures routières (DR). Ce groupe technique « invasives » départemental existant sera intégré au réseau « métiers ».

Action 4.5 – Agir sur les espèces patrimoniales

AXE STRATEGIQUE : PRESERVER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : PRESERVER NOS RESSOURCES ET NOS ESPACES NATURELS EMBLEMATIQUES – MILIEUX & TERRITOIRES

Action	Impact sur la biodiversité	Impact sur la biodiversité	Rôle du CD74
Priorité d'action ***	2016-2022	Coordinateur/animateur ☑	Subventionneur ☑ Maître d'ouvrage ☐

Constat

Le département de la Haute-Savoie de part sa situation abrite des espèces à fort intérêt et pour certaines d'entre elles, porte une responsabilité à part entière dans leur conservation : pic tridactyle, salamandre noire, orchis jaune... . Pour autant, la gestion spécifique d'espèces à fort enjeu de conservation n'a été que très peu développée dans le premier schéma des ENS. Seules certaines espèces ont fait l'objet d'actions de suivis ou d'interventions dans la conservation ou reconquête de leurs milieux de prédilection via la gestion de sites ENS ou les CPO avec certaines associations : glaieul des marais, Liparis de Loesel, gypaète barbu, pic tridactyle, blongios nain, tétras-lyre ...

A l'échelle nationale, certaines espèces présentes en Haute-Savoie font l'objet de plans d'action nationaux ou régionaux :
Oiseaux : gypaète barbu, milan royal, tétras lyre.
Mammifères : bouquetins, chiroptères
Insectes : Maculinea + « France, terre de polliniseurs » + odonates
Reptiles et amphibiens : crapaud sonneur à ventre jaune,
Flore vasculaire : Liparis de Loesel + plantes messicoles

L'identification d'une stratégie départementale en termes de gestion de ces espèces est nécessaire. Le Département définira à partir de cette liste, les espèces sur lesquelles il souhaite apporter son soutien.

Objectifs visés

- Décliner, mettre en œuvre et soutenir la déclinaison départementale des plans d'actions nationaux
- Suivre d'autres espèces à enjeu départemental

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	Maitrise d'ouvrage	
		Modalités d'intervention du CD	Maitrise d'ouvrage
Déclinaison des plans d'action par espèce à l'échelle départementale	CD	Autres	Autres
Soutien à la mise en œuvre des plans d'action par espèce	F	Associations	Associations
	I/F	Collectivités	Collectivités
		CD	CD
		Associations	Associations
		Collectivités	Collectivités
		Autres	Autres
		Contrat territorial	Contrat territorial
		Appel à projets	Appel à projets
		Conventionnelle d'objectifs	Conventionnelle d'objectifs
		Subventionnelle ponctuelle	Subventionnelle ponctuelle

Partenaires : Associations, collectivités, communes, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : Elaboration de la liste d'espèces O/N, nombre de plans d'action déclinés et rédigés, nombre d'actions de conservation réalisées

Fiches actions liées : 4.1 (agir par milieux prioritaires), 4.2 (agir par territoires), 9.1 (conforter la production de données liées à la connaissance),

Action 5.1 – Favoriser l'information sur les paysages de Haute-Savoie

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 5 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordinateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les documents relatifs au paysage sur le territoire existent mais ils sont peu connus et mal valorisés. La mutualisation des données permettrait une meilleure connaissance du territoire et aiderait les décideurs à définir des stratégies encore plus appropriées.

Objectifs visés

Recenser et mettre à disposition la connaissance sur les paysages de la Haute-Savoie.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Convention plurianuelle d'objets	Subvention ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Lister les acteurs et utilisateurs concernés par le partage d'informations sur le paysage	F										
Définir les outils et les moyens pour favoriser le partage de la connaissance	F										
Recenser et mettre à disposition les données de connaissance	F										

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres dont CAUE

Contribution prévisionnelle du Département : 10 000 €/an

Indicateurs de suivi : Liste des acteurs identifiés (o/n) ; outils de partage identifié (o/n) ; outils de partage mis en place (o/n)

Fiches actions liées : 5.2 (soutien aux démarches de connaissance en paysage) ; 9.3 (partage de la connaissance) ; 9.4 (dispositif « Observatoire »).

Action 5.2 - Soutenir les démarches de connaissance, de préservation et de reconquête des paysages

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 5 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2018-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

Le territoire haut-savoyard est le lieu d'une extraordinaire diversité de paysages qui fait pour une part son attrait. Au vu de la pression foncière sur le département, les paysages, parfois malmenés, se doivent d'être pris en compte à leur juste valeur.

Objectifs visés

-Soutenir, à l'échelle des intercommunalités, les démarches de connaissance (état des lieux, diagnostics) des paysages et les plans d'actions qui en découlent.
-Sur la base de l'étude, soutenir le cas échéant, certaines actions ciblées (notamment appel à projet)

Contenu et modalités de mise en œuvre

Le Département examinera les demandes des intercommunalités qui désirent engager une étude paysagère ou un projet de paysage. Le Département préconise la mise en place de chartes paysagères/plans paysages qui traduisent un engagement territorial fort. Cependant, la réalisation d'autres types d'études et de documents pourra être soutenue avec un avis préalable du Département sur le cahier des charges.

Partenaires : collectivités, institutionnels (DDT, CAUE, Conservatoire du Littoral)

Contribution prévisionnelle du Département : 150 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre de chartes paysagères ou documents équivalents réalisés ; Nombre d'actions mises en place dans ce cadre.

Fiches actions liées : 5.1 (information sur le paysage) ; 5.6 (reconquête des paysages) ; 9.1 (production de données liées à la connaissance)

Action 5.3 – Identifier et préserver les sites emblématiques et/ou remarquables

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 5 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**		2017-2022 	

Constat

Le département de la Haute-Savoie est doté de milieux naturels et des paysages exceptionnels. La forte pression urbaine et les diverses activités humaines constituent souvent des menaces pour ceux-ci. Les cols et les bords des grands lacs (lac d'Annecy et lac Léman) apparaissent comme lieux et paysages emblématiques du département. Très fréquentés, ils peuvent être parfois dégradés et donc être dépréciés. Afin de préserver le cadre de vie, de conforter l'attractivité du territoire et son image touristique hors du commun, il est déterminant d'œuvrer pour l'identification, la mise en valeur et la protection, si nécessaire, des sites paysagers remarquables.

Objectifs visés

L'objectif est de mettre en valeur et préserver les paysages remarquables qui font l'identité du département. Dans un premier temps, l'attention se portera sur :

- les bords des grands lacs (Annecy et Léman)
- une sélection de 3 à 5 cols déterminés comme prioritaires pour la durée des six ans du schéma.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées		Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
		CD	Collectivités
		Associations	Autres
Bords des grands lacs	Identifier les fenêtres paysagères à préserver Agir pour la préservation/maintien des fenêtres paysagères Identifier des fenêtres paysagères à reconquérir Agir pour la reconquête de fenêtres paysagères Identifier les cols prioritaires qui seront traités pendant la durée du schéma Définir des actions de mise en valeur et de reconquête. Faire de l'animation sur les secteurs concernés Mettre en œuvre et soutenir des actions de mise en valeur et de reconquête	F I F F I I/F I/F	Fonctionnement / investissement Collectivités Associations Autres Subventionnelle d'objets Contribution fermotrial Appel à projets Ponctuelle

Partenaires : collectivités, institutionnels (DDT), autres (CAUE, CdI, SMBT...)

Contribution prévisionnelle du Département : 150 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre d'actions mises en place ; Nombre de cols réhabilités à la fin du schéma, Nombre de fenêtres paysagères autour des lacs sauvagardées.

Fiches actions liées : B.1 (renforcer les actions sur les sites ENS du Département), B.2 (Développer une nouvelle politique ENS sur les bords des grands lacs ou autres sites emblématiques) ; 5.2 (démarches de connaissance, préservation et reconquête en paysage) ; 5.6 (reconquête des paysages)

Action 5.4 – Inventorier et mettre en valeur les arbres remarquables

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 5 : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

Action	Impact sur la biodiversité *	2018-2022	Coordinateur/animateur	Subventionneur	Maître d'ouvrage
Rôle du CD74					
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	♂	☒	☒	☒

Constat

Les arbres exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur histoire ou encore leur légende sont appelés Arbres Remarquables. Ces individus, seuls ou groupés, représentent un patrimoine naturel et culturel qui mérite d'être mieux connu et mis en valeur.

Un travail préliminaire a été engagé par des partenaires et un ouvrage est en cours d'édition.

Objectifs visés

- Connaitre, identifier et caractériser les arbres remarquables de Haute-Savoie
- Faire connaître au grand public, locaux ou touristes, les arbres remarquables présents sur le territoire de la Haute-Savoie
- Soutenir des actions de préservation

Contenu et modalités de mise en œuvre :

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	
	Modalité d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Faire le point sur les documents existants et définir les besoins et actions possibles	CD	Appel à projets
Identifier et caractériser les arbres remarquables	Associations	Convention Pluriannuelle d'Objectifs
Proposer un programme d'actions et soutenir les actions qui en découlent (préservation et mise en valeur)	Collectivités	Subvention ponctuelle
	Autres	Maitrise d'ouvrage

Partenaires : collectivités, associations, autres dont ONF et CAUE)

Contribution prévisionnelle du Département : 30 000 €/an

Indicateurs de suivi : Réalisation de l'inventaire (o/n) ; Nombre d'actions ou de projets mis en place autour ou incluant les arbres remarquables.

Fiches actions liées : 5.1 (information sur les paysages) ; 9.1 (production de données liées à la connaissance) ;

Action 5.5 – Connaitre et préserver les vergers de haute-tige, saules têtards, ...

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 5 : Mettre en valeur les paysages remarquables

Action	Rôle du CD74			
Priorité d'action ***	Impact sur la biodiversité 	2016-2022 	Coordonateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>	Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les vergers de haute-tige et les arbres têtards, dont l'utilisation périclite, sont menacés de disparition. Conscients de l'importance de ce patrimoine naturel, tant sur le plan paysager et touristique (tradition) que sur le plan écologique (refuge de nombreuses espèces animales, conservatoire de variétés fruitières oubliées, ...etc.), le Département a soutenu des opérations concernant les vergers de haute-tige dans le cadre du 1^{er} Schéma des ENS.

Aussi, il n'existe pas de recensement des arbres têtards en Haute-Savoie.

A noter que des collectivités et des associations se sont déjà emparées localement de ces thématiques avec efficacité.

Objectifs visés

- Mieux connaître le patrimoine des arbres têtards et des vergers haute-tige sur l'intégralité du territoire
- Soutenir la conservation des vergers de haute-tige et des arbres têtards existants par des actions de sensibilisation et d'entretien
- Encourager des plantations de vergers ou l'entretien de têtards dans le cadre de projets concertés

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
	CD	Subventionnelle ponctuelle
Mieux connaître la problématique des arbres têtards en Haute-Savoie (saule...) et définir les actions pour les préserver. Etudes d'expertise.	F	
Compléter la connaissance sur les vergers de haute-tige sur l'ensemble du département	F	
Soutenir des actions de préservation des vergers de haute-tige et des arbres têtards; acquisitions, plantation, gestion, actions d'animation et de sensibilisation ; selon les cas, actions de transformation et de valorisation des produits	I/F	

Partenaires : collectivités, associations, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : inventaire des arbres têtards et vergers (o/n) ; Nombre de projets soutenus ;

Fiches actions liées : 5.4 (inventorier et préserver les arbres remarquables) ; 2.2 (Mettre en place un plan d'action pour les milieux agricoles à biodiversité remarquable)

Action 5.6 – Intervenir pour la reconquête des paysages (résorption des points noirs)

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2018-2022	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Constat

La richesse des paysages de Haute-Savoie constitue un atout majeur pour les hauts-savoyards et les touristes et nécessite des interventions afin de préserver le cadre de vie. En effet, des dégradations ponctuelles, qualifiées de points noirs paysagers, mettent à mal cet atout. Ces points noirs paysagers (par exemple : transformateurs en bordure de route, panneaux d'affichage, lignes électriques aériennes, bâtiments dégradés ou à l'abandon, bâtiments isolés, dépôts sauvages,...) ont un impact négatif sur la qualité des paysages. Les axes principaux de circulation et les entrées dans le département constituent des espaces où un grand nombre de regards « contemplent » ces points pénalisants.

Objectifs visés

- Confirmer la faisabilité de l'action
- Définir les secteurs prioritaires pour porter cette action et mettre en place des actions de reconquête (résorption des points noirs paysagers)
- Prévenir les risques d'atteinte paysagère en faisant de la sensibilisation et en veillant à l'intégration paysagère des nouveaux aménagements /projets (SCOT/PLU/PLU par exemple)

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé/ocial	Appel à projets	Concurrence d'objets	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
Définir les modalités de l'action	F									
Engager des actions de résorption de points noirs prioritaires			—							
Faire de la veille pour éviter la création de points noirs paysagers dans les sites d'intervention prioritaires				F						
Communication et sensibilisation sur les sites ayant fait l'objet d'une reconquête paysagère					F					

Partenaires : collectivités, institutionnels

Contribution prévisionnelle du Département : 500 000 €/an

Indicateurs de suivi : Etude préalable réalisée (o/n) ; Identification des secteurs d'actions prioritaires (o/n) ; Nombre d'interventions soutenues en faveur de la reconquête des paysages

Fiches actions liées : 5.2 (lémarches de connaissance, préservation et reconquête); 5.3 (préservation des sites emblématiques) ; 1.4 (sensibilisation des élus/professionnels de l'aménagement)

Action 6.1 – Elaborer un schéma départemental des centres d'interprétation

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
****	Icone fleur	2016-2017 Coordinateur <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les centres de découverte, d'interprétation, de valorisation du patrimoine naturel sont de plus en plus nombreux en Haute-Savoie. Au sein du réseau Empreintes, 14 espaces bâtis et 3 espaces ouverts accueillent le public pour la découverte des espaces naturels et la valorisation de leurs usages.

Régulièrement, le Département est sollicité pour soutenir la rénovation ou la création de centres d'interprétation. Parallèlement, des questions de chevauchement d'objectif ou de public ou de concurrence peuvent alors se poser.

Des coûts d'investissements sont parfois élevés et bien souvent les porteurs, collectivités ou associations, ont des difficultés à trouver un équilibre financier en phase de fonctionnement.

Objectifs visés

Elaborer un schéma départemental des centres d'interprétation :

- Réalisation d'un diagnostic de l'existant et des projets,
- Détermination des enjeux en termes d'interprétation « nature » en Haute-Savoie puis des priorités d'action thématique ou territoriale pour le Département,
- Définition de la politique de soutien financier du CD74.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Elaboration d'un schéma départemental des centres d'interprétation	F	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention collective d'objets	Subvention fonctionnelle	Modalités d'intervention du CD
		Description des opérations envisagées									

Partenaires : collectivités, associations (dont Réseau Empreintes 74), autres

Contribution prévisionnelle du Département : 25 000 € (2016-2017)

Indicateurs de suivi : Mise en place d'un comité de pilotage, rapport final du schéma départemental

Fiches actions liées : 8.1 (renforcer l'action sur les sites ENS départementaux)

Action 6.2 – Crée et promouvoir des outils de sensibilisation innovants pour le grand public

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordonnateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les attentes et les pratiques d'accès à l'information évoluent très rapidement avec le développement des outils numériques (Smartphone, tablettes ...) et produits (applications,...). Le secteur de la nature n'échappe pas à la règle. Ainsi, le Département a créé un site web dédié à sa politique, valorisée aujourd'hui dans l'appli mobile « HAUTE-SAVOIE EXPERIENCE » (gratuite pour tous). Elle y est mise en lien avec celles sur la randonnée, le vélo et la culture. Le volet Nature permet par ailleurs d'accéder à la présentation des ENS du Département et au programme des sorties-découvertes proposées chaque année. Les partenaires de la politique biodiversité – paysages (associations, collectivités ...) ont développé des produits ou ont des projets. Sans renoncer aux pratiques plus « classiques », il apparaît indispensable que les acteurs « nature » du département puissent innover dans des supports et produits « up to date ».

Objectifs visés

- Conforter l'application « HAUTE-SAVOIE EXPERIENCE » existante,
- Crée et/ou soutenir la création d'outils innovants permettant de valoriser les opérations réalisées avec le soutien de la politique ENS,
- Veiller à la cohérence sur le territoire des projets et outils.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Subventionnelle	Modalités d'intervention du CD
Conforter l'application « HAUTE-SAVOIE EXPÉRIENCE » existante		F								
Créer et soutenir la création d'outils innovants de découverte, de mise en valeur du patrimoine naturel						F				

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de sorties-découvertes nature dans l'appli Haute-Savoie Expérience, nombre d'outils innovants créés, nombre d'outils innovants promus

Fiches actions liées : 6.3 (poursuivre le programme annuel « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie »), D.2 (Valoriser nos actions et celles de nos partenaires)

Action 6.3 - Pursuivre le programme annuel « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie »

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Un réseau de sites labellisés ENS a été créé depuis 2008. Conformément au code de l'Urbanisme (art L-142-1 à L-142-13), ces espaces doivent être accessibles et valorisés auprès du grand public. Depuis 2010, le Département a proposé un appel à projets annuel auprès des maitres d'ouvrages gestionnaires d'espaces naturels pour développer un programme de sorties-découvertes gratuites, principalement en ENS. Ainsi en 2016, plus de 200 sorties sont proposées. En parallèle, il met en place des animations sur les ENS propriétés du Département. Un dispositif d'enquêtes depuis plusieurs années montre l'intérêt que porte le grand public (locaux et touristes) à cet important programme d'animations. Au-delà de cet objectif premier, cette opération a permis de développer et de conforter les liens entre maitres d'ouvrage et professionnels de l'éducation à la nature.

Objectifs visés

- Pursuivre la mise en place d'un programme annuel de découverte des espaces naturels de Haute-Savoie pour le grand public,
- Pursuivre la qualification des animateurs intervenant en particulier sur la politique ENS du CD 74.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention d'objectifs	Pluriannuelle	Subvention ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
											Maitrise d'ouvrage
Poursuivre le programme annuel « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie ».		F									
Conforter la formation des animateurs sur le volet « politique du CD74 en matière d'ENS »		F									

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 150 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre de sites naturels concernés ; Nombre de partenaires mobilisés (maître d'ouvrage et professionnels d'Education à la nature) ; Fréquentation des animations, satisfaction des utilisateurs.

Fiches actions liées : 6.2 (Créer et promouvoir des outils de sensibilisation innovants pour le grand public)
6.6 (Soutenir les actions à destination du public handicapé)

Action 6.4 – « Connaitre ma Nature »

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**	Impact sur la biodiversité 	2017-2022 	Maître d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

L'information, la sensibilisation des collégiens est une priorité du Département en lien avec la compétence « Collège ». Ainsi, des opérations comme « savoir nager », « savoir skier », « savoir secourir » ont été mises en place et ont un réel succès. A ce jour, en terme de « nature », une action existe (projets SIEL, fiche – action 6.5) mais elle ne touche qu'un nombre limité d'enfants chaque année. Parallèlement, avec une population toujours plus urbaine et une « coupure » progressive avec le milieu rural, on note une déconnexion avec l'espace naturel. La Haute-Savoie dispose d'une nature exceptionnelle qui doit être mieux connue pour être respectée et appréciée. Les collégiens sont une classe d'âge réceptive et dont les programmes abordent de plus en plus l'écologie scientifique.

Objectifs visés

L'objectif général est d'offrir à chaque collégien la possibilité de « connaître ma nature ». Pour cela, le Département devra :

- Définir et élaborer avec l'Education Nationale un module pédagogique court pour faire découvrir la nature de proximité du collège (déplacement à pied depuis l'établissement),
- Tester puis mettre en œuvre le dispositif sur l'ensemble des collèges du département.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD
Définir et créer un module pédagogique pour les collégiens « Connaitre ma Nature » (2016-2017)	Manière d'ouvrage
Mettre en œuvre ce module dans des établissements test puis sur l'ensemble des collèges (2017-2022)	Modalités d'intervention du CD

Partenaires : institutions (dont Education Nationale), associations, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 150 000 €/an

Indicateurs de suivi : Création du module « Connaitre ma Nature », nombre de collégiens ayant suivi « connaitre ma nature », nombre de modules mis en œuvre/an, nombre de collèges, satisfaction des collégiens et enseignants.

Fiches actions liées : 6.5 (soutenir des projets SIEL spécifiques aux ENS en collèges.)

Action 6.5 – Soutenir des projets « SIEL » spécifiques aux ENS en collèges

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
***		2016-2022 	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

La sensibilisation des collégiens au patrimoine naturel haut-savoyard et les enjeux associés est un facteur de réussite de la préservation de la nature à moyen et long termes.

Depuis 2006, le Département diffuse chaque année scolaire un appel à projets SIEL – Soutien aux Initiatives Educatives Locales - auprès des 69 collèges publics et privés du territoire.

C'est ainsi que des collégiens peuvent bénéficier de projets pédagogiques portant sur la géologie, la biodiversité, les paysages, l'interaction Homme-Nature ... grâce à l'intervention des enseignants mais aussi des professionnels de l'éducation à la nature. Cette opération est reconnue et appréciée.

Objectifs visés

- Pursuivre le soutien des projets SIEL des collèges publics et privés du département,
- Conforter la valorisation des sites ENS et/ou sites d'accueil pédagogique Nature.

Contenu et modalités de mise en œuvre

	Description des opérations envisagées	Poursuivre le soutien des projets SIEL auprès des collèges, en particulier sur les sites ENS du Département ou des collectivités	Investissement / Fonctionnement / Collectivités	CD	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention plurianuelle d'objectifs	Subventionnelle pourtuelle	Modalités d'intervention du CD
--	---------------------------------------	--	---	----	--------------	--------	---------------------	-----------------	-------------------------------------	----------------------------	--------------------------------

Partenaires : établissements scolaires, publics ou privés

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre de projets SIEL soutenus / an, nombre de collégiens ayant bénéficié de l'action / an, satisfaction des collégiens et des enseignants.

Fiches actions liées : 6.4 (Connaitre ma nature)

Action 6.6 – Soutenir les actions à destination du public en situation de handicap

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION 6 : INFORMER ET SENSIBILISER POUR RENFORCER LE LIEN ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordonnateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
**		2017-2022	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Le public en situation de handicap physique ou mental représente près de 18% de la population.

Même si d'importants progrès ont été réalisés, l'accès à la nature leur est souvent compliqué, voire impossible.

Parallèlement, le Département a réalisé un plan d'actions départemental en faveur des personnes en situation de handicap (2014-2018). Un des objectifs fixés est de rendre la nature accessible à tous (Orientation 1-objectif 2 : « Promouvoir et élargir la palette de l'offre accessible et adaptée »).

Objectifs visés

- Sur les propriétés Départementales, développer les actions en faveur de la découverte de la nature auprès des personnes en situation de handicap (physique, mental, personnes âgées) et personnes en situation précaire,
- Chez des tiers, soutenir ces mêmes actions.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convénientie d'objets	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
Poursuivre l'intégration d'animations accessibles pour tous dans le programme de sorties-découvertes nature du Département	F									
Travailler en coordination avec la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour développer des actions en faveur de l'accessibilité de tous à la nature	F									
Soutenir techniquement et financièrement les actions en faveur de l'accessibilité de tous à la nature	F									

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 20 000 €/an

Indicateurs de suivi : Nombre d'animations accessibles pour handicapés dans le programme de sorties-découvertes nature, nombre d'actions soutenues, nombre d'actions pilotées par le CD

Fiches actions liées : 6.3 (Poursuivre le programme annuel « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie ») ; B.1 (Renforcer les actions sur les sites ENS du Département) ; 4.2 (Agir par territoires)

Observations : aménagements intégrés dans les contrats de territoire et contrats de site ENS

Action 7.1 – Pursuivre le développement du PDIPR

AXE STRATEGIQUE : ACUEILLIR ET VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION 7 : Conforter une nature préservée comme support du développement touristique

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**		2016-2022 	Maître d'ouvrage

Constat

La randonnée est la 1ère activité de pleine nature pratiquée dans le département par les personnes en séjour, elle génère des retombées économiques importantes. Depuis plusieurs années le Conseil départemental s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement de la randonnée. Un Plan départemental des itinéraires et Promenades (PDIPR) a été élaboré et mis en place en Haute-Savoie. Ainsi 3700 km de sentiers sont inscrits au PDIPR dont 2800 km balisés selon la charte départementale, dont 1200 Km de grands itinéraires structurants :

- 5 itinéraires de Grandes Randonnées GR®
- 6 itinéraires de Grandes Randonnées de Pays GRP ®
- 1 itinéraire VTT Chemin du Soleil®

Un des enjeux est de maintenir la qualité de l'offre et de la renforcer localement tout en organisant la fréquentation des espaces naturels traversés, comme support de développement touristique et de qualité du cadre de vie des habitants.

Objectifs visés

- Favoriser la découverte des sites naturels et des paysages
- Organiser la fréquentation des espaces naturels et participer à leur protection
- Faire des sentiers un vecteur social, d'inclusion dans le territoire pour les habitants et les visiteurs
- Systématiser l'élaboration de schéma directeur par EPCI
- Fournir aux collectivités locales un équipement signalétique de qualité
- Soutenir l'entretien et l'aménagement des sentiers

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalité d'intervention du CD
Fonctionnement d'un groupement de commandes (Signalétique GR, GRP, GTA)	Maitrise d'ouvrage
Fourniture d'équipements signalétiques, soutien aux aménagements et à l'entretien des sentiers	Appel à projets
Soutien aux Schémas Directeurs de la Randonnée	Appel à projets
Investissement / Fonctionnement / Associations	Autres
Collectivités	CD
Associations	CD
Autres	CD
Contract territorial	CD
Convention plurianuelle d'objectifs	CD
Subventionnelle ponctuelle	CD

Partenaires :

Collectivités, associations, institutionnels, autres (SMBT, comités départementaux,...)

Contribution prévisionnelle du Département :

1,2 M €/an

Indicateurs de suivi :

Nombre de schémas réalisés, nombre de km de sentiers inscrits au PDIPR, km de sentiers balisés, fréquentation des itinéraires

Fiches actions liées :

4.2 (Agir par territoires) ; 3.3 (développer des actions de sensibilisation)

Action 7.2 – Aménager des vélos routes vertes

AXE STRATEGIQUE : ACUEILLIR ET VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES

ORIENTATION : Conforter une nature préservée comme support du développement touristique

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité *	2016-2022	Coordonnateur/animateur Subventionneur
			Maitre d'ouvrage ☑

Constat

Le Département a approuvé en 2000 son plan départemental de développement de la pratique cyclable intitulé « plan Haute-Savoie Vélo Voie Verte ».

Les véloroutes et voies vertes offrent un support pour l'aménagement des territoires et le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, favorisant la découverte des paysages, des patrimoines naturels et culturels. Un réseau d'itinéraires d'intérêt départemental s'est progressivement constitué. Ce sont 140 km qui sont ainsi ouverts à tous, valorisant les espaces emblématiques de la Haute-Savoie. Plusieurs itinéraires principaux font l'objet d'un aménagement progressif par le Département et les collectivités locales, dont la ViaRhôna en bord du lac Léman et le long du Rhône et des Usses, La Léman-Mont Blanc le long de l'Arve et l'aménagement de la rive est du Lac d'Annecy. Ce plan participe au développement touristique et à la qualité de vie des habitants.

Objectifs visés

- Favoriser la découverte des milieux naturels et paysages emblématiques de la Haute-Savoie par la mobilité douce
- Faire des itinéraires accessibles au plus grand nombre
- Favoriser un développement touristique durable

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	
	Maîtrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Poursuite de l'aménagement de la Léman-Mont-Blanc (+) 6 km en MO départementale + 19 km en MO locale)	CD	Appel à projets
Poursuite de l'aménagement de la Véloroute Léman – section rive sud Léman (+ 7,5 km en MO départementale + 8,5 km en MO locale)	Associations	Convention plurinominelle d'objets
Poursuite de l'aménagement de la Véloroute Léman – section Frontalière et Rhône Usse (+ 5,5 km en MO départementale + 7 km en MO locale)	Collectivités	Convention plurinominelle d'objets
Poursuite de l'aménagement de la Véloroute Lac d'Annecy (7,5 km en MO départementale)	Autres	Subventionnelle ponctuelle
Poursuite de l'aménagement de la Véloroute Sillon Alpin (dont 1 km en MO départementale)		

Partenaires : Collectivités locales, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 3 M €/an (maîtrise d'ouvrage du CD et aides aux maîtrises d'ouvrage locale)

Indicateurs de suivi

Nombre de km de véloroutes et de voies vertes aménagées et balisées

Fiches actions liées : 4.2 Agir par territoire ; 7.3 Développer le tourisme doux

Observations

A noter la poursuite des études préliminaires et la définition de tracés sur les Véloroutes : Aravis, Annecy – Aix les Bains ainsi que les secteurs non encore définis des véloroutes Léman Mt Blanc, Viarhôna, Sillon Alpin.

Action 7.3 - Développer le tourisme doux- Projets écotouristiques

AXE STRATEGIQUE : VALORISER LA NATURE ET LES PAYSAGES ET ACCUEILLIR LES PUBLICS

ORIENTATION : CONFORTER UN TOURISME NATURE VALORISANT LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordinateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les milieux naturels remarquables (réserves nationales, sites Natura 2000, Sites classés ou inscrits, ENS départementaux ou autres) constituent des supports d'activités touristiques aujourd'hui peu valorisés par des produits adaptés. Pourtant, dans un environnement toujours plus aménagé, ces espaces font, et encore plus demain, figure de « havre de paix », de zones « refuges ». Avec des rythmes de vie toujours plus stressants, l'attente du public est grandissante autour de la « wilderness », du sauvage, du zen, de la méditation en nature, d'espaces naturels propices au calme et au ressourcement.

Il y a donc une opportunité à saisir pour répondre à ces nouvelles attentes. Développer cette image et des produits adaptés innovants (écotourisme) constitue une motivation supplémentaire pour la préservation de ces espaces.

L'émergence d'un tourisme scientifique est également à prendre en compte.

Objectifs visés

- Etudier la faisabilité et les modalités d'un soutien au tourisme doux en espace naturel
- Soutenir des opérations innovantes

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement	CD	Collectivités	Associations	Autres	Contrat fermé officiel	Appel à projets	Convention d'objectifs	Subvention ponctuelle	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Mettre en place un groupe de travail autour de cette thématique en lien avec SMBT	F										
Définir une stratégie d'intervention départementale / un positionnement et un discours	F										
Identifier des secteurs propices (lien avec FA 4.1 et 4.2), les acteurs, les projets	F										
Soutenir des projets innovants et durables	-										

Partenaires : autres (SMBT, OT, Opérateurs), associations dont comités sportifs départementaux

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : mise en place d'un groupe de travail (o/n), définition des modalités d'intervention, nombre de projets soutenus, évolution perception des espaces protégés.

Fiches actions liées : 4.1 (agir par milieux prioritaires), 4.2 (agir par territoires)

Action 7.4 – Soutenir les parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie

AXE STRATEGIQUE : Valoriser la nature et les paysages et accueillir les publics

ORIENTATION : Conforter une nature préservée support de développement touristique

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur/animateur	Subventionneur
**	2017-2022	Coordonnateur ☑	Maitre d'ouvrage ☑

Constat

Le nombre de parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie est assez peu élevé comparativement au département de la Savoie ou de l'Isère (on peut citer : jardins des 5 sens, jardins des Cimes, domaine de Rovorée- La Châtaignière, parc du château de Marigny St Marcel et de Montfrotier, le parc des jardins de 74/route des cerisiers, Jäysinia à Samoëns...). Pour autant, ils sont des lieux d'une grande qualité paysagère, sièges d'espèces ou cultivars rares. Ils constituent également des lieux où peuvent être sensibilisées des personnes qui ne fréquentent pas spontanément les milieux naturels classiques. Les parcs et jardins remarquables constituent enfin des produits touristiques doux et de plus en plus recherchés.

Peu nombreux, parfois tombés en désuétude, en manque de promotion et de dynamique de réseau, les parcs et jardins remarquables disposent d'un fort potentiel « éco touristique ».

Objectifs visés

- Contribuer à dynamiser les sites existants et promouvoir l'émergence de nouveaux afin d'aller vers une offre parcs et jardins en Haute-Savoie
- Soutenir certains investissements visant à la mise en valeur des sites et à l'enrichissement de la biodiversité
- Initier et /ou soutenir des démarches de mise en réseau des propriétaires et acteurs des parcs et jardins remarquables

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Modalités d'intervention du CD	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
		Appel à projets	Convention d'objectifs
Réaliser un inventaire des parcs et jardins de Haute-Savoie, identifier les sites potentiels, déterminer le niveau de motivation des acteurs	F		
Soutenir certains investissements visant à la mise en valeur des sites et à l'enrichissement de la biodiversité	I		
Initier ou soutenir la création d'un réseau des acteurs des parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie	F		
Contribuer à la promotion en lien avec SMBT	I/F		

Partenaires : collectivités, associations (entre autres VMF, DH...), institutionnels (SMBT, OT locaux..), autres (propriétaires)

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : inventaire réalisé (o/n), nombre de projets soutenus favorisant la biodiversité, nombre d'actions de promotion réalisées

Observation : les projets de restauration du parc de Rovorée, propriété du Département, sont intégrés à la fiche action B.1

Action 8.1 – Soutenir et initier des programmes de recherches sur le réchauffement climatique

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION : ANALYSER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES ANTICIPER

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordinateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

Comme l'ont confirmé unanimement les membres du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique est d'ores et déjà amorcé. L'impact sur l'espace Alpin est semble-t-il encore plus marqué que sur d'autres secteurs européens. Or les espaces naturels contribuent directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (puits de carbone naturels, biomasse...) et à tamponner les effets des changements climatiques (rôle du végétal dans les équilibres thermiques et le cycle de l'eau).

Par ailleurs l'impact de la qualité de l'air sur les espèces et les écosystèmes est peu connu à ce jour. La politique départementale des ENS sera très rapidement au cœur de problématiques fortes en matière de maintien d'écosystèmes et d'espèces. C'est pourquoi il est nécessaire d'appréhender les conséquences de ce phénomène par le biais de programmes de recherches interdisciplinaires et les stratégies à adopter afin de s'y adapter au mieux.

Objectifs visés

- Mieux connaître les impacts du réchauffement climatique sur les milieux naturels et les espèces y compris l'évolution de la qualité de l'air
- Identifier et proposer des solutions afin de pallier aux impacts du réchauffement climatique sur la biodiversité

Contenu et modalités de mise en œuvre

Partenaires institutionnels Universités Savoie/EDYTEM/ Grenoble/Grenoble, ...), Observatoire du changement climatique, Associations

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de projets soutenus ; nombre de partenaires, nombre de publications, nombre d'actions découlant des programmes de recherche.

Fiches actions liées : 8.2 (Conforter le réseau de suivi des cours d'eau) ; A.2 (Créer un comité technique de suivi du schéma) ; 4.1 Agir par milieux prioritaires

Action 8.2 - Conforter le réseau de suivi des cours d'eau

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION 8 : ANALYSER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES ANTICIPER

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur	Subventionneur
**	 2016-2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

Le changement climatique a des conséquences directes sur le débit des cours d'eau et donc sur la qualité de l'eau, des écosystèmes et des espèces qui en dépendent. Actuellement les cours d'eau principaux font l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif (réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du Conseil départemental-Programme triennal 2015-2017) élaboré en collaboration étroite avec l'Agence de l'Eau qui possède également son propre réseau. Ces réseaux de suivi doivent être complétés par l'implantation de nouvelles stations afin de constituer un réseau de mesures hydrométriques et de températures efficace et pérenne.

Objectifs visés

- Connaître plus finement l'hydrologie, la qualité de l'eau et la température des cours d'eau du Département en particulier en contexte de changement climatique
- Améliorer la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / fonctionnement	CD	Associations	Autres	Contrat territorial	Appel à projets	Convention collective d'objets	Subvention ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
Etude de faisabilité pour renforcer le réseau de stations de mesures	F								
Implantation de nouvelles stations de suivi hydrométriques	I								
Suivi et partage des résultats des campagnes de mesures	F								
Suivi de la qualité des cours d'eau	F								

Partenaires : collectivités (Communautés de Communes), institutionnels (Agence Eau RMC), associations (Fédération de pêche en particulier)

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi :

Etude de faisabilité réalisée ; Nombre de stations hydrométriques implantées par an ; Intégration aux banques de données existantes ; Nombre de connexions aux outils de partage des résultats

Fiches actions liées : Fiches 8.1 (Soutenir et initier des programmes de recherche sur le réchauffement climatique) ; 8.3 (Soutenir les actions en cours d'eau) ; 9.1 (Conforter la production des données liées à la connaissance).

Action 8.3 – Soutenir la prévention du risque inondation

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION : ANALYSER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES ANTICIPER

Action	Rôle du CD74			
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordinateur	Subventionneur
* *			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

Les zones d'expansion de crues jouent un rôle majeur dans la prévention des inondations en réduisant les débits à l'aval et en allongeant la durée des écoulements. Ces zones ont aussi une importance majeure dans la structuration du paysage, l'équilibre et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Par la topographie de son territoire et sa climatologie, la Haute-Savoie est particulièrement sujette à des problématiques de crues, renforcées par les changements climatiques.

La pertinence des interventions sur les zones d'expansion est définie dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette loi (27/01/2014) définit comme compétentes les communes et leurs groupements.

Objectifs visés

- Prévenir l'impact des inondations par la restauration des champs d'expansion des crues,
- Favoriser les actions de protection des personnes et des biens qui intègrent la fonctionnalité des trames vertes et bleues et le paysage,
- Favoriser des dispositifs favorables à la biodiversité et à un fonctionnement plus naturel du cycle de l'eau dans la gestion des eaux pluviales.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Dans le cadre de réflexions menées à l'échelle des bassins versants, le Département confirme ses engagements pris dans les contrats de rivières et PAPI en cours de réalisation.

Dans le cadre du présent schéma, il ne soutiendra que les travaux de :

- Acquisition foncière et restauration de champs d'expansion de crues,
- Opérations faisant appel au génie végétal et intégrant les TVB et le paysage,
- Promotion des techniques « alternatives » de gestion des eaux pluviales (noues, etc) et soutien aux travaux mettant en œuvre ces techniques.

Ces programmes de travaux sont intégrés dans les contrats de rivière, plans d'aménagement et de prévention des inondations, contrats de territoire ENS ou schémas directeurs d'eaux pluviales.

Partenaires : collectivités, institutionnels (DDT, Agence de l'Eau, ONEMA), associations.

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : surface de champ d'expansion de crues restaurée, nombre d'opérations soutenues, nombre de projets soutenus de gestion d'eaux pluviales.

Fiches actions liées : 8.2 (Conforter le réseau de suivi des cours d'eau) ; 4.1 (agir par milieux prioritaires – rivières) ; 4.2 (agir par territoires) ; 1.4 (soutenir les acteurs de l'aménagement)

Action 8.4 - Favoriser des pratiques permettant de s'adapter au réchauffement climatique

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION 8 : ANALYSER LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LES ACCOMPAGNER

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2016-2022	Coordonnateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/>
		Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/>	Maitre d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

Les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, a conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre transformant le climat à un rythme jamais connu à ce jour. La survie de nombreuses espèces, les ressources en eau, l'agriculture et les productions alimentaires, les activités touristiques ou encore les vecteurs de maladies sont quelques uns des facteurs susceptibles d'évoluer très largement (sources : 5ème rapport du GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat).

L'adaptation à ces changements passe d'abord par la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cependant le renforcement des connaissances sur les climats locaux, des actions de suivi et de protection des écosystèmes, une gestion plus économique de l'eau sont indispensables pour essayer de limiter les conséquences pour les hommes, les activités et leur environnement.

Objectifs visés

- Identifier et favoriser des pratiques et/ou des actions permettant aux écosystèmes de mieux s'adapter aux conséquences du changement climatique

Contenu et modalités de mise en œuvre

Il s'agira de rassembler les éléments de connaissance sur les évolutions de pratiques disponibles et identifier les actions les plus pertinentes sur le territoire haut-savoyard.

Dans un deuxième temps, seront soutenus des programmes d'action (sensibilisation et accompagnement, formation des acteurs, travaux)

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi :

Identification des actions à valoriser (O/N) ; Nombre de projets soutenus ; Nombre d'acteurs associés.

Fiches actions liées : 8.1 (Soutenir et initier des programmes de recherches sur le réchauffement climatique) ; 9.3 (Préciser et poursuivre le partage de la connaissance)

Action 9.1 – Conforter la production de données liées à la connaissance

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION : COMPLETER LA CONNAISSANCE SPECIFIQUE A LA HAUTE-SAVOIE ET LA PARTAGER

Action	Rôle du CD74			
Priorité d'action ***	Impact sur la biodiversité 	2016-2022 	Coordinateur <input checked="" type="checkbox"/>	Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input checked="" type="checkbox"/>

Constat

La connaissance constitue un des piliers majeur de toute politique en faveur des espaces naturels sensibles. Il s'agit de connaître avec le niveau de précision le plus adapté la faune, la flore, la géologie, les habitats et les paysages qui constituent notre patrimoine commun. La connaissance d'un milieu naturel, permet de cerner sa vulnérabilité, de définir les enjeux de préservation et les priorités d'intervention. Suivre ces évolutions s'avère particulièrement stratégique dans un contexte de changement climatique.

Lors du premier Schéma départemental des ENS, un certain nombre d'inventaires visant à l'amélioration de la connaissance ont été produits par les réseaux de naturalistes bénévoles ainsi que par les structures spécialisées (ASTERS, FRAPNA, LPO etc.). Toutefois malgré ce premier bilan positif, un certain nombre de lacunes subsistent et il est important d'améliorer certaines connaissances.

Objectifs visés

Afin de disposer des bases scientifiques pour définir les priorités d'intervention et mieux préserver et gérer les milieux :

- Compléter la connaissance des patrimoines naturels et géologiques sur la base de priorités ;
- Conforter et développer des partenariats avec les organismes de recherche (CBNA par exemple), les pôles flore et habitats régionaux, le SNP (Muséum d'Histoires Naturelles) les laboratoires et universités.

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées	Investissement / Fonctionnement / CD	Associations	Collectivités	Autres	Contrat fermé/foral	Appel à projets	Convention plurannuelle d'Objetifs	Subventionnelle ponctuelle	Modalités d'intervention du CD
Réaliser une phase préalable d'identification des priorités en termes d'espèces, de milieux, de paysages Elaborer et passer des conventions et des contrats avec les associations et ou acteurs scientifiques producteurs de données afin de conforter la connaissance.									

Partenaires : associations, institutionnels, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 100 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de conventions ou de contrats passés avec les associations ou acteurs scientifiques ; Nombre de travaux d'inventaire et de suivis soutenus.

Fiches actions liées : 9.2 (Soutenir des démarches de « science participative ») ; 9.3 (Préciser et poursuivre le partage de la connaissance) ; 9.4 (Mettre en place un dispositif de partage type "observatoire") ; 4.1 (Agir par milieux prioritaires) ; 4.6 (Agir sur les espèces patrimoniales).

Action 9.2 - Soutenir des démarches de « science participative »

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION 9 : COMPLETER LA CONNAISSANCE SPECIFIQUE A LA HAUTE-SAVOIE ET LA PARTAGER

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action ***	Impact sur la biodiversité 	2017-2022 	Coordonateur/animateur <input checked="" type="checkbox"/> Subventionneur <input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage <input type="checkbox"/>

Constat

Les sciences participatives sont des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. Ces dispositifs possèdent une double finalité : scientifique et citoyenne. L'enjeu de ces programmes est d'abord éducatif. Le deuxième enjeu est d'accompagner les scientifiques dans leur connaissance du patrimoine naturel, ce qui permet ensuite de définir de priorités d'actions.

Avec le développement des outils numériques et la sensibilité croissante des citoyens à la « nature », les démarches de sciences participatives sont à accompagner ou à initier.

Objectifs visés

- Accroître la connaissance sur les espèces et/ou les milieux de Haute-Savoie
- Continuer le soutien aux inventaires participatifs déjà menés et soutenir de nouveaux projets de qualité

Contenu et modalités de mise en œuvre

Description des opérations envisagées		Soutien aux inventaires participatifs et autres démarches similaires existantes et à créer		Diffuser et aider à la diffusion de la connaissance obtenue	
Modalités d'intervention du CD					
Subvention ponctuelle					
Convénition plurianuelle d'Objectifs					
Appel à projets					
Contrat fermé/ouvert					
Autres					
Associations					
Collectivités					
CD					
Investissement / Fonctionnement				F	
Maitrise d'ouvrage					F

Partenaires : associations institutionnelles, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 20 000 €/an

Indicateurs de suivi :

Nombrage de projets soutenus ; nombre d'articles ou de supports de diffusion des résultats ; nombre de citoyens participants à l'accompagnement de suivi.

Fiches actions liées : 9.1 (Conforter la production de données liées à la connaissance) ; 9.3 (Préciser et poursuivre le partage de la connaissance) ; 4.1 (Agir par meilleurs prioritaires)

Action 9.3 – Préciser et poursuivre le partage de la connaissance

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION : COMPLETER LA CONNAISSANCE SPECIFIQUE A LA HAUTE-SAVOIE ET LA PARTAGER

Action	Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	Coordinateur	Subventionneur
**	 2016-2022	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Maître d'ouvrage

Constat

Un certain nombre de données, d'informations, de supports concernant la biodiversité et le paysage dans le département sont encore peu valorisés. Poursuivre cette mise en valeur est indispensable afin de valoriser le travail des acteurs et répondre aux attentes grandissantes de spécialistes ou du grand public.

Objectifs visés

- Valoriser les données acquises et plus généralement la biodiversité du département de la Haute-Savoie ;
- Réaliser et soutenir l'élaboration de différents supports à ambition départementale (éditions, expositions, colloques, etc.)

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées	Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Réalisation et soutien à la réalisation de supports de diffusion de la connaissance d'ambition départementale (ouvrages, expositions, vidéos etc.)	Fonctionnement / investissement /	Contrat fermé officiel
	CD	Appel à projets
	Associations	Convention plurianuelle d'objets
	Collectivités	Subvention ponctuelle
	Autres	

Partenaires : collectivités, associations, institutionnels, autres.

Contribution prévisionnelle du Département : 200 000 €/an

Indicateurs de suivi : nombre de supports et d'événements réalisés ; nombre de participants aux événements ;

Fiches actions liées :

9.2 (Soutenir des démarches de « science participative ») ; 9.1 (Conforter la production de données liées à la connaissance) ; 4.5 (agir sur les espèces patrimoniales).

Action 9.4 – Etudier l'opportunité et mettre en place un dispositif de partage de la connaissance

AXE STRATEGIQUE : ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR RLA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES ET LA PARTAGER

ORIENTATION : COMPLETER LA CONNAISSANCE SPECIFIQUE A LA HAUTE-SAVOIE ET LA PARTAGER

Action		Rôle du CD74		
Priorité d'action	Impact sur la biodiversité	2017-2022	Coordonnateur/animateur	Subventionneur
**			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Constat

Cet axe n'a pas pu être développé à la hauteur des ambitions initiales présentées dans le premier Schéma Départemental des ENS (2008-2014). Un certain nombre d'initiatives ont été réalisées au niveau national, régional, ou local. Dans un contexte évolutif tant en termes d'acteurs, le nouveau Schéma Départemental des ENS doit s'emparer de ce sujet.

Objectifs visés

- Mieux partager les données ayant trait aux connaissances acquises ;
- Définir les besoins, l'opportunité et les possibilités de mise en place d'un outil de partage de la connaissance et d'évaluation des politiques publiques en matière de biodiversité en 74 ;
- Mettre en place les outils le cas échéant.

Contenu et modalités de mise en œuvre

		Maitrise d'ouvrage	Modalités d'intervention du CD
Description des opérations envisagées			
Etude d'opportunité	F		
Mettre en place les ou les outils nécessaires au partage de la connaissance et/ou de l'évaluation des politiques publiques	F		

Partenaires : Institutionnels, collectivités, associations, autres

Contribution prévisionnelle du Département : 50 000 €/an

Indicateurs de suivi : étude d'opportunité réalisée (o/n) ; outils mis en place ; nombre de structures participantes.

Fiches actions liées : 9.2 (conforter la production de données), 9.3 (développer les sciences participatives), A.3 (Créer des réseaux métiers) ;
(créer un comité technique de suivi du schéma) ;

4.3 Les modalités de financement, de suivi et d'évaluation du schéma

4.3.1 Les modalités de financement

Les 57 actions du schéma seront entreprises d'une part sous la maîtrise d'ouvrage du Département et d'autre part à l'initiative de ses partenaires. Dans ce cas, les actions engagées pourront faire l'objet d'un soutien financier. Afin de proposer des dispositifs à la fois clairs et incitatifs, le Département propose de mettre en place les modalités suivantes :

- Les contrats de territoire (CT ENS)

Cette contractualisation s'établit entre le Département et un groupement de collectivités : communautés de communes le plus souvent, mais aussi syndicats, regroupements de communes... Il s'agit d'établir à partir d'un diagnostic du territoire, un programme pluriannuel d'actions porté par la collectivité, le Département apportant un soutien en termes d'ingénierie et de financement dans un cadre contractuel.

Le CT ENS, avec le Contrat de site (CS ENS) sont les deux outils fondamentaux qu'offre le Département aux collectivités pour la mise en œuvre de leur politique ENS.

- Les contrats de site (CS ENS)

Engagés sur les sites naturels majeurs, désignés lors de l'élaboration des CT ENS, ces sites peuvent bénéficier du label « Espaces Naturels Sensibles ». Ils sont définis à l'échelle parcellaire, sont porteurs d'un plan de gestion et donc d'un soutien financier. Ce dernier peut être à la fois destiné à mettre en œuvre des investissements de préservation et/ou d'ouverture au public, mais également de contribuer aux coûts de gestion de l'espace naturel.

- Les appels à projet

Initiés par le Conseil départemental, les appels à projets concerteront, suivant les thématiques, les collectivités locales et/ou les associations. Ils seront lancés tout au long de la durée du SDENS sur des thèmes précis, dont un certain nombre sont d'ores et déjà identifiés dans les fiches actions.

- Les CPO et autres conventions

Ces dispositifs seront destinés prioritairement aux institutions et aux associations. L'objectif est de fixer un partenariat pour plusieurs années afin de mettre en perspective certaines actions à enjeux majeurs et d'assurer pour le bénéficiaire une visibilité des moyens financiers accordés par le Département.

- Les aides ponctuelles

Les aides ponctuelles permettront d'aider des projets qui pourraient ne pas rentrer dans les dispositifs ci-dessus, mais elles resteront une exception. Les autres modalités de financement seront privilégiées.

4.3.2 Les taux d'aides (en cours de définition)

Selon les porteurs ou les types de projets, les aides du Département évolueront selon des taux qui sont à ce jour en cours de définition.

4.3.3 Les modalités de suivi et d'évaluation

Le nouveau schéma des ENS du Département est arrêté pour une durée de 6 ans. Il nécessite des moyens humains et engage une implication de très nombreux acteurs. Par ailleurs, il met en œuvre des financements publics importants de l'ordre de 14 à 18 millions d'euros par an. Il s'avère indispensable d'assurer un suivi de sa mise en place et une évaluation de l'efficience des opérations entreprises et/ou soutenues. Ainsi, pour chaque fiche action, qu'il s'agisse des engagements ou des actions, des indicateurs de suivi ont été proposés. Ils seront renseignés annuellement par le Département, en lien avec les partenaires de l'action.

Par ailleurs, la nouvelle gouvernance mise en place contribuera au suivi et à l'évaluation du schéma, en particulier le comité technique (fiche A.2). Lors de la rencontre annuelle des acteurs des ENS (fiche A.1), une présentation et des échanges seront ouverts sur ces thématiques.



NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

Contexte du schéma 2016 - 2022 et bilan du schéma 2008 - 2015





Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

A - Contexte de l'élaboration d'un nouveau schéma des ENS

A.1 Le cadre juridique

Dans le cadre des compétences du Département, définies par le code de l'urbanisme, est incluse la protection des milieux naturels et des paysages (art L-113-8). Sur cette base, la politique « Espaces Naturels Sensibles » des Départements est régie par les articles L 113-10 à L113-14 du même code. La législation définit comme objectif général la **préservation de la qualité** des sites, des paysages, des milieux naturels, et des champs d'expansion des crues et la **sauvegarde** des habitats naturels. Pour la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles, la législation définit un outil financier, la Taxe Départementale d'Aménagement, TA, et un outil foncier, le droit de préemption.

Chaque Département définit ses propres critères de définition d'un Espace Naturel Sensible dans le cadre de la loi.

A noter que **l'outil ENS n'est pas un outil de portée réglementaire**, il n'a pas de portée juridique et n'est opposable ni aux tiers ni à l'administration. C'est un outil technique, financier et foncier pour gérer des espaces naturels ou semi naturels.

Enfin, la compétence ENS des Départements n'a pas été remise en cause par la Loi NOTRe et ne l'est pas par le projet de loi Biodiversité.

Les ENS, espaces d'échanges



A.2 Méthode d'élaboration du nouveau Schéma des ENS

L'élaboration du nouveau schéma des ENS de Haute-Savoie a été internalisée au sein des services. Elle s'appuie sur une large consultation des partenaires du Département :

- Une enquête dématérialisée (210 partenaires consultés, 120 contributions) ;
- Des entretiens bilatéraux pour les partenaires institutionnels et les partenaires à périmètre d'action départementale ;
- Des réunions thématiques collectives (milieux aquatiques, milieux terrestres, espaces naturels et tourisme et loisirs) ;
- Des réunions « plénières » où l'ensemble des partenaires est invité.

A.3 Articulation avec les politiques de l'Etat et de la Région, et les outils de planification

Depuis l'approbation du premier schéma, divers textes ont fait et feront évoluer les modalités d'appréhension et de préservation des espaces naturels.

- La loi du 03 août 2009 (dite Grenelle I) et la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (dite Grenelle II) introduisent la notion de **trames vertes et bleues** afin de préserver la fonctionnalité des corridors écologiques. Elles instaurent le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce document de planification comprend un diagnostic du territoire régional, une présentation cartographique des continuités écologiques à l'échelle régionale, un plan d'actions, un dispositif de suivi et d'évaluation. En Haute-Savoie, au-delà des territoires actuellement sous contrat avec la Région, le SRCE prévoit 4 territoires où le développement de procédures opérationnelles de reconquête des corridors écologiques est prioritaire : deux sont en élaboration - Bargy-Glières-Môle et Salève-Voirons – et deux sont à initier – grand bassin Annécien et moyenne et haute vallée de l'Arve.

La loi Grenelle I (article 23) a également instauré la **Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées** (SCAP) afin de concourir à stopper la perte de biodiversité en protégeant de nouveaux habitats et habitats d'espèces dans un réseau plus écologiquement cohérent d'aires protégées. La SCAP est déclinée à l'échelle régionale.

- La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - article 3) désigne la **Région comme chef de file de la biodiversité**. De plus, elle introduit une nouvelle compétence obligatoire dévolue aux intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).
- L'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015 crée l'article L. 113-9 du Code de l'urbanisme qui précise les compatibilités des politiques ENS :

« La politique du Département prévue à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme est compatible avec :
1° Les dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne ;
2° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes prévues à l'article L. 112-3 ;
3° Les schémas de cohérence territoriale ;
4° Les chartes intercommunales de développement et d'aménagement ;
5° Les directives territoriales d'aménagement. »

- Le projet de loi Biodiversité (approbation prévue courant 2016) introduit le concept « d'offre de compensation » afin de rendre plus efficace la compensation issue de la destruction des milieux naturels par le développement de l'artificialisation des espaces. Elle crée également l'Agence Française de biodiversité avec ses déclinaisons régionales.



A noter que les contrats ENS proposés par le Département impliquent le classement des périmètres des sites ENS en zone N ou A des PLU. Les sites ENS sont également intégrés dans les espaces naturels d'intérêt patrimonial des SCOT.

Enfin, des opérations d'aménagement (investissements non productifs) peuvent être envisagées en cofinancement avec l'Etat si le besoin en est démontré sur les sites concernés par la politique de l'Etat (Natura 2000) ou sa réglementation (Réserves Naturelles Nationales, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope).

B – Bilan du schéma des ENS 2008-2015

B.1. Préambule : rappel des objectifs et des orientations du SDENS 2008-2015

Après plusieurs années durant lesquelles le Département avait entrepris des actions en faveur de la préservation des espaces naturels (la taxe sur les espaces naturels sensibles a été votée en 1993), l'Assemblée Départementale a décidé en 2006 de formaliser sa politique par l'élaboration d'un schéma départemental pluriannuel. Différentes réflexions et études ont été engagées qui ont abouti à l'écriture et la validation d'un premier schéma départemental des ENS.

En 2007, au vu des enjeux et pressions constatées sur le département, l'ensemble de l'espace naturel haut-savoyard demandait une attention particulière. Aussi, le Département a construit sa politique en faveur de la biodiversité, des sites et des paysages selon 4 axes :

- La préservation des espaces naturels au travers d' « actions territoriales »
- L'amélioration et le partage de la connaissance ;
- La sensibilisation ;
- La transversalité de sa politique au sein des services Départementaux et avec ses partenaires, notamment institutionnels.

Le Schéma 2008-2015 affirme que tout espace naturel ou semi naturel est vulnérable et susceptible d'être éligible à la politique ENS. « Un espace naturel peut être qualifié par le Conseil général d'Espace Naturel Sensible s'il est :

- Soit un espace de nature remarquable (qualifié de Réseau Ecologique Départemental) qui présente un intérêt particulier fort pour la biodiversité et les paysages car :
 - * il héberge des espèces ou des formations végétales remarquables,
 - * il répond à des critères d'intérêt fonctionnel ou de bon état de conservation des habitats,
 - * il présente un intérêt géologique, géomorphologique ou paysager avéré,
- Soit un espace de Nature Ordinaire (qualifié de NatO) qui présente une richesse réelle ou joue un rôle en matière de biodiversité et de paysage. »

Un ENS est un espace géré, ouvert au public (sauf sensibilité particulière) et un espace de dialogue entre élus et usagers du site. Ce n'est pas un outil statique (plan de gestion renouvelé tous les 5 ans).

En 2012, un bilan intermédiaire du schéma a été réalisé. Il a permis d'effectuer des ajustements de la politique notamment en termes de méthode et d'outils de travail.

B.1.1 L'action territoriale

Le SDENS 2008-2014 visait la mise en place (sans objectifs quantitatifs précis) d'un réseau de sites ENS locaux soit remarquables (label Réseau Ecologique Départemental-RED) soit plus ordinaires (label Nature ordinaire-NatO) ainsi que le développement de plans d'actions par milieu ou par espèce à objectifs quantifiables. Pour ce faire, le Département devait s'appuyer principalement sur les collectivités locales et le réseau associatif.

Les réajustements réalisés pour la période 2012-2015 introduisaient l'outil « contrat de territoire ENS » afin d'optimiser le champ d'action sur le territoire à l'échelle intercommunale, de massif ou de bassin versant : labellisation et gestion de sites ENS, préservation des corridors écologiques et développement d'un plan de sensibilisation à l'échelle intercommunale.

B.1.2 - La connaissance

Le SDENS 2008-2014 a fixé pour objectifs principaux l'amélioration de la connaissance naturaliste sur le territoire (inventaires, identification de secteur à forte biodiversité) et le développement d'un outil de partage de cette connaissance dénommé « observatoire départemental ». Les réajustements 2012-2015 ont conservé ces mêmes objectifs en précisant la nécessité d'identifier et hiérarchiser les études à mener à l'échelle départementale.

B.1.3 - La sensibilisation

Le SDENS 2008-2014 promouvait le développement d'une programmation annuelle d'action, en s'appuyant notamment sur le Réseau Empreintes 74 qualifié de « centre de coordination ».

En complément, le Département a prévu de développer des actions (via des appels à projets, subventions ou prestations pour le compte de) d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et périscolaire (par exemple en collèges, de création de nouveaux outils pédagogiques, d'aménagements de sites ENS pour l'accueil du public).

Les sites du Réseau Ecologique Départemental devaient être privilégiés pour accueillir les animations auprès du grand public.

Les réajustements 2012-2015 affirmaient la nécessité d'élaborer des plans de sensibilisation spécifiques à chaque ENS. Pour cela, le Département devait mettre à disposition de ses partenaires un pôle d'expertise « plan de sensibilisation » pour préciser leurs besoins et attentes.

Enfin, la mise en place d'un plan de communication était prévue.

B.1.4 - La transversalité

Le volet Transversalité reposait d'une part sur une volonté d'intégration de la problématique biodiversité et paysage dans les autres politiques départementales et d'autre part sur la définition de modalités propres à chaque niveau administratif (Département, collectivités, État, Région).

Le bilan présenté est une synthèse d'informations et de témoignages issus d'une part des comptes-rendus d'activité des services et d'autre part de la consultation des partenaires engagée à l'occasion de la révision du présent schéma en décembre 2015 : enquêtes, entretiens bilatéraux et collectifs.

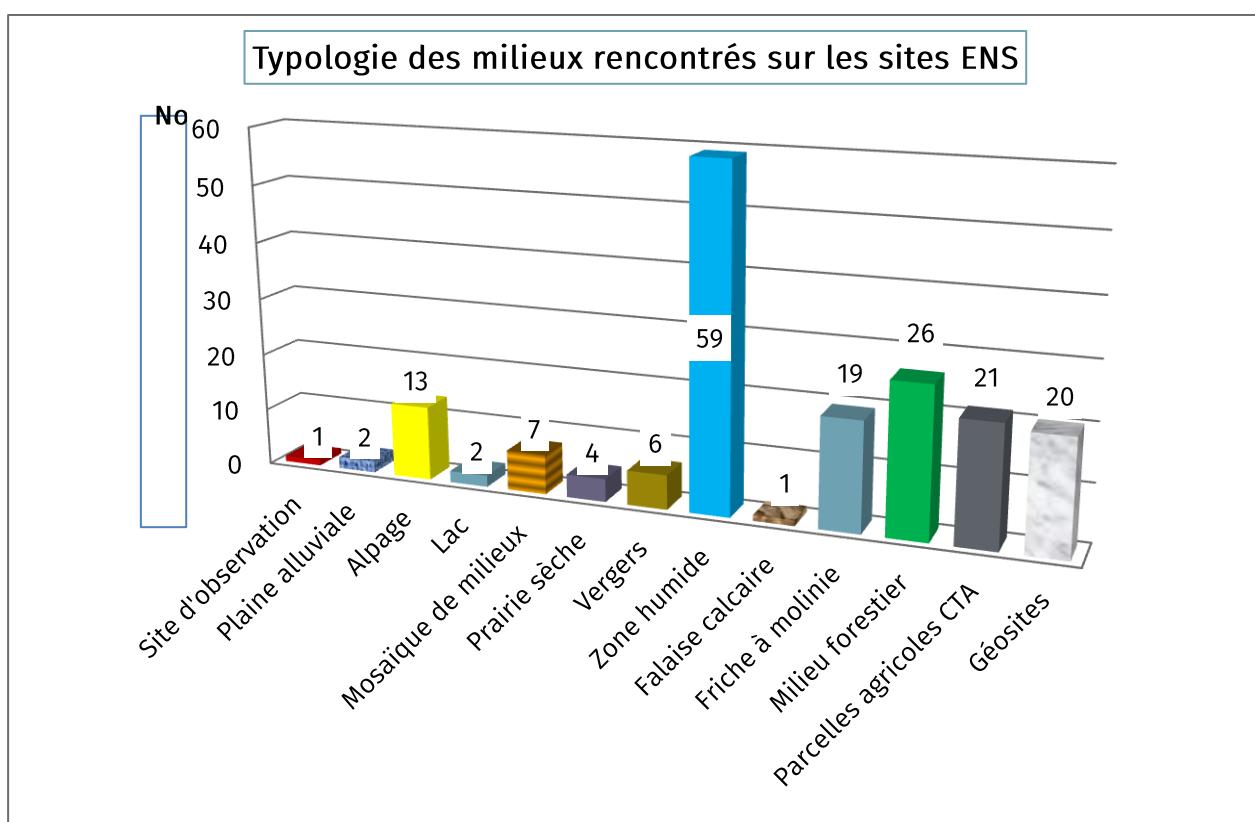
B.2 L'action territoriale

B.2.1 Un réseau d'espaces naturels sensibles constitué

Il est rappelé qu'avant 2008, la notion de site ENS était inexistante, même si les alpages et les cours d'eau étaient traités en tant que tels.

Depuis 2008, 181 sites ENS ont été labellisés (64 RED dont les 9 propriétés départementales, 76 en NatO, 21 en CTA et 20 géosites), représentant près de 9200 ha (dont 1127 ha en propriété départementale cadastrée).

A l'exception des milieux de haute montagne, tous les grands milieux haut-savoyards sont représentés dans les ENS. En nombre de sites, les zones humides sont les plus représentées, avec les espaces forestiers et les friches à molinie. En surface en revanche, quelques grands espaces ENS regroupant une mosaïque de milieux dominent (Salève, Vuache, Glières, etc).



Les sites sont principalement localisés en espaces sous pression urbaine (avant pays, fonds de vallée, proximité du Léman et de l'agglomération Genevoise) répondant bien à la problématique initiale.

La multiplicité des maîtres d'ouvrages traduit la multiplicité des partenariats construits pour la mise en œuvre des ENS locaux : 61% sont gérés par des communes, 18% par des syndicats intercommunaux, 13% par des communautés de communes. Les autres sites sont gérés soit par le Département (exclusivement en propriété départementale) ou des associations (chasse, AFP, autre Fondation).

La surface moyenne d'un ENS est de 23 ha. Elle cache cependant de nombreuses disparités entre très petits sites particuliers de taille inférieure à 1 ha (prairies sèches, zones humides, vergers) et des grands massifs (Salève, Mandallaz, Aiguilles rouges).

Plus de 65% des sites font l'objet d'un document de gestion (100% en site RED). En NatO, certains sites ne font pas l'objet de gestion environnementale formalisée:

- Les sites acquis (en général parcelles isolées) de façon connexes aux parcelles du CTA ;
- Les parcelles forestières que les communes n'ont pas soumises au régime forestier ;

Le croisement des surfaces de sites ENS locaux avec les zonages réglementaires (APPB, Natura 2000, sites classés) ou inventaires ZNIEFF I met en évidence une superposition dans la plupart des cas. Cependant, 64 sites ENS ne bénéficient ni d'un zonage réglementaire ni de mesures de gestion soit une surface de 367 ha.

Pour autant, de nombreux sites identifiés à enjeux écologiques majeurs comme les APPB ou ZNIEFF de type I restent sans moyens de gestion donc sans moyens de conservation réels.



Boisements dans le Chablais



Friche à molinie



Zone humide alluviale

En ce qui concerne la conservation d'espèces patrimoniales, le Département ne s'est pas engagé directement dans le soutien aux plans d'actions nationaux ou régionaux.

Cependant, certains suivis d'espèces en sites RED ou via les CPO des associations contribuent à l'alimentation de ces plans d'actions (Gypaète barbu, Liparis de Loesel, etc.).

Zoom sur....les propriétés départementales

Avec 1 200 ha répartis sur 9 sites, le Département est un gestionnaire majeur d'espaces naturels. Ces propriétés sont représentatives des grands milieux rencontrés en Haute-Savoie ou emblématiques : des alpages (Le Plan et le Convers sur le Massif du Salève, les Vorets sur la Tournette), des espaces alluviaux sur les Usses, le Fier et le Giffre, des forêts dans le Chablais et enfin le site à très fort intérêt paysager en bordure du lac Léman au Domaine de Rovorée à Yvoire et Chens sur Léman. Le site des Glières regroupe alpages et forêts.

Ces sites font l'objet de programmes de gestion déjà validés et mis en œuvre ou en cours de construction : conservation des bâtiments d'exploitation et d'accueil du public et gestion de l'eau en alpages, gestion forestière raisonnée, reconquête de la biodiversité et amélioration de l'accessibilité des publics à Rovorée, restauration morphodynamique et ouverture au public sur la Plaine du Fier.



Domaine de Rovorée



La Plaine du Fier



Alpage du Plan du Salève

Analyse et perspectives

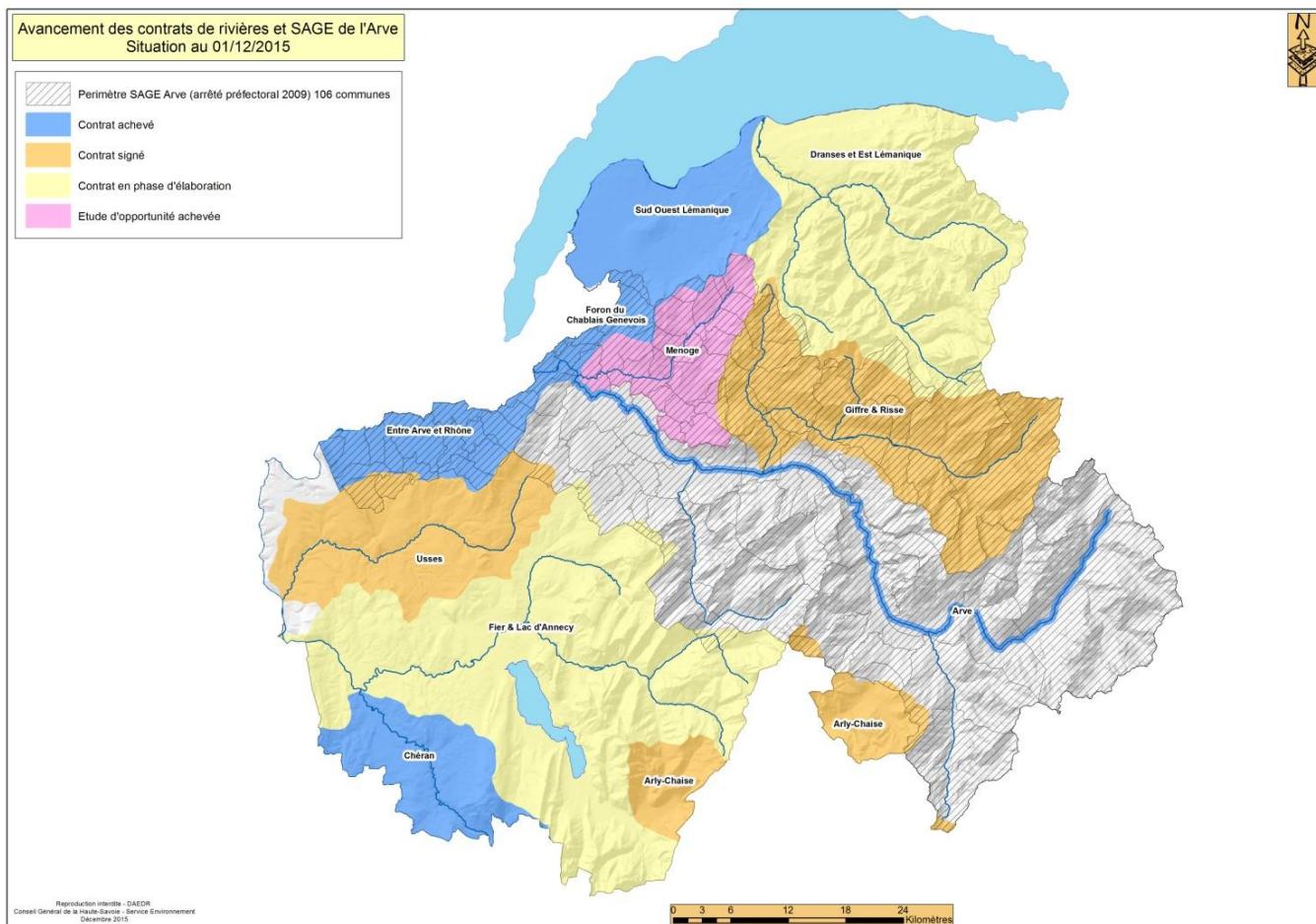
La constitution du réseau de sites ENS est la résultante du croisement de procédures multiples initiées et co-construites avec les partenaires institutionnels. Le renforcement des échanges et la coordination entre les acteurs sont attendus par de nombreux partenaires. L'objectif est de gagner en efficacité environnementale, technique et financière sur les territoires. A noter que ce réseau de sites ENS conforte le réseau de sites et espaces protégés. De plus, il peut offrir des moyens financiers dont ne disposent pas toujours ces espaces (APPB, Natura 2000, Réserves Naturelles Nationales).

Par ailleurs, les évolutions réglementaires (mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique pour une meilleure conservation des trames vertes et bleues, introduction du concept « d'offre de compensation » par le projet de loi Biodiversité, stratégie de création des aires protégées, intégration des zones humides dans la nouvelle compétence GEMAPI des intercommunalités), les problématiques émergeantes (Nature en ville), les contraintes budgétaires croissantes des porteurs de projet (en fonctionnement notamment) et de certains partenaires institutionnels mettent en évidence les éléments suivants :

- *La prise en compte de la nature ordinaire dans la politique départementale est un atout majeur pour la conservation des trames vertes et bleues, notamment en milieu urbain et périurbain ;*
- *La priorisation de l'intervention en espaces naturels (en particulier par milieu et par territoire) est nécessaire afin de concentrer les moyens financiers pour une plus grande efficacité ;*
- *La pérennisation de la gestion récurrente du réseau de sites, le développement du réseau de sites nécessitent un soutien financier à la gestion.*

B.2.2. Les milieux aquatiques

Le Département a maintenu un important accompagnement technique, financier et politique de l'ensemble des procédures de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur tous les bassins versants. Sur deux bassins versants, le Département a initié l'émergence de procédures (Fier, Dranses). Ainsi, l'ensemble de ces bassins sont couverts par une procédure de gestion.



Malgré les investissements effectués, les cours d'eau restent encore un milieu prioritaire à préserver en Haute-Savoie (cf Enquête). D'ailleurs, le SDAGE Rhône-Méditerranée dresse le diagnostic que la qualité de 40% des masses d'eau doit encore être améliorée. En effet, 60% des masses d'eau sont en bon ou très bon état écologique, 29% en état moyen et 11% en état mauvais ou médiocre, et 93% des masses d'eau sont en bon état chimique. Le programme de mesures associé à ce diagnostic prévoit principalement des actions de restauration de la continuité écologique (piscicole et matériaux solides) et de réduction des prélèvements.

Par ailleurs, les lacs Léman et Montriond sont en état écologique moyen.

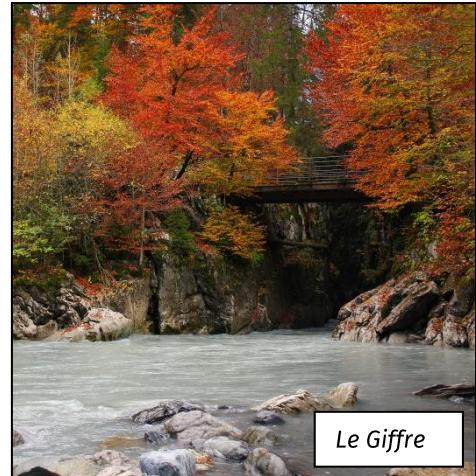
La préservation des grands lacs (et les lacs d'altitude plus accessoirement) constituent également dans une moindre mesure une préoccupation des partenaires.

Analyse et perspectives

La nécessité de conserver une dynamique forte relative à la gestion des cours d'eau est mise en évidence (2 contrats de rivière et un SAGE sont en cours d'élaboration), mais avec des problématiques nouvelles et d'autres qui s'estompent :

- *La préservation quantitative de la ressource en eau est un enjeu nouveau et prioritaire : elle est liée à l'augmentation de la pression de prélèvement en lien avec l'accroissement démographique, les usages et le bouleversement climatique ;*

- La qualité de l'eau s'est améliorée mais les résultats issus des efforts des collectivités pourraient être remis en cause si les flux sont concentrés dans des débits plus faibles ;
- La gestion des eaux pluviales, autrefois déconnectée de la gestion des milieux aquatiques, les impacte aujourd'hui potentiellement sur les plans qualitatifs et quantitatifs ;
- La reconquête de la qualité morphodynamique et des continuités des cours d'eau est le critère principal d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau ;
- La compétence GEMAPI bouleverse à court terme la gouvernance sur la gestion des milieux aquatiques. Elle doit favoriser à moyen et long termes une meilleure gestion des cours d'eau notamment par une meilleure coordination voire complémentarité entre les actions visant à améliorer le fonctionnement des milieux et celles de protection des personnes et des biens.
- Les contrats de bassin Fier & Lac et Dranses & Est Lémanique devraient prochainement être approuvés. Un soutien du Département est attendu.



Le Giffre

B.2.3. Les espaces pastoraux

Les espaces pastoraux sont identifiés comme des espaces naturels, l'activité pastorale garantissant le maintien de la qualité paysagère de la montagne et bien souvent la conservation de la « zone de combat », habitat en mosaïque de l'espèce parapluie qu'est le tétras-lyre.

Sur les 958 unités pastorales (63 297 ha), 126 (soit 12 723 ha) ont fait l'objet d'un soutien par la politique départementale : reconquête d'espaces délaissés en cours de fermeture, gestion des effluents, conservation de chalet des bergers ou mobilisation de la ressource en eau.



Analyse et perspectives

L'accompagnement technique et financier fort du pastoralisme par le Département en lien avec la Société d'Economie Alpestre permet de maintenir cette activité dynamique, en relation avec le maintien des conditions d'exploitation en vallée. En ce sens, la poursuite de l'action du Département est attendue sur ce sujet. Cependant, les modalités d'accompagnement devront être « eurocompatibles ».

De fait, les problématiques rencontrées en alpage (délaissement de zones peu accessibles ou peu mécanisables, avec peu de ressources en eau, surexploitation des secteurs plus aisés) se rencontrent sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le maintien d'une agriculture durable apparaît comme un enjeu essentiel selon l'enquête des partenaires bien au-delà des seuls alpages. Ceci se traduit par le besoin exprimé de conserver des milieux agricoles à fort enjeu écologique et/ou paysager : prairies sèches, vergers de haute-tige, prairies extensives et par la reconnaissance de l'activité agricole extensive/raisonnée comme indispensable au maintien de la qualité paysagère des coteaux, au maintien de la biodiversité en plaine et à la conservation voire la reconquête des trames vertes. L'agriculture prend toute sa place dans les fonctionnalités de la « nature ordinaire » et la préservation de la qualité paysagère, notamment dans les espaces périurbains.

B.2.4. L'action foncière

Dans un territoire où la pression d'artificialisation est très forte, pression fondant d'ailleurs la politique ENS, l'action foncière (animation, acquisition) est essentielle. Depuis 2008, le Département a développé une politique forte de soutien aux acquisitions.

Ainsi, sur 8 061 ha d'ENS locaux (tous types confondus), 1 350 ha ont été acquis grâce au soutien du Département et selon divers dispositifs :

- Le Conservatoire des Terres Pastorales (aide aux communes pour l'acquisition d'alpage) a permis la conservation de 306 ha ;
- Le Conservatoire des Terres Agricoles (aide aux communes pour l'acquisition de parcelles agricoles menacées de quitter la sphère productive ou d'urbanisation) a permis la conservation de 117 ha ;
- Le soutien du Département au Conservatoire du Littoral (CDL) a permis l'acquisition de 24,5 ha supplémentaires en bordure des lacs Léman et d'Annecy ;
- Sur les autres espaces naturels, le soutien du Département a permis aux communes d'acquérir 902,5 ha principalement en forêts et en montagne (hors alpage).

Pendant cette période, le Département n'a pas acquis de foncier en ENS, la dernière acquisition datant de 2007 (88 ha d'alpages sur le massif du Salève).

Lorsque le Département a mis en place son premier SDENS en 2008, il avait déjà instauré **2 zones de préemption** en bordure des lacs Léman (1 557 ha) et d'Annecy (4 969 ha) depuis 1978. Cette zone de préemption bénéficie par substitution au Conservatoire du Littoral puis aux communes. Cependant, hormis le CDL, ni le Département ni les communes n'ont activé ce droit de préemption : coûts prohibitifs ou périmètres inadaptés et/ou non priorisés.

Une nouvelle zone de préemption (ZPENS) a été mise en place en 2014 sur le massif de la Mandallaz à la demande des communes de Sillingy et La Balme de Sillingy sur une surface de 615 ha. A ce jour, seule la commune de la Balme de Sillingy a activé le droit de préemption pour l'acquisition d'une parcelle car la dynamique foncière est réduite sur ce massif.

Analyse et perspectives

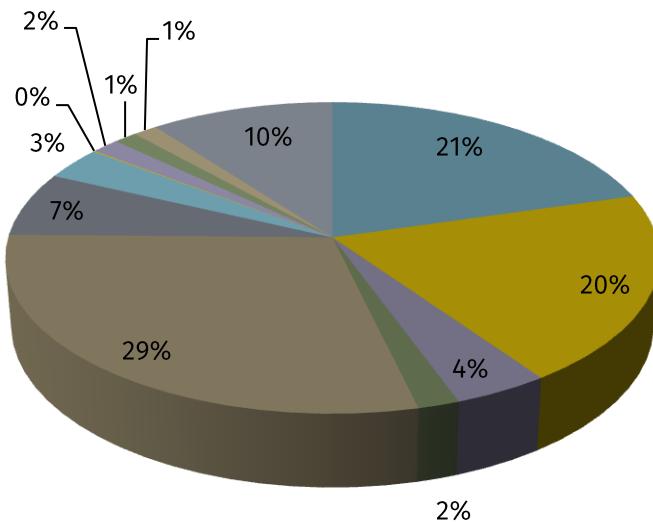
Les outils existants (CTA et ZPENS) ne sont pas suffisamment exploités (insuffisamment animés ?). Le Conservatoire des Terres Agricoles était initialement prévu pour contribuer à la lutte contre la perte annuelle de 350 ha de terres agricoles et naturelles. Il a permis de sauvegarder 117 ha en 6 ans et les acquisitions en bordure des grands lacs restent faibles. Les périmètres de ces zones de préemption doivent être révisés. La définition des parcelles à acquérir prioritairement et une animation foncière devraient être engagées.

L'absence de véritable stratégie foncière peut certainement expliquer cette situation. Une telle démarche est attendue afin d'améliorer l'efficacité des outils existants en bordure des grands lacs mais également sur d'autres territoires. Cette stratégie doit comprendre une identification et une priorisation des sites nécessitant une maîtrise foncière publique et une précision des maîtrises d'ouvrage, le Département n'étant pas l'unique acquéreur.

B.3 La connaissance et le partage de la connaissance

Avec un soutien à 146 études et environ 2,3 M€ attribués en subvention pour l'amélioration et le partage de la connaissance, le Département s'est positionné en acteur de premier plan pour l'amélioration de la connaissance sans toutefois être producteur direct de données.

Répartition financière des différentes actions de Connaissance réalisées



- Inventaires de milieux et définition de PA
- Espèces spécifiques et définition de PA
- Suivis de sites et élaboration de plans de gestion
- Etudes corridors écologiques
- Etudes à l'échelle des BV
- Diagnostics de territoires / études préalables à CT
- MN et ressource en eau
- foncier
- lacs
- Volet paysage
- Etudes divers
- partage de la connaissance

Les actions peuvent être classées selon la typologie suivante :

- 1°) inventaires de milieux et plans d'action associés : inventaires ZH, coteaux secs, friches à molinie, et des études méthodologiques pour l'identification des forêts remarquables, le rapprochement agriculture et biodiversité, les lacs d'altitude, la restauration des pelouses d'altitude.
- 2°) inventaires, suivis d'espèces et plans d'action associés : diverses espèces d'oiseaux, document d'orientation et de priorité Amphibiens et Reptiles, plan d'action espèces envahissantes (EEE), etc.



Gypaète barbu



Glaïeul des marais

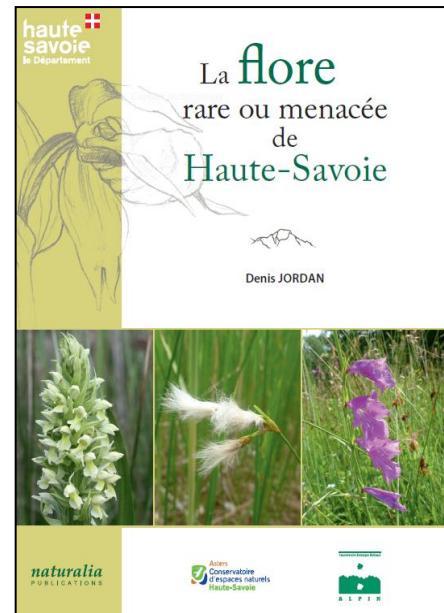
- 3°) études à l'échelle des bassins versants : études nécessaires à l'élaboration des contrats de rivière ou SAGE, ou éléments constitutifs de contrats, dont principalement les études sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, sur le fonctionnement écologique des rivières et sur la qualité des eaux des rivières

- 4°) partage de la connaissance : soutien à la revue Nature et Patrimoine en Pays de Savoie (NPPS), atlas floristique de la Haute-Savoie.

Tant pour les milieux que pour les espèces ou groupes d'espèces, le niveau de connaissance est hétérogène : de l'inventaire et de l'état de conservation bien connus à des listes d'espèces totalement incomplètes.

D'une façon générale, les porteurs de projets associatifs sont maîtres d'ouvrage de la connaissance : suivi de milieu et d'espèces et proposition de programme d'action y afférant. Les maîtres d'ouvrage publics sont porteurs d'études à caractère plus opérationnels : études préalables nécessaires à la définition de programmes d'action opérationnels (contrats de rivières, ENS, verts et bleus ; études liées à des problématiques très spécifiques de gestion).

Il convient de noter qu'à ce jour, le monde de la recherche scientifique n'a pas été directement soutenu par le Département. Cependant, celui-ci a apporté son soutien à la revue NPPS, au programme lacs sentinelles et à l'édition de l'atlas de la flore rare et menacée de Haute-Savoie. La notion de science participative n'est qu'indirectement favorisée via le soutien au réseau associatif (développement des bases de données avifaune, plantes invasives et points de collisions de la grande faune sur routes départementales par exemple).



Analyse et perspectives

Atlas de la flore rare et menacée de Haute-Savoie

Le développement de la connaissance naturaliste est un préalable à toute action de conservation et elle est jusqu'à présent essentiellement à vocation opérationnelle : pour développer des actions de restauration des milieux aquatiques et terrestres, pour la reconquête des corridors écologiques, pour prendre en compte le patrimoine naturel dans la planification de l'urbanisme (PLU, SCOT), pour une valorisation dans les actions pédagogiques.

Le Département n'a pas engagé la mise en place d'un « observatoire ». Cependant, suite à la mise en place des divers pôles régionaux (Flore-Habitat et Gestion, Faune en projet) et le développement d'outils dédiés à la connaissance très spécifiques, il convient de mieux identifier les besoins locaux et les complémentarités avec l'échelle régionale. De fait, le maintien de l'effort de connaissance et le partage de cette connaissance demeurent des besoins exprimés par les partenaires.

Le partage de cette connaissance n'est pas structuré.

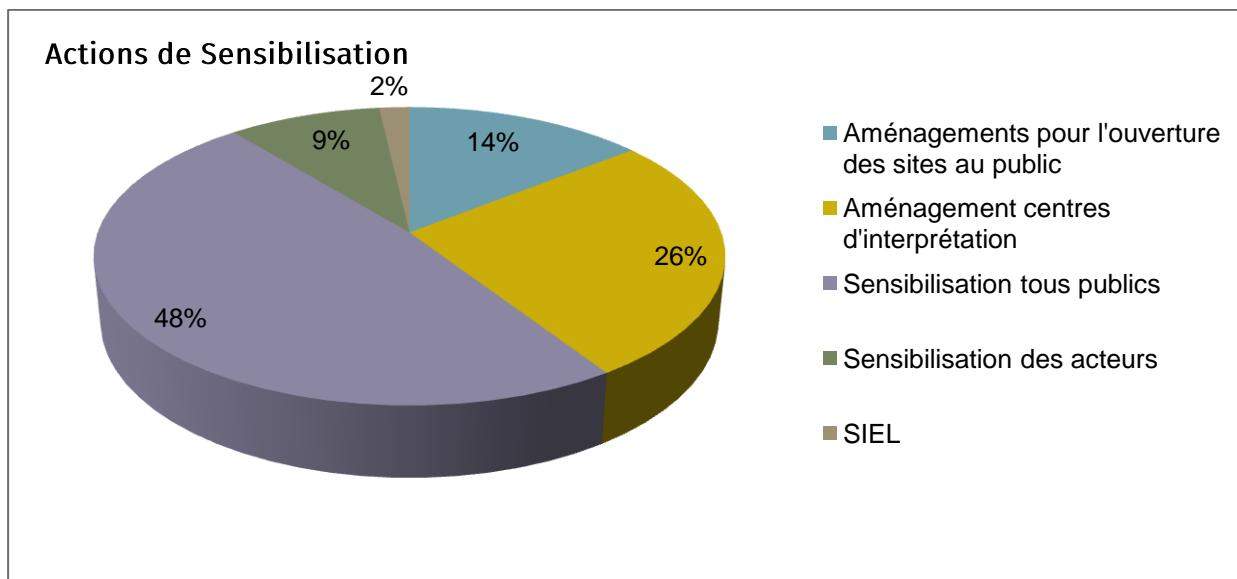
Cet effort de connaissance suppose une priorisation préalable des champs à investiguer, tant sur le plan opérationnel que fondamental.

Enfin, le SDENS n'avait pas prévu de définir des indicateurs de suivi de l'évolution des effets des politiques publiques. Le nouveau schéma devra proposer des outils d'évaluation.

B.4 La sensibilisation

B.4.1 Actions de sensibilisation

Depuis 2008, 5,09 M€ ont été attribués en subvention pour la sensibilisation des publics. Sur 2012-2015 (3,02 M€), la répartition des aides se présente comme suit :



41 % des sites sont aujourd'hui aménagés pour être ouverts au public. Certains sites ont été aménagés dans le cadre de la politique ENS stricto sensu (action des plans de gestion) mais on retiendra que les grands espaces, traversés par le PDIPR sont considérés comme ouverts (en alpage notamment). Le rôle essentiel du réseau de sentiers labellisés pour l'accès et la découverte des ENS est à souligner. Les 20 géosites du Géopark du Chablais sont également aménagés.

Plus de 70 ENS (46 %) bénéficient d'actions de sensibilisation. Ce sont souvent des animations grand public menées via l'appel à projets du Conseil Départemental.

Pour développer les **plans de sensibilisation** sur les sites, le Département a mis en place un Pôle d'Experts en Plan de Sensibilisation (PEPS) qu'il met à disposition gratuitement auprès des partenaires désireux de développer la sensibilisation sur leur ENS, déjà géré ou en cours de labellisation.

Ces experts interviennent donc comme des assistants à maître d'ouvrage pour préciser les possibles en termes de sensibilisation, en aidant les partenaires à rédiger un cahier des charges permettant de recruter un prestataire rédacteur de plan de sensibilisation.



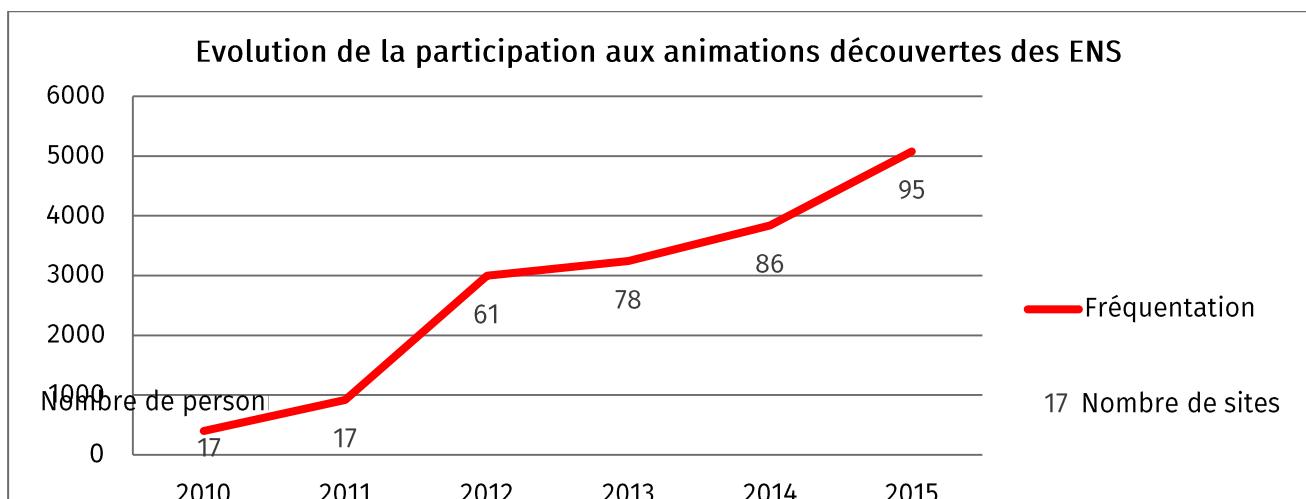
Animations découverte en espaces naturels et semi-urbains

Zoom surle programme d'animations-découverte des espaces naturels

Depuis 2010, le Département propose un appel à projet auprès des maîtres d'ouvrage gestionnaires d'espaces naturels pour développer un programme de sorties découvertes, principalement en ENS gratuites et principalement dédiées au grand public. Depuis 2014, des animations adaptées aux publics en situation de handicap sont intégrées. Ce programme est également mis en œuvre sur les principales propriétés départementales.

Ainsi, depuis 2010, plus de 16 000 personnes ont bénéficié de cet appel à projets. En 2015, 95 sites différents, en association avec 46 partenaires ont fait l'objet de sorties découvertes.

Ce programme permet de faire découvrir des sites jusqu'alors peu connus du public, de développer les liens entre maîtres d'ouvrage et professionnels de l'éducation à l'environnement et de redynamiser les supports de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable à l'échelle départementale (sites, supports, acteurs...).



Pour développer les actions de sensibilisation, le Conseil Général a soutenu la création du Réseau Empreintes 74. Ce réseau a pour objet d'agir pour le respect de l'environnement naturel et culturel et de promouvoir le territoire haut-savoyard par le développement de démarches pédagogiques de qualité, cohérentes et efficaces de découverte de la nature et du patrimoine. Il regroupe 43 structures fin 2015, qui ont largement contribué à la réussite de l'appel à projets départemental sur le volet sensibilisation.

Le Département souhaitait par ce biais favoriser :

- les connaissances, le professionnalisme et les réseaux de compétences construits au fil des années par les structures qui la composent ;
- le contact permanent avec le grand public, et l'appréciation de l'évolution de ses besoins ;
- la capacité de mettre en œuvre, à travers ses structures membres, des actions sur le terrain et de mobiliser les compétences de celles-ci dans le cadre de ses programmes annuels.

Sensibiliser le plus grand nombre de Haut-Savoyards à la préservation de la qualité de leur environnement et de leur qualité de vie est une orientation fondamentale du schéma des ENS 2007-2014. Dans ce cadre, pour rendre cette sensibilisation accessible à tous, le Département promeut un travail spécifique destiné aux habitants en situation de handicap physique comme mental.

B.4.2 Les centres d'interprétation

Les centres d'interprétation du patrimoine naturel sont nombreux en Haute-Savoie (il n'existe pas d'inventaire exhaustif à ce jour). Au sein du Réseau Empreintes, **14 espaces bâtis et 3 espaces ouverts** (2 jardins + le pôle départemental de Land'art) accueillent le public sur la base de la découverte des espaces naturels et la valorisation de leurs usages.

Beaucoup de sites sont situés en montagne et leur activité est évidemment liée à la valorisation de ce milieu.

10 projets émergeants sont en cours de réflexion voire plus avancés. On notera que la valorisation de la montagne fait encore l'objet de projets nouveaux et la question de la concurrence entre les sites notamment dans la Haute Vallée de l'Arve mérite une attention particulière.

De plus, sur ses espaces bâties des Glières, Rovorée et abbaye de Sixt Fer-à-Cheval, le Département a envisagé de développer l'accueil du public via une entrée naturaliste ou mixte nature/culture.

La réflexion a démarré pour la maison du Plateau des Glières et été initiée via le projet PHENIX sur l'abbaye de Sixt Fer-à-Cheval. Le projet s'inscrit dans la continuité des actions de **coopération entre la Vallée d'Aoste et la Haute-Savoie** dans le **domaine de la conservation et de la réhabilitation des biens patrimoniaux**. Le projet prévoit la **conservation et la réappropriation par les populations locales** de deux sites patrimoniaux dont celui de l'abbaye.

B.4.3 Le Plan Départemental des Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Plan Départemental des Itinéraires, de Promenade et de Randonnée est un outil de développement économique et social du territoire. Il est un support de découverte du patrimoine naturel et culturel.

Il se concrétise par le classement et le balisage d'un réseau de sentiers gérés par les Communautés de Communes compétentes, sur la base de critères de qualité.

Entre 2008 et 2015, le réseau a progressé de 3 200 à 3 780 km inscrits au PDIPR. Parallèlement, le taux de balisage a progressé de 78% à 90%.

Depuis 2014, l'inscription au PDIPR des sentiers est conditionnée par la validation préalable d'un Schéma Directeur de la Randonnée par le Département, compétent pour classer les itinéraires PDIPR selon 3 niveaux : sentiers d'intérêt départemental de niveau 1, intérêt départemental de niveau 2, intérêt local.

Les groupements de communes (intercommunalités, syndicats), interlocuteurs privilégiés du Département, définissent leur projet de territoire et peuvent ainsi identifier une véritable stratégie de valorisation de leur patrimoine, de développement touristique et de loisirs par le biais de la randonnée pédestre équestre et/ou VTT.

La découverte des ENS figure parmi les critères d'éligibilité au PDIPR.

Analyse et perspectives

La sensibilisation et l'éducation pour convaincre le public de l'intérêt de préserver ou de restaurer la biodiversité demeure un enjeu majeur. Cette sensibilisation concerne tous les publics :

- les élus maîtres d'ouvrage des actions « espaces naturels », mais aussi tous les élus en charge d'urbanisme.
- les acteurs socio économiques notamment dans la préservation de la nature ordinaire, mais aussi pour le développement d'un tourisme nature durable ;
- le grand public et le milieu scolaire parce que le développement « anarchique » de la fréquentation des espaces naturels devient un enjeu : dérangement de la faune, piétinement des habitats, dégradation des accès.

Un réseau de centres d'interprétation à conforter et structurer: face au développement de nouveaux projets qui peuvent être concurrents, ou de difficultés structurelles dans des sites existants, l'accompagnement des centres d'interprétation mérite une attention particulière.

B.5 L'action transversale

B.5.1 Intégration dans les politiques départementales

Très majoritairement, l'affectation de la taxe ENS correspond à des travaux et études liés au développement des vélo-voies vertes et à des travaux en cours d'eau (préservation de voiries).

Progressivement, la meilleure prise en compte de **la conservation et de la restauration des trames vertes et bleues** impactées par les infrastructures routières émerge et devient un objectif en tant que tel. Quelques actions phares illustrent cette politique : programme de prévention des collisions avec la grande faune sur les routes, traitement du premier site d'écrasement des amphibiens à Cruseilles, généralisation de la fauche raisonnée des talus routiers.



Fauche raisonnée des talus

De fait, l'ensemble des compétences départementales est mobilisé :

- utilisation de chantiers d'insertion ou de prévention de la délinquance dans l'entretien des propriétés départementales ;
- accompagnement de pratiques agro-environnementales (prairies fleuries, gestion des effluents, réduction de l'emploi de phytosanitaires) ;
- développement de dossiers pédagogiques spécifiques aux ENS en collèges ;
- émergence de la découverte de la nature dans les structures en charges de personnes en situation de handicap ;
- développement de projets de valorisation touristique d'espaces naturels ;
- développement de projets mixtes nature/culture.

On notera également que les études et travaux de conservation puis de valorisation des bâtiments sur les sites ENS départementaux et ayant vocation à accueillir du public (Domaine de Rovorée, Maison du Plateau des Glières, Abbaye de Sixt Fer à Cheval) seront des projets collectifs mobilisant les ressources internes (Construction notamment).

Zoom sur... la communication

Afin de promouvoir son action, le Département a développé diverses initiatives. La Direction de la Communication a particulièrement été mobilisée autour d'un plan de communication qui a abouti à :

- une plaquette de présentation pour 2 ENS départementaux (alpages du Salève et domaine de Rovorée – La Châtaignière) ;
- un site web dédié à la politique ENS, également valorisé aujourd'hui dans l'appli mobile Haute-Savoie Expérience ;
- des brochures sur la politique ENS (guide pour les élus, plaquette grand public) ;
- un stand ENS pour deux foires à La Roche sur Foron ;
- la réalisation d'un teaser exploité dans les salles de cinéma ;
- une forte présence dans les médias depuis 2013.



Le Département a également développé une charte graphique et mobilière en ENS et créé un logo ENS spécifique à la Haute-Savoie.

Par ailleurs, des expositions ont été construites avec divers partenaires (sur la forêt de Haute-Savoie, sur la découverte de l'espace montagnard par les sentiers). Ces supports sont gratuitement mis à disposition des acteurs du territoire.

B.5.2 Synergie d'action partenariale

Le Département a développé ses engagements et souvent conventionné avec les partenaires institutionnels principaux :

Avec l'**Etat**, la Haute-Savoie a été le premier département à engager la « territorialisation des Grenelles de l'Environnement » en 2009 se traduisant par plus de 40 fiches action selon 10 thématiques : économies d'énergie, énergies renouvelables, eau, déchets, transports, agriculture, urbanisme, filière bois, plan climat, prévention des risques et santé, biodiversité. 8 concernent les espaces naturels.

Avec la **Région Rhône-Alpes**, il n'y a pas eu de convention de partenariat bilatérale, hormis celle relative à l'adhésion du Département au Pole Flore-Habitat. Cependant, des synergies ont été trouvées lors de cofinancements de projets à objectifs convergents : contrats corridors Champagne-Genevois et Arve-Lac, nombreuses actions comprises dans des Plans Pastoraux Territoriaux ou PSADER. 2 nouveaux contrats aujourd'hui « Vert et Bleu » sont en construction.

Avec l'**Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée**, une convention a été signée permettant le cofinancement des missions d'appui technique, le suivi de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines et des travaux de restauration hydromorphodynamique sur propriétés départementales.

De plus, les convergences d'objectifs ont permis à l'Agence de l'Eau de contribuer à la gestion des zones humides labellisées ENS.

Etat, Agence, Région et Département contribuent aux contrats de bassin Giffre et Usses, 2 sont en construction (Fier et Dranses).

Enfin, le Département a réaffirmé son soutien au **Conservatoire du Littoral** pour ses acquisitions foncières et la gestion de ses propriétés en bordure des grands lacs. Une nouvelle convention a été signée.

De plus, le Département a accompagné le réseau associatif d'échelle départementale en signant des conventions avec ASTERS, la FRAPNA74, la LPO74, la Société d'Economie Alpestre 74, le Réseau Empreintes 74 et la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie.

Analyse

L'intégration de la préservation de la biodiversité et des paysages dans les politiques départementales se développe et devient particulièrement prégnante dans la gestion des infrastructures routières. La mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique favorisera une amplification de cette prise en compte.

L'émergence d'une pression de plus en plus forte des loisirs non cadrés ou de plus en plus fréquents en espaces naturels nécessite sans doute un travail spécifique et le développement de nouvelles synergies avec la sphère des activités de plein air et des sports particulièrement pratiqués en montagne ainsi que du tourisme.

Si la multiplicité des partenaires a permis d'être efficace sur les territoires (8000 ha d'ENS locaux, contrats de rivière sur tout le territoire), il apparaît que la multiplicité des outils des partenaires institutionnels constitue une gêne à l'émergence et à la construction des projets locaux. Il en ressort pour l'institution Départementale un manque de lisibilité de son action. Il apparaît également que la politique ENS est mal

connue de certains partenaires (communes en particulier). Faire mieux connaître ses possibilités de soutien est donc un enjeu pour le Département.

Par ailleurs, face aux difficultés de montage de projets ou parfois de coordination de politiques, les principaux partenaires du Département mettent en évidence plusieurs **besoins**: coordonner les partenaires institutionnels et/ou les actions, fixer des priorités d'action plus nettement.

Clairement, ils sollicitent le Département pour être **chef de file de la biodiversité et des paysages en Haute-Savoie**, c'est-à-dire qu'il puisse progressivement être fédérateur et animateur des acteurs autour de la préservation des milieux, de la connaissance et de la sensibilisation (retours d'expériences de gestion, partage de la connaissance, etc.). L'attention a particulièrement été attirée sur la définition d'une stratégie foncière, notamment en bordure des grands lacs.

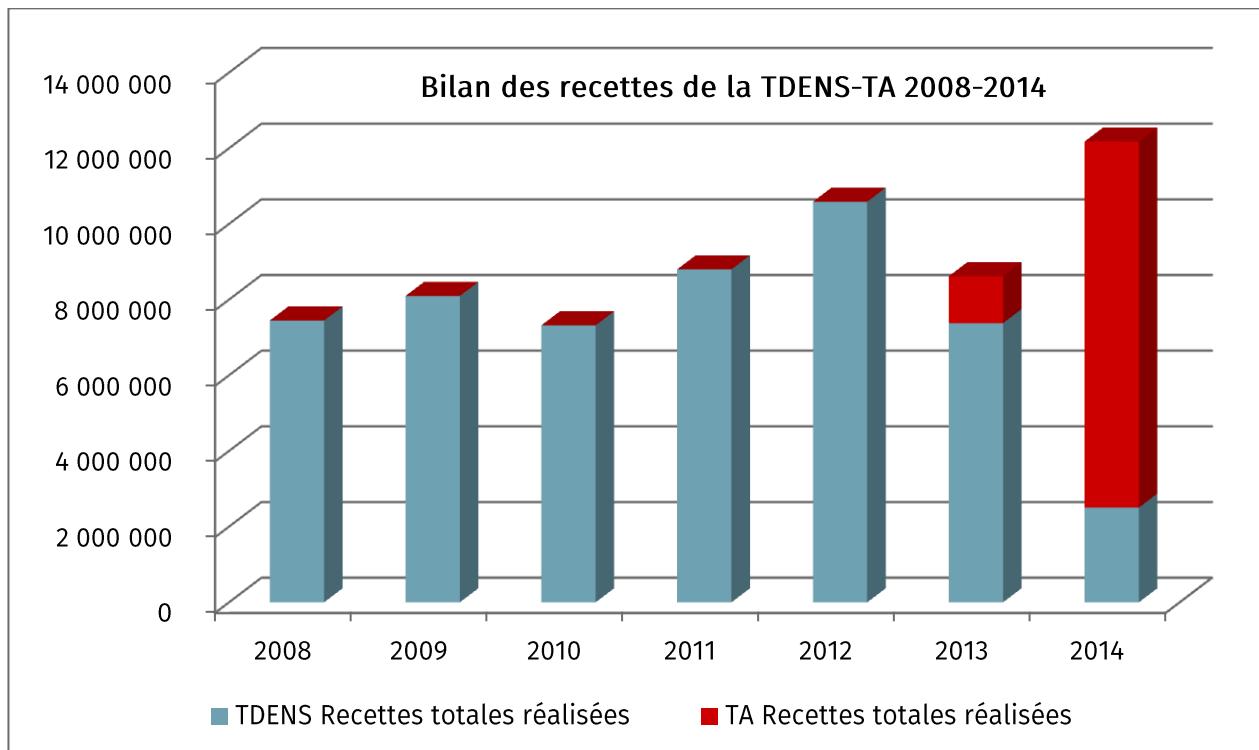
Enfin, certains acteurs proposent au Département de se positionner en garant de la concertation et de la prévention des conflits d'usage entre acteurs socio-économiques et protecteurs de la nature.

B.6 Le bilan des moyens financiers et humains

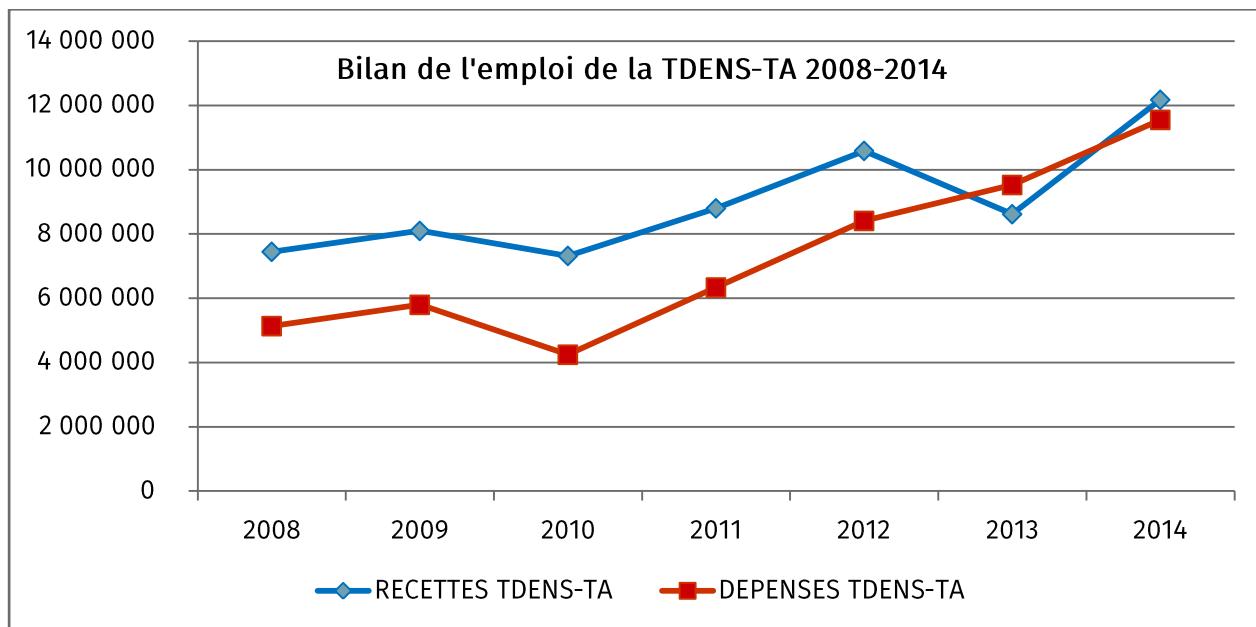
B.6.1 La taxe d'aménagement

Il est rappelé qu'à partir de 2013, la TDENS a été progressivement remplacée par la Taxe d'Aménagement, fusionnant la TDENS et la TDCAUE.

Parallèlement au rythme de la construction en Haute-Savoie, les recettes ont augmenté pour atteindre 12 177 461 € en 2014



Progressivement, les dépenses et recettes s'équilibrent suite à une plus grande prise en compte des dépenses au-delà des seules dépenses engagées par le budget de l'environnement depuis 2012. Cependant, la **sous-consommation du produit de la taxe** est constatée. Le compte administratif 2014 fait apparaître un reste à employer de 16 268 413 € en TDENS et de 8 665 322 € en TA, soit un total de 24 933 735 €.



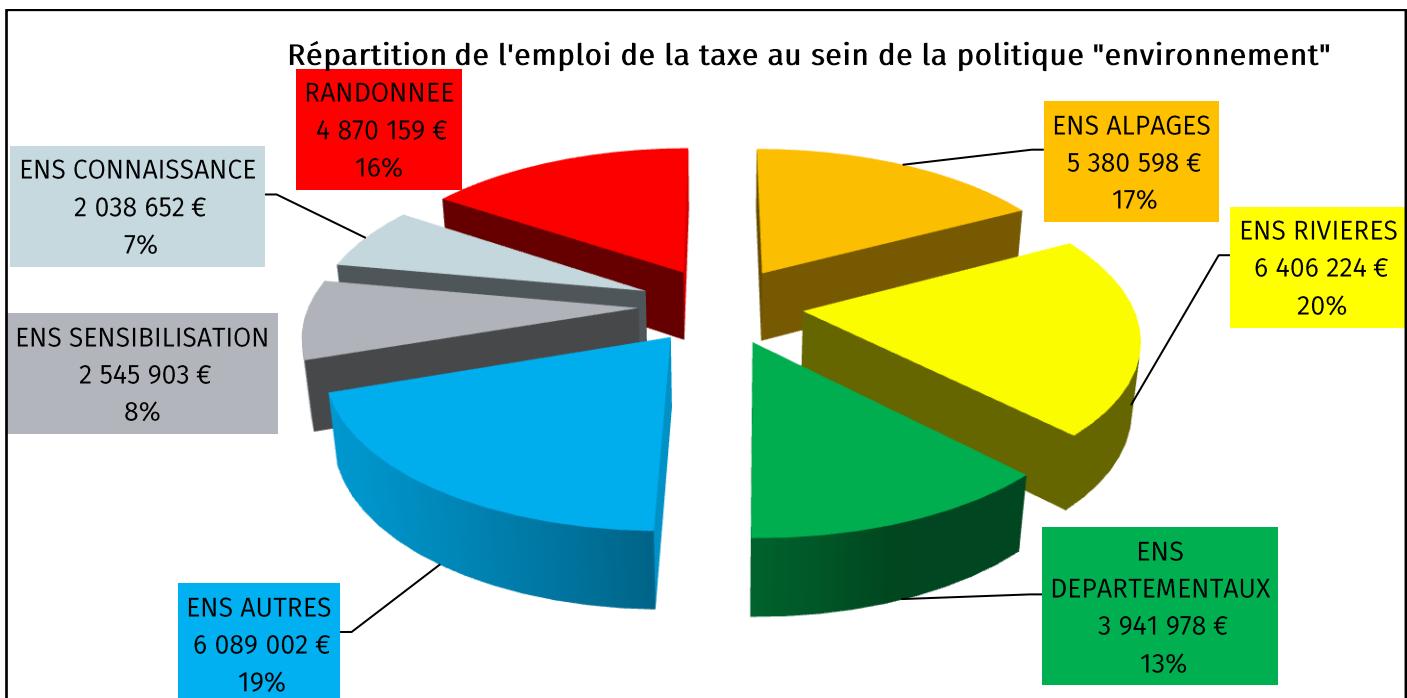
Depuis 2012, des dépenses engagées au titre des autres politiques départementales sont retenues dans les dépenses éligibles à la TDENS/TA. De plus, depuis 2013, plus de 2,2M€ de TA ont été reversés au CAUE.

B. 6.2 Bilan de l'emploi de la TA/TDENS

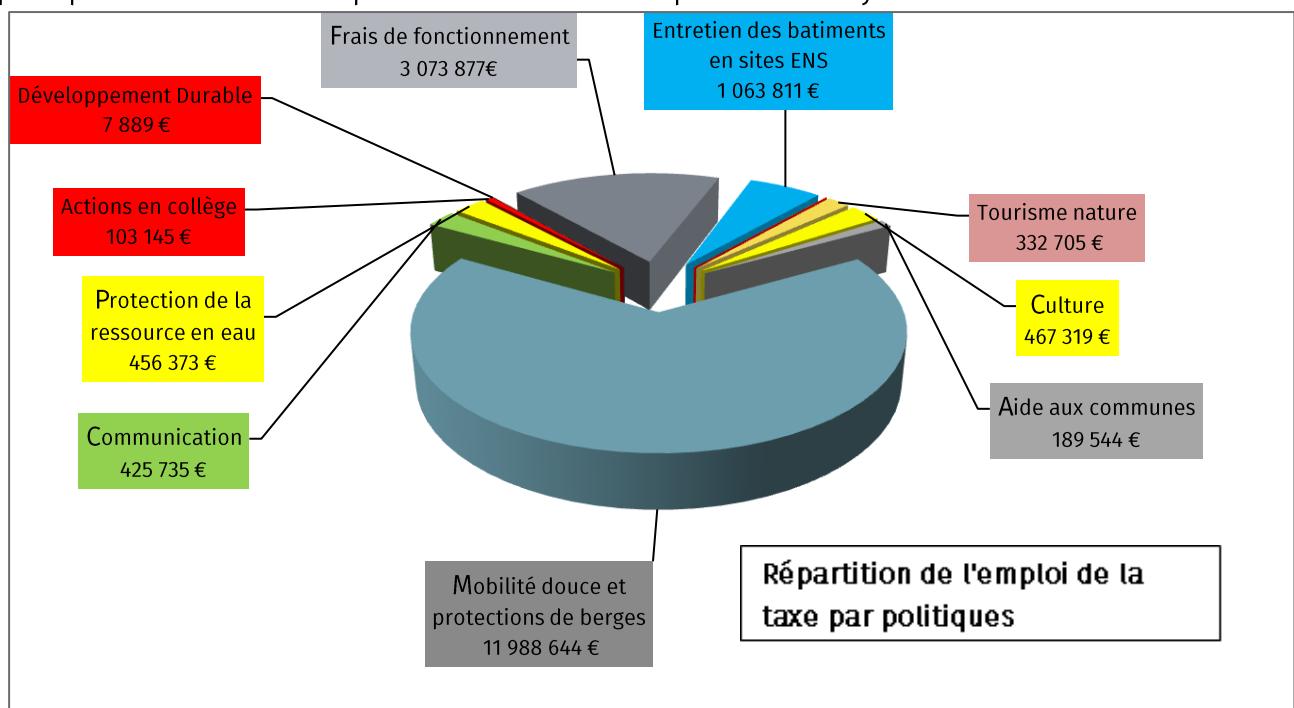
Entre 2008 et 2014, la dépense a été distribuée selon les 3 axes : Connaissance, Sensibilisation et action territoriale. Au sein de ce dernier axe, ont été distinguées les dépenses par grand type de milieu ou d'usage : alpages, rivières, autres ENS et randonnée. Le PDIPR est en effet identifié comme outil de découverte des milieux naturels et des paysages et de sensibilisation.

Au regard de cette répartition, l'action territoriale (gestion des sites ENS) domine l'action départementale (69% des dépenses).

Au sein de ces dépenses, il est constaté la baisse progressive des dépenses liées aux outils de gestion des milieux aquatiques : les premiers contrats de rivière se sont achevés pendant cette période, 2 autres sont en élaboration sans dépenses significatives hors études préalables. De plus, la montée en puissance de la gestion des sites ENS se traduit par une proportion croissante des dépenses sur les milieux hors alpages et rivières. Il est également noté une augmentation des dépenses liées à la politique de la randonnée, celle-ci ayant revu son ambition en 2014.



Au-delà des politiques « Environnement » gérées par la 7^{ème} Commission et les services, d'autres politiques ont été soutenues par la taxe. Le schéma ci-après en fait la synthèse :



Analyse et perspectives

La redynamisation de l'emploi de la taxe via de nouvelles ambitions, notamment en termes de maîtrise d'ouvrage départementale, est nécessaire.

B.6.3 Bilan des moyens humains

La mise en œuvre de la politique ENS du Département repose principalement sur une équipe travaillant directement au service Environnement (6 ETP) et au service Randonnée – Vélo (4 ETP).

Analyse et perspectives

La consommation de la taxe et les moyens humains dédiés sont corrélés. Il convient de noter qu'au delà des agents du Département, des ressources humaines nombreuses sont mobilisées chez ses partenaires (150 ETP au sein du Réseau Empreintes 74, plus de 50 ETP dans les collectivités, et un réseau de 1 500 bénévoles hors associations de pêche et de chasse).

Des collectivités, notamment celles engagées dans les contrats de bassin ou la gestion de sites Natura 2000, se sont dotées de techniciens en espaces naturels et gestion de projets, mais les cofinancements des postes ne sont pas assurés à long terme.

De fait, la corrélation est observable entre la présence d'agents dédiés au montage, la coordination et l'animation de projets et l'émergence et la réussite de la mise en œuvre de ces projets. L'ingénierie est donc également une condition de réussite de la mise en œuvre du schéma.



NOUVEAU SCHÉMA 2016 - 2022

Les résultats de l'enquête



En préambule

Un envoi du questionnaire à de nombreux et diversifiés partenaires, et un taux de retour élevé

- Modalités d'envoi :
 - Questionnaires envoyés par courrier le 10 décembre 2015
 - Puis envoi par mail le 16 décembre 2015
 - Première relance, ciblée sur les non réponses, par mail, le 6 janvier 2016
 - Seconde relance, ciblée sur personnes contact, le 13 janvier 2016
- 203 envois :

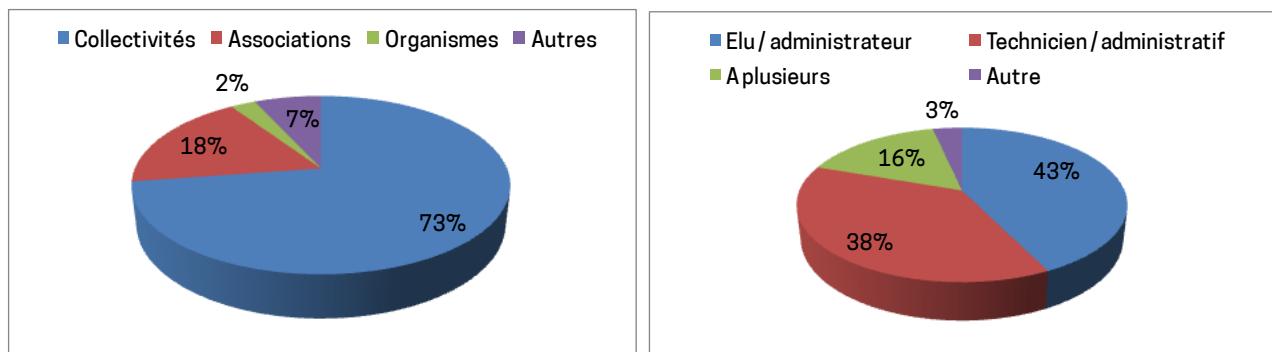
▪ 29 EPCI	9 réponses (31 %)
▪ 19 syndicats de rivière (et autres)	15 réponses (79 %)
▪ 5 syndicats SCOT	2 réponses (40 %)
▪ 35 associations	21 réponses (60 %)
▪ 15 institutionnels	6 réponses (40 %)
▪ 2 structures suisses	2 réponses (100 %)
▪ 11 structures liées au tourisme	4 réponses (36 %)
▪ 1 autre (parc jaÿsinia)	0 réponse (- %)
▪ 86 mairies	36 réponses (42 %)
- 117 réponses (106 réponses en ligne + 11 réponses par courrier)
11 réponses non identifiées + quelques réponses d'une même structure + 2 collectivités qui n'ont pas répondu et laissent répondre la structure qui gère leurs ENS
- Taux de réponse après relances : 58 % (taux élevé)

Cela témoigne de l'intérêt des partenaires à la démarche engagée par le Département.

Le profil des réponses : plutôt une collectivité et à part égale une réponse technique ou politique

73 % des réponses sont faites par des collectivités, ce qui est normal puisque cette catégorie représente environ 50 % des interrogés (105 structures).

Dans 43 % des cas, c'est un élu/administrateur qui a répondu et pour 38 %, c'est un technicien/administratif.



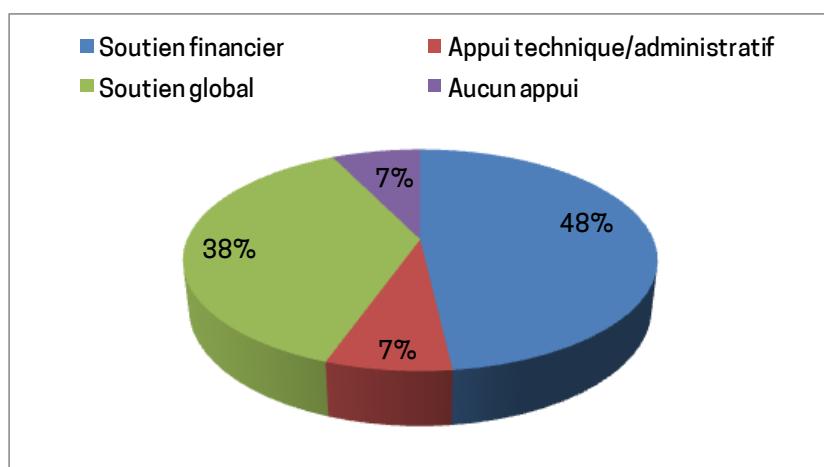
1^{ère} partie : votre avis sur le précédent schéma des ENS

35 % des structures qui ont répondu n'ont bénéficié que d'un soutien financier, alors que 27 % ont bénéficié d'un soutien global du Département (financier, technique et administratif). Mais 32 % n'ont bénéficié d'aucun soutien.

Les réponses suivantes ne sont données que par ceux ayant bénéficié d'un soutien (Q2 à Q5)

En préambule, on peut noter que pour les structures ayant bénéficié d'un soutien, celui-ci est avant tout financier : les subventions sont le principal moyen d'action du Département.

Ainsi, 96 % des structures qui ont obtenu une aide, c'était un appui financier. Dans le même temps, 71 % ont bénéficié d'un appui technique et 69 % un appui administratif.



Un appui financier très apprécié et déterminant, mais perfectible (Q2)

85 % de réponses positives (19 % très satisfaits et 66 % satisfaits) et des partenaires qui confirment l'aide déterminante du Département dans la réalisation des projets, une aide sans laquelle les projets pourraient ne pas se faire. Une aide d'autant plus appréciée que la période actuelle voit d'autres partenaires financiers baisser leurs niveaux d'intervention.

Les montants financiers apparaissent significatifs, ainsi que les taux et les actions éligibles. Mais certains trouvent dommage que l'appui financier ne prenne pas en compte ce qui est en amont de l'animation (conception, communication...), ainsi que les dépenses en moyens humains.

D'autres notent que les financements devraient être moins axés sur l'accueil du public ou l'exploitation des sites, mais plus sur la mise en place d'un vrai plan de gestion écologique. Ou l'inadéquation entre l'indice financier utilisé pour les subventions et le territoire réellement desservi.

La constitution des dossiers de subvention est considérée comme simple, sauf si l'appui financier est symbolique, car le temps passé sur l'administratif devient disproportionné.

Enfin, il est précisé le très bon suivi de la part des services du Département, ainsi que leur écoute.

Un appui technique et administratif également appréciés, mais moins de partenaires en ont profité (Q3 + Q4)

64 % de réponses positives pour l'appui technique et presque 60 % pour l'appui administratif, les résultats font ressortir une bonne réactivité et disponibilité des services.

Mais on note que pour chacun des appuis, environ 30 % des partenaires n'ont pas bénéficié de ces aides et n'ont donc pu se prononcer. Cela montre non seulement que l'aide du Département est avant tout (perçue comme) financière, mais également que les acteurs du territoire ne bénéficie pas de ces aides autant que cela pourrait l'être (méconnaissance ? Manque de moyens humains ?).

Néanmoins, les services du Département sont perçus comme compétents, réactifs, accessibles, bien identifiés et ayant une bonne connaissance du territoire et de ses enjeux. Cela démontre aussi qu'ils répondent à un besoin des partenaires.

Dans son ensemble, l'aide du Département est déterminante et en adéquation avec les projets (Q5)

La plupart des réponses montrent que l'aide du Département a facilité la réalisation des projets : 84 % de réponses positives sur le montant financier, 57 % sur le niveau de conseil et d'accompagnement et 72 % à affirmer que cela était en adéquation avec leur projet. Mais de nombreux partenaires ne se prononcent pas (respectivement 13 %, 31 % et 21 %).

2^{ème} partie : votre avis sur les enjeux du futur schéma

La pression foncière et l'artificialisation des sols, principales activités impactant la biodiversité et les paysages en Haute-Savoie (Q6 + Q7)

Les réponses des partenaires convergent très largement pour dénoncer ce qui impacte les milieux naturels, la biodiversité et les paysages de Haute-Savoie :

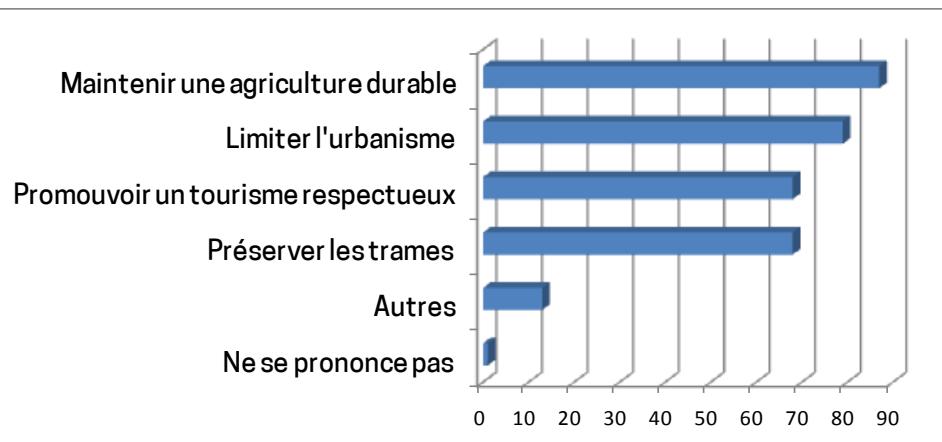
- L'urbanisation (mitage de l'habitat, création de zones d'activités et commerciales, construction d'infrastructures de transport et artificialisation des sols)
- Le tourisme (notamment les stations et ses infrastructures, mais également les activités de pleine nature)
- L'agriculture intensive (y compris la gestion de la forêt) comme impactant fortement la biodiversité et les paysages en Haute-Savoie.

De cela découle d'autres enjeux comme la pression foncière, la consommation des ressources naturelles (notamment l'eau) la rupture des corridors écologiques (trames bleues et vertes), la fragmentation des écosystèmes, la perte d'espaces.

On peut noter que l'agriculture est perçue avec dualité : elle peut être source d'impacts quand elle a des pratiques intensives, ou bénéfique quand elle utilise des pratiques durables et qu'elle maintient les espaces ouverts.

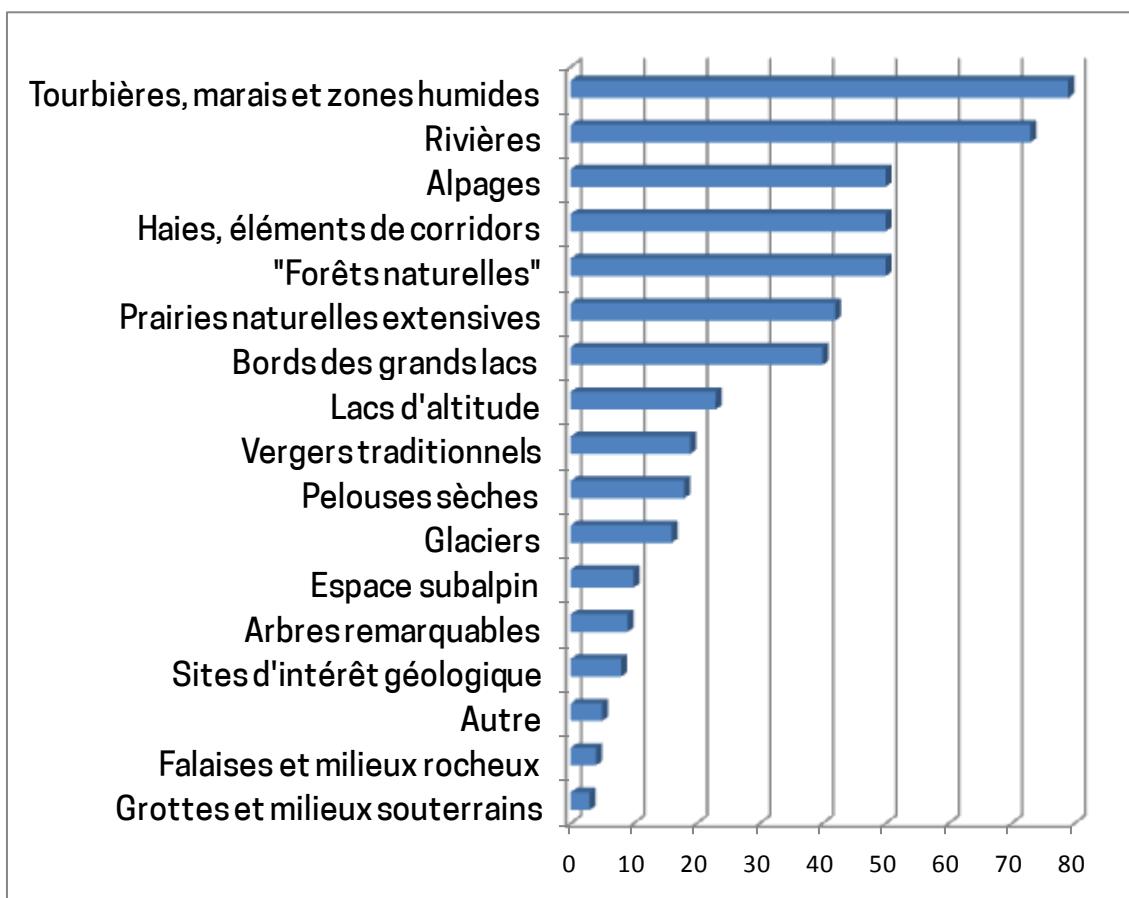
Enfin, peu cité mais pourtant un enjeu sur le département : la lutte contre les espèces invasives.

Pour conforter ces commentaires, et lorsqu'il est demandé ce qu'il faudrait engager pour limiter l'érosion de la biodiversité, on retrouve ces grands enjeux : maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement serait l'enjeu principal (76 % des réponses), suivi de la limitation de l'urbanisation (69 %), de la préservation de la trame verte et bleue (60 %) et de la promotion des activités touristiques respectueuses des milieux naturels (60 %).



Les zones humides et les rivières, des milieux naturels à préserver en priorité (Q8)

Les tourbières, marais et zones humides (79 %) et les rivières (74 %) sont les milieux naturels à préserver les plus cités, bien avant les forêts naturelles (50 %), les alpages (50 %) ou les haies et corridors (50 %).



3^{ème} partie : vos attentes

Une majorité des partenaires rencontre des difficultés dans les projets qu'ils gèrent, pour de multiples raisons (Q9 + Q10)

64 % des partenaires rencontrent des difficultés (24 % n'en rencontrent pas). Celles-ci sont très variées : conflits d'usage, difficulté de trouver des maîtres d'ouvrage, multiplicité des acteurs...

On retrouve cependant plusieurs catégories de difficultés :

- Pour monter un projet : manque de moyens humains, manque de soutien et d'implication des élus, difficulté de trouver des porteurs de projets, maîtrise foncière complexe, multiplicité des acteurs (CD74, Région, Agence de l'Eau, Union Européenne + acteurs locaux), conflits d'intérêts...
- Pour monter un dossier : baisse des subventions et des budgets, dépenses non éligibles aux subventions (temps d'animation, accueil du public...), délais courts pour instruire, manque d'information, complexité administrative (par exemple pour les aides de l'Union Européenne), plans de financement compliqués...
- Pour être pleinement opérationnel : besoin de renforcer le travail transversal (notamment au sein des directions du Département).
- Pour communiquer : manque de pédagogie ou de lisibilité pour les élus et les citoyens
- Pour améliorer la connaissance : manque de cartographie (des habitats...)...

Pour aider les partenaires dans leurs difficultés, le soutien du Département est largement mis en avant (Q11 à Q13)

Qu'il soit financier, technique ou administratif, le soutien du Département est véritablement apprécié. Plusieurs enseignements apparaissent :

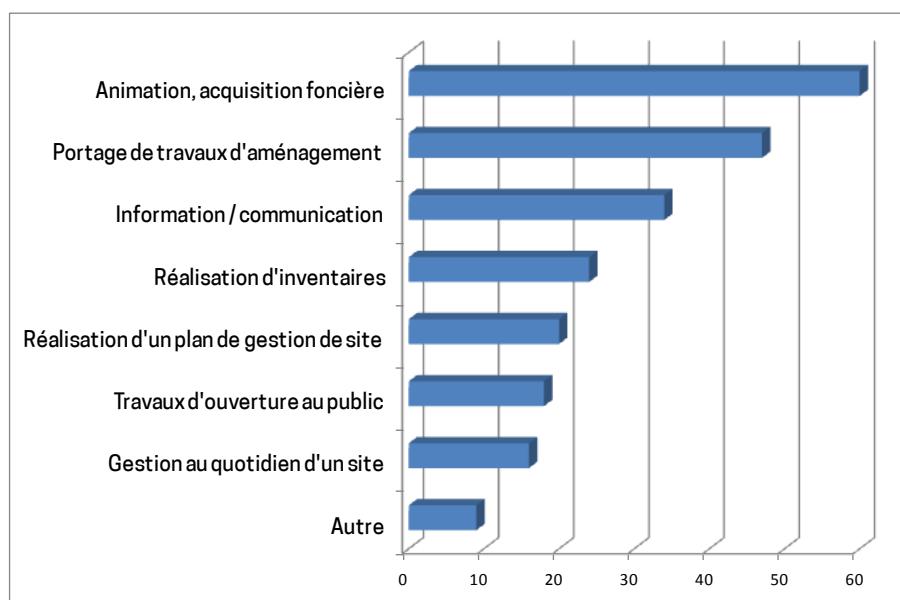
- L'appui technique et administratif, ainsi que politique de subvention, doivent perdurer, car c'est une vraie aide pour la planification et la réalisation des projets
- Ainsi, les services du Département répondent à un besoin d'accompagnement, d'expertise et d'ingénierie auprès des partenaires (montage de dossier, conseils...). Ils sont considérés comme souples, réactifs et à l'écoute. Certains font toutefois remarquer la nécessité d'une plus large concertation avec les directions du Département (notamment la direction des routes, mais également le tourisme et la culture)

- En revanche, on constate une vraie méconnaissance de l'existence de ces appuis. De très nombreuses réponses dans l'enquête font état de demandes d'aides financières sur des sujets qui sont déjà aujourd'hui subventionnés (par exemple, des demandes sont formulées pour financer des travaux, l'amélioration de la connaissance, les plans de gestion, la mise en accessibilité au handicap...)
- Mais des propositions d'évolution sont également faites :
 - Subventionner des temps d'animation / moyens humains
 - Augmenter les montants d'aides sur les secteurs où le foncier est cher (exemple : les bords de lacs)
 - Calculer l'indice financier en fonction de l'EPCI indépendamment de celui des communes membres
 - Diminuer la part administrative des dossiers (notamment pour libérer des moyens humains à mettre sur des actions de sensibilisation)
 - Avoir une meilleure lisibilité des cofinancements et avoir une synergie entre les financeurs (Etat, Région, Agence de l'Eau)
- Il est également évoqué une difficile sensibilisation des élus à cette thématique de la biodiversité. Un séminaire, des visites de sites exemplaires et des échanges d'expérience seraient utiles

D'une manière générale, il ressort un très grand besoin d'information des partenaires sur les moyens mis à disposition par le Département.

Le Département sollicité pour être maître d'ouvrage de l'acquisition foncière, sans occulter des partenaires locaux qui s'estiment légitimes à rester maîtres d'ouvrage sur leur territoire (Q14)

Les partenaires souhaitent que le Département se positionne sur l'acquisition foncière (60 % d'occurrence de la réponse), avant le portage de travaux d'aménagement (47 %), l'information / communication (34 %) ou la réalisation d'inventaires (24 %). Même si des partenaires précisent qu'ils sont les plus à même d'intervenir sur leur territoire qu'ils connaissent bien et parce qu'ils ont toutes les compétences en interne.



Des attentes des partenaires qui vont aussi au-delà de l'appui financier ou technique du Département / à intégrer lors de la révision du schéma (souhait) (Q15)

Question ouverte dans l'enquête, les partenaires ont précisé leurs souhaits à intégrer dans le nouveau schéma :

- Des enjeux globaux : prise en compte le changement climatique et la qualité de l'air, conserver le lien homme/environnement, intégrer toutes les faces du développement durable
- Des enjeux locaux : limiter les aménagements d'accueil pour limiter les perturbations sur les sites sensibles, participer à l'acquisition et au suivi des connaissances, travailler sur les espaces intermédiaires et les coteaux, lutter contre les espèces invasives, les collisions faune/flore et la pollution lumineuse (trames nocturnes), gérer les conflits d'usage, engager la révision de la zone de préemption autour du lac d'Annecy, développer les espaces boisés dans la vallée de l'Arve

- Des enjeux opérationnels: apporter des solutions concrètes, ne pas multiplier les outils et s'assurer de leur promotion et de leur bonne articulation, ne pas saupoudrer les aides financières, mutualiser les données
- Des enjeux d'acteurs : que le Département mobilise les élus des collectivités locales, qu'il soit coordinateur et remplace la maîtrise d'ouvrage locale quand elle est déficiente, qu'il propose une politique d'aménagements routiers en adéquation avec les enjeux de la biodiversité (notamment trames verte et bleue)
- Des enjeux de communication: avoir des vrais programmes d'envergure, notamment vers les scolaires, mais également sensibiliser les élus, les agriculteurs et les professionnels (tourisme, carriers, paysagistes...)
- Des enjeux de solidarité: accompagner les communes rurales, prendre en compte les problématiques des communes périurbaines (maintien d'une activité agricole et d'entretien des paysages)
- Des enjeux d'innovation: se doter d'une police des sites naturels, faire émerger des études transversales et communes à plusieurs sites (exemple: impact des activités sportives sur les espèces rupestres)

4^{ème} partie : vos projets

Une grande majorité des partenaires qui ont répondu ont des projets d'actions (77 %) (Q16 + Q17)

Sentiers pédagogiques, aires d'accueil, actions de sensibilisation, création d'un ENS... Beaucoup d'actions sont en projet.

Mais ils sont moins nombreux à être prêts à s'engager sur des actions en tant que partenaires (46 % ont identifiés des actions, 54 % non, pas à ce jour) (Q18 + Q19)

Le Département, un acteur attendu sur des thèmes très variés (Q20 + Q21)

Comme animateur / coordonnateur, le Département est attendu pour de l'animation, la mise en œuvre du SRCE, la conciliation des activités de pleine nature, l'acquisition foncière...

Comme maître d'ouvrage, le Département est particulièrement attendu sur l'acquisition foncière, mais également sur les espèces invasives ou pour des travaux d'aménagement.

Il est attendu que le Département révise le schéma des ENS en lien étroit avec ses partenaires.

La parole est libre (Q22)

Des remarques ont été formulées sous différentes formes :

- Des remerciements : d'être partenaire, d'avoir été sollicité pour l'enquête
- Des propositions : par exemple, que le Département participe à la démarche de création d'une agence régionale de la biodiversité, avec la Région et l'Etat ou poursuivre la coopération transfrontalière (corridors biologiques du grand Genève)
- Des souhaits : de continuer à s'appuyer sur les structures partenaires, comme Empreintes, que le schéma se dote d'outils de suivi ou qu'il puisse bénéficier d'une plus grande communication
- Et des attentes : de participation et d'écoute. Etre tenu informé de l'avancée de l'élaboration et de la mise en œuvre du nouveau schéma

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Générale Adjointe Infrastructures et Aménagement
du Territoire
DAEDR – Service Environnement
23 rue de la Paix
74041 ANNECY cedex

T / 04 50 33 51 53
daedr@hautesavoie.fr



hautesavoie.fr